

Université de Montréal

La logique d'un OSBL / ONG au sein des politiques culturelles canadiennes et québécoises

par
Andréanne Pâquet

Département d'Anthropologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences (M.Sc.)
en anthropologie

Août 2004

© Andréanne Pâquet 2004



GN

4

U54

2004

v.027

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé
La logique d'un OSBL/ ONG au sein des politiques culturelles canadiennes et
québécoises

Présenté par :
Andréanne Pâquet

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :
Président-rapporteur : Gilles Bibeau
Directeur de recherche : Bob White
Membre du jury : Mariella Pandolfi

Résumé

À travers l'ethnographie d'un organisme sans but lucratif et non gouvernemental, j'explorerai l'impact des politiques culturelles gouvernementales canadiennes et québécoises sur la logique discursive de tels organismes. L'organisme étudié, Vues d'Afrique, est surtout connu pour son festival de cinéma africain et créole qui a lieu tous les ans à Montréal depuis 1985. Toutefois, cette organisation gère aussi d'autres activités dans les domaines des arts, de la sensibilisation du public et du développement international.

Deux discours me semblent avoir eu un impact particulièrement important sur le cheminement de l'organisme. Le premier est celui du développement, paradigme dominant des relations entre les pays occidentaux et les pays du « tiers-monde », élaboré par les institutions internationales et repris au niveau local par le gouvernement canadien. Le deuxième discours est le multiculturalisme qui, depuis 1971, régit les relations interethniques et domine les débats politiques au Canada. Ce discours est traversé par des tensions entre pluralisme et égalitarisme, ainsi qu'entre groupes et individus.

Après avoir pris en compte les caractéristiques structurelles spécifiques des organismes du secteur tertiaire (flexibilité, précarité, proximité de la base, etc.) et l'histoire des cinémas africains (marquée par le militantisme politique et social de ses cinéastes), je retrace l'historique de l'organisation et décris sa situation actuelle. Cette analyse m'amène à conclure que les deux discours principaux avec lesquels l'organisme a dû composer tout au long de son histoire se rejoignent, en 2004, sous une mission intégrant de manière cohérente les diverses facettes de l'organisme. À un niveau plus global, le parcours de Vues d'Afrique me semble démontrer la marge de manœuvre dont dispose de tels organismes dans l'application des politiques et leur pouvoir de détourner (et parfois même subvertir) ces politiques à leur profit. La réussite et la longévité de tels organismes dépend donc de leur habileté à comprendre et utiliser les discours dominants afin de se maintenir en place.

Mots clés :

Vues d'Afrique, organisme sans but lucratif, organisation non gouvernementale, politiques culturelles, multiculturalisme, interculturalisme, développement international, cinémas africains, festivals de films, discours.

Abstract

In this paper, I will discuss the findings of an ethnographic study carried out on a non-profit, non-governmental organization (NGO). In particular, I will investigate how government cultural policies impact the discursive logic of such an organization. The NGO that I studied is named Vues d'Afrique and is mostly known for its annual film festival that has taken place in Montreal since 1985. Furthermore, this association is responsible for other activities that promote artistic endeavours, public awareness and international development.

In my opinion, two discourses have had a particularly important influence on this organization. The first one is the discourse of development. This discourse was elaborated by international institutions after World War II and is used by the Canadian government and other western countries in their relationships with third world nations. The second discourse is multiculturalism. This discourse is characterized by tensions between pluralism and egalitarianism and has dominated interethnic relationships and political debates in Canada since its inception in 1971.

This paper includes, a review of the structural characteristics of third sector organizations (flexibility, precariousness, grassroots, etc.), a short description of the history of African cinemas (that is characterized by the political and social involvement of their directors), and finally an analysis of Vues d'Afrique's own history and current situation. Drawing from these examinations, I argue that Vues d'Afrique has struggled to integrate both discourses in its mission and at the same time efficiently manage the everyday aspects of operations and programming. At a more general level, I maintain that the history of the organization shows us how such associations are able to use cultural policies to meet their personal goals. Finally, it seems that the success and longevity of these types of organizations is highly dependent on their ability to understand and use dominant discourses.

Keywords: Vues d'Afrique, non-profit organization, non-governmental organization, cultural policies, multiculturalism, interculturalism, international development, African cinemas, film festivals, discourse.

Table des matières

Introduction	p.1
1. Un terrain au sein d'une organisation : méthodologie	p.3
1.1. Le chercheur au sein d'une organisation : quelques remarques générales	p.3
1.2. Mon expérience à Vues d'Afrique	p.4
1.3. Les difficultés du terrain : la place de l'anthropologue en question	p.8
1.4. Les matériaux utilisés dans l'analyse	p.10
1.5. Conclusion	p.11
2. OSBL, ONG : le secteur tertiaire, entre deux mondes	p.12
2.1. Panacée ou mirage? Les attentes face aux OSBL et ONG	p.13
2.2. OSBL ONG : Confusion terminologique ou confusion conceptuelle?	p.14
2.2.1. ONG, QUANGO, IONG et les autres	p.15
2.2.2. Secteur tertiaire, volontaire ou non lucratif?	p.16
2.2.3. Les sciences politiques et le secteur tertiaire : les études transnationales	p.18
2.3. Les ONG et OSBL comme sujet d'étude en sciences sociales	p.18
2.3.1. Le champs du développement et les ONG	p.19
2.4. Conclusion	p.21
3. Les politiques culturelles canadiennes et québécoises : survol théorique et historique	p.23
3.1. Le développement international	p.24
3.1.1. Les origines du discours : bref survol historique de la notion de développement	p.24
3.1.1.1. La « fable des trois mondes »	p.24
3.1.1.2. Le sous-développement	p.25
3.1.2. Un discours hégémonique	p.26
3.1.3. Les critiques: Foucault et l'ordre du discours	p.28
3.1.3.1. <i>The Anti-Politics Machine</i>	p.28
3.1.3.2. <i>Encountering development</i>	p.30
3.1.4. Le développement international au Canada : l'ACDI	p.31
3.1.4.1. Participation des femmes aux développement	p.32
3.1.4.2. Développement durable : l'ACDI dans les années '90	p.34
3.1.4.3. L'ACDI et les ONG : un partenariat de longue date	p.36
3.1.4.4. <i>Le Programme de Participation du Public</i>	p.37
3.1.4.5. La "gestion axée sur les résultats"	p.39

3.1.5. Conclusion	p.39
3.2. Le multiculturalisme, ou la pluralité « à la canadienne »	p.40
3.2.1. Pluralisme versus égalitarisme : le débat sur l'idéologie de la diversité	p.41
3.2.2. <i>Sur le multiculturalisme et la politique de la différence identitaire</i>	p.42
3.2.3. Le multiculturalisme comme modèle politique	p.43
3.2.4. Les critiques du multiculturalisme	p.44
3.2.4.1. Pluralisme versus égalitarisme	p.45
3.2.4.2. Un pluralisme de façade	p.45
3.2.4.3. La « mosaïque verticale »	p.46
3.2.4.4. La folklorisation de l'ethnicité	p.47
3.2.5. Le débat sur le pluralisme : une vision anthropologique	p.47
3.2.5.1. Les études sur le multiculturalisme à l'intérieur de la discipline	p.49
3.2.5.2. "The Minority Circuit"	p.50
3.2.6. L'émergence du multiculturalisme et de l'interculturalisme comme idéologies de la diversité : les cas canadiens et québécois	p.52
3.2.6.1. De l'assimilation à l'intégration pluraliste	p.52
3.2.6.2. Les politiques et les institutions du multiculturalisme	p.54
3.2.6.3. L'interculturalisme: la spécificité québécoise en matière de gestion de la diversité	p.55
3.2.6.4. Pluralisme et affirmation nationale : le cas du Québec	p.56
3.2.6.5. 1970 : Le virage linguistique et territorial : de Canadien-français à Québécois	p.56
3.2.6.7. 1980 : Les communautés culturelles et « nous »	p.57
3.2.6.8. 1990 : Citoyenneté et contrat moral	p.58
3.2.7. Conclusion	p.59
4. Néo-colonialisme et militantisme filmique : l'histoire des cinémas africains	p.60
4.1. Prélude historique	p.60
4.2. L'ère post-coloniale : la fin de l'emprise française?	p.60
4.3. La FEPACI et le début du militantisme actif des cinéastes africains	p.61
4.4. Conclusion	p.63
5. Vues d'Afrique : La naissance d'une institution montréalaise, la mise en place d'un réseau	p.65
5.1. La Francophonie comme berceau : le jumelage des trois festivals	p.66
5.2. L'ACDI, bailleur de fonds d'un festival hors normes	p.67
5.3. Un statut ambivalent	p.69

5.4. Les premières <i>Journées</i> : un départ prometteur	p.69
5.5. Un festival aux objectifs fort vastes	p.71
5.6. L'information internationale au Québec : une situation critique	p.71
5.7. Le regard occidental dans une perspective critique	p.73
5.8. Montrer les films dans le contexte : l'animation du festival	p.74
5.8.1. Les communautés culturelles	p.75
5.9. L'échange culturel	p.77
5.10. Un discours sur le développement	p.77
5.11. Conclusion	p.78
6. Vues d'Afrique, développement et croissance	p.81
6.1. Une mission en changements	p.82
6.2. « Vues d'Afrique : pilier d'activités interculturelles »	p.84
6.2.1. <i>Cinécole et Matinées Ciné-jeunesse</i>	p.86
6.2.2. <i>Projet Case départ</i>	p.87
6.2.3. <i>Case d'accueil</i>	p.87
6.2.4. <i>Centre IMPAC (Centre de documentation sur les Images Panafricaines et Créoles)</i>	p.88
6.2.5. <i>Les Ciné-spectacles au clair de lune</i>	p.88
6.2.6. <i>Salon africain et créole</i>	p.88
6.3. Un discours qui se concrétise	p.89
6.3.1. La place des femmes dans l'audiovisuel africain : prise de position	p.89
6.3.2. La télévision : TV5 comme un rempart de la Francophonie en Afrique?	p.91
6.3.3. La coproduction, fer de lance de Vues d'Afrique	p.93
6.3.4. Développement et droits de la personne : un débat récurrent	p.95
6.8. Conclusion	p.97
7. Vues d'Afrique, crise et restructuration	p.99
7.1. Restructuration de la mission et des activités : recentrement et redéfinition	p.101
7.1.1. Développement international : la nouvelle voie de Vues d'Afrique?	p.101
7.2. Des actions concrètes en développement international	p.104
7.2.1. <i>PADIAVA (Programme d'Aide au Développement des Industries Audio Visuelles Africaines)</i>	p.106
7.3. Une mission en continuité ?	p.108
7.4. Restructurations internes : professionnalisation et autofinancement	p.108
7.4.1. L'emploi	p.108
7.4.1.1. Petit nombre d'employés et roulement du personnel	p.109
7.4.1.2. <i>Vues d'Afrique, tremplin pour le marché du travail</i>	p.110
7.4.1.3. Professionnalisation et structuration des postes	p.112
7.4.1.4. Les bénévoles : une ressource indispensable	p.112

7.4.2. Financement et subventions : une bataille toujours à recommencer	p.115
7.4.2.1. Secteur privé et autofinancement, la recette pour la stabilité ?	p.116
7.5. Conclusion : Un milieu de plus en plus compétitif	p.117

Conclusion	p.119
-------------------	-------

Bibliographie	p.125
----------------------	-------

Sources documentaires	p.131
------------------------------	-------

Remerciements

En premier lieu, je dois remercier les gens de Vues d'Afrique qui m'ont ouvert leurs portes et m'ont laissé les envahir pendant près de deux ans.... Merci aux employés, membres du conseil d'administration et bénévoles qui m'ont accordé leur temps, et quelques fois même leur amitié, avec générosité. Merci à celles et ceux qui, d'ici et d'ailleurs, m'ont fait découvrir un petit coin d'Afrique ou des Antilles...

Mille mercis à mon directeur, Bob White, pour l'intuition de départ, ses pistes de réflexion éclairées, ses expressions imagées, son soutien, son enthousiasme et sa confiance en mon projet.

Un grand merci également à Gilles Bibeau pour ses conseils judicieux.

Et comme un mémoire est aussi affaire de persévérance, je veux ici remercier toutes les personnes qui m'ont encouragées à continuer tout au long de ces deux années, m'ont prodiguées leurs conseils, m'ont offert leur soutien, leur présence et leur amitié : sans vous ce mémoire n'aurait pas été possible. Merci à Clayton Bailey, Annie Demers-Caron, Anne-Hélène Dupont, Anne-Marie Robitaille, la famille Bergeron-McKinnon, Charles Prémont, Emmanuel Khan, Henrietta Sugasti, François T. Beudet, Gaby Kassas, Geneviève Tremblay, Joël Vaudreuil, Léa Kalaora, Marcel Savard, Malin Anagrius, Marie-Hélène Pâquet, Nadia Giguère, Nelson Arruda, Pauline Beaulieu, Raphaëlle Proulx et Stéphane Lafleur. Un merci spécial à Nadia, Marcel et Trina Cholewicki pour les corrections et les commentaires.

Un merci particulier à Josée et Simon Lemieux, beaux-parents fantastiques, pour leur attention, leur générosité et leur support continu, ainsi qu'à leur tout aussi fantastique fils, Marc, pour sa patience, sa compréhension, son humour et son amour.

Je voudrais dédier ce mémoire à ma mère, Jocelyne Beaulieu, et à mon père, feu Germain Pâquet, deux êtres exceptionnels pour qui j'ai une reconnaissance et un amour infini.

Introduction

Ce mémoire est né, comme beaucoup d'autres, au hasard d'une recherche ethnographique qui devait me mener à des conclusions tout autres que celles que je m'apprête à livrer. Je m'étais en effet à l'origine intéressée à un festival de film avec l'objectif d'y effectuer une étude de réception : deux ans plus tard, me voilà terminant un mémoire sur le cheminement d'un OSBL / ONG au sein des politiques culturelles gouvernementales. La mystérieuse alchimie responsable de ce revirement est survenue peu après avoir débuté mon terrain au sein de l'équipe du festival. Mes recherches préliminaires m'avaient menées à la conclusion qu'une étude de réception était difficilement réalisable sans le concours d'une équipe de recherche et de moyens dépassant le cadre d'une maîtrise. J'avais toutefois débuté mon exploration de l'organisme en charge d'organiser le festival en question. Ce pré terrain avait eu le temps de me dévoiler que derrière ce festival se cachait (ou que ce festival cachait) une organisation beaucoup plus vaste, beaucoup plus complexe, une OSBL qui tentait de faire découvrir l'Afrique au Québécois tout en soutenant les cultures africaines par leur diffusion en nos terres : Vues d'Afrique.

En fait, Vues d'Afrique est le nom d'un organisme sans but lucratif qui organise, depuis 1985, un festival de cinéma baptisé *Les Journées du cinéma africain et créole*. Cet organisme emploie, en 2003-2004, six employés à temps plein, et environ cinq de plus pour le temps du festival. Toutefois, le festival en est venu, à travers les années, à être connu sous le nom de Vues d'Afrique, amalgame qui a contribué à l'effacement médiatique de l'organisme derrière son événement porte-étendard. Croyant avoir affaire à un simple festival, je fus donc étonnée de découvrir que l'organisation avait mis sur pied d'autres activités dans des domaines aussi variés que la musique, les arts visuels, la littérature, la sensibilisation du public et le développement international. À la fois organisme culturel, ONG et festival, l'organisme cumule les étiquettes. Vues d'Afrique, au premier regard, m'apparut donc comme un objet étrange, inclassable, curieux. Cette complexité a soulevé chez moi une série d'interrogations. Pourquoi et comment un festival de film en est-il venu à se mêler de développement international ? Quelles motivations ont poussés les organisateurs à s'impliquer dans la sensibilisation du public aux autres cultures ? Quels liens cela entretient-il avec les politiques gouvernementales sur les

communautés culturelles ? Finalement, comment expliquer la longévité de l'organisme, compte tenu de la multiplicité des événements culturels à Montréal et du fait que ce dernier est dédié aux cinémas africains et créoles, cinématographies peu connues et encore moins reconnues?

L'idée de faire l'ethnographie de cet OSBL s'est ainsi peu à peu imposée à moi. En cherchant des pistes d'encrage à ma réflexion, j'ai d'abord découvert chez l'organisme un discours multiculturaliste qui agissait en tant que point de cohérence entre ses multiples vocations et qui contribuait à donner un sens et une utilité à ses actions face aux décideurs publics. J'ai alors tenté de comprendre comment l'articulation de ce discours avait permis à l'organisme de se développer et de perdurer. D'autres facettes de ce discours allaient par la suite s'imposer à moi, mais le multiculturalisme fût ma porte d'entrée dans la complexité du jeu entre les politiques culturelles et l'organismes. Au fil du terrain, des entrevues et des analyses, j'ai ainsi tenté de reconstruire l'itinéraire, la logique de cet organisme peu conventionnel. Au terme de ce parcours, il m'apparaît évident que la survie de tels organismes est intimement liée à la compréhension et à la maîtrise de plusieurs discours qui les dépassent et qui mettent en jeu de multiples acteurs et institutions.

Il importe donc de démêler cet écheveau quelque peu complexe afin de tenter de rendre compte de la logique d'un tel organisme au sein de la société québécoise contemporaine. Parce qu'à travers (et au-delà) du destin particulier d'un organisme, c'est à la construction des politiques publiques à laquelle on assiste. Dans un premier temps, je tenterai donc de broser le contexte, plus global, des discours et des pratiques gouvernementales afin de comprendre le parcours de Vues d'Afrique, qui s'y insère. À terme, j'espère être capable de comprendre comment certains discours sont construits, appropriés, remaniés et partagés à la fois par des instances publiques comme moyen de contrôle et à la fois par des organismes comme moyen de se négocier une place à l'intérieur de la société. Nombre de facettes de l'organisme seront ainsi laissées dans l'ombre, nombre des pistes, inexplorées. Bien que partiel, cet examen me permettra pourtant de mettre en lumière ce jeu qui existe entre les politiques et les organismes qui les mettent en pratique.

1. Un terrain au sein d'une organisation : méthodologie

1.1. Le chercheur au sein d'une organisation : quelques remarques générales

Avant de débiter, quelques précisions méthodologiques s'imposent sur le contexte d'une recherche à l'intérieur d'une organisation. Loin des contextes ethnographiques « classiques », ce type de terrain requiert du chercheur qu'il adopte d'autres attitudes que celles traditionnellement demandées. En effet, certaines caractéristiques des organisations demandent à l'ethnologue de réviser ses méthodes. Si je parle ici à partir du point de vue que m'a procuré mon expérience personnelle, je crois toutefois que plusieurs des éléments que je relèverai sont applicables à bien d'autres contextes en organisation ou en entreprise.

Je crois que le premier obstacle que l'on rencontre dans un terrain au sein d'une organisation, c'est le fait que l'on observe un milieu de *travail* : par définition, y être et ne pas travailler constitue un non-sens. Le terrain au sein d'un organisme ou en entreprise exige donc de la part du chercheur un investissement personnel de temps et d'énergie en travail, afin de s'intégrer plus naturellement aux activités et de pouvoir observer de l'intérieur. Dans les bureaux d'une organisation, il est presque impossible d'échapper à la participation. Y être et ne pas travailler est en soi une contradiction : le lieu même de l'observation est voué à cette tâche. On ne peut s'y promener comme bon nous semble, il faut avoir un but lorsqu'on se déplace : les espaces « publics » d'une organisation se réduisent aux couloirs, à l'espace destiné aux pauses et dîners, au hall d'entrée et aux salles de réunions quand elles ne sont pas occupées. Le reste des espaces est privé : ce sont les bureaux attitrés à chaque employés. Pour y pénétrer, le chercheur se doit d'avoir un but, une question à résoudre avec l'employé ou une activité à y faire. Le chercheur est et restera un élément exogène tant et aussi longtemps qu'il ou elle ne deviendra pas un employé de l'entreprise. Les lieux mêmes rebutent à toute observation passive : il n'y a pas d'endroit prévu pour se poser, encore moins pour observer l'ensemble. Les locaux sont optimisés pour le travail, aucun espace n'est laissé vacant, surtout lorsque les pieds carrés sont comptés, comme dans les petites entreprises. Dans les bureaux, on a donc constamment l'impression de nuire, d'être dans les jambes ; les « ethnographiés » sont occupés, ils n'ont pas le temps de répondre à nos questions.

Les employés, débordés, ne sont d'ailleurs pas au bureau pour « jaser ». Pour parler avec eux plus en profondeur, il m'a fallu faire des entrevues, prendre rendez-vous avec eux entre deux réunions ou sur l'heure du lunch. Les faire sortir du discours officiel fut d'autre part difficile. Lorsqu'on sait le nombre de fois qu'ils ont eu à répondre, en tant que porte-parole obligés d'un événement médiatisé, aux questions de journalistes désirant une histoire courte, concise et bien tournée, on comprend que l'« habitus » médiatique soit chez eux solidement ancré. D'autre part, dans une entreprise, même sans but lucratif, certaines informations sont confidentielles, certaines décisions, secrètes. Tout organisme tient à garder un certain contrôle sur les informations qui en sortent, et donc corollairement sur son image. Il en va non seulement de sa notoriété et de sa crédibilité auprès du public mais aussi de ses chances de financement.

Finalement, les activités qui se déroulent dans les bureaux sont doublement déconcertantes : soit c'est le calme plat, tout le monde vaquant en silence et dans la concentration à ses occupations ; soit c'est la frénésie et tout un chacun court d'un côté à l'autre des bureaux. Ces conditions finissent bien vite d'achever le chercheur qui pensait s'asseoir dans un coin et prendre des notes.

1.2. Mon expérience à Vues d'Afrique

Surtout à Vues d'Afrique. Les locaux assez exigus, obligeant même des employés (le temps du festival) à partager leur bureau avec d'autres, ne laissent pas d'espace à la flânerie. La cuisinette, minuscule, et la salle de réunions, employées à bien d'autres usages, ne peuvent être les lieux de refuge du chercheur qui n'a plus rien à faire. Ainsi, dès mes tâches effectuées, je quittais les bureaux. Non que je m'y sentais contrainte par les employés, mais bien parce que la logique dans une entreprise l'ordonne : les bureaux sont le lieu du travail. Il était donc difficile pour moi d'amasser des informations pendant ce laps de temps, et c'est seulement par la fréquentation répétée des locaux que j'ai peu à peu saisi une partie de ce que constituait le travail dans l'organisme.

Les locaux à Vues d'Afrique sont encombrés, l'espace est compté. Ils sont par contre très éclairés : s'ils n'ont pas de fenêtre donnant sur l'extérieur, ils ont une fenêtre donnant sur le bureau concomitant, pour ainsi avoir accès à la lumière provenant de l'extérieur par bureau interposé. Aux murs, les différents tableaux qui constituèrent les affiches des catalogues au fil des ans. Le décor reste très simple. Chaque employé permanent a son bureau, le plus grand, au centre, étant occupé par le président-directeur général.

Sur l'heure du midi, soit les employés sortent manger, soit ils s'installent sur la grande table de la salle de réunion. Chaque vendredi, c'est le repas communautaire : tout le monde apporte un plat et partage avec les autres. Arrivée par hasard un vendredi midi aux bureaux, je tombai sur ce repas. On m'invita à table : « Tire-toi une chaise, fait comme en Afrique ». La plupart des employés étaient présents, l'un d'eux avait même avec lui sa petite famille. Les conversations étaient amicales, l'ambiance était détendue. Cet exemple illustre bien la convivialité qui règne généralement entre les employés et les visiteurs. Heureusement, car il y a beaucoup de monde qui entrent et sortent des bureaux de Vues d'Afrique : bénévoles, employés temporaires, sympathisants, collaborateurs en tout genre. À certains moments de l'année, surtout lorsque le festival approche, les bureaux ressemblent soudain à une ruche bourdonnante.

Je suis arrivée dans l'organisme dans un tel moment d'intense effervescence, un mois avant le début des *Journées*: les bureaux débordaient de gens allant et venant ; tout le monde courrait et plus l'événement approchait, plus cette frénésie allait en s'amplifiant. Cette année-là, le programmeur avait dû être remplacé à la sauvette parce que ce dernier avait démissionné peu avant mon arrivée pour rejoindre l'équipe d'un autre festival plus renommé. La fébrilité mais aussi la tension était donc encore plus palpable. J'avais demandé à ce qu'on me donne des tâches à effectuer, afin que je puisse observer les activités de l'intérieur. J'étais alors sous la supervision de la responsable des bénévoles, qui cumulait alors plusieurs autres tâches (dont celle d'adjointe administrative). Bien entendu, elle n'avait pas beaucoup de temps pour s'occuper de moi, ce qui était fort normal compte tenu des circonstances. J'ai donc fait de petites tâches ici et là : visionner quelques films pour

la programmation, classer des documents, faire quelques appels pour recruter des bénévoles.

À ce stade, je n'étais connue que de quelques personnes et n'avais encore pas eu l'occasion de parler longuement à qui que ce soit, les gens étant beaucoup trop affairés. Je déambulais donc dans les bureaux comme tous les autres bénévoles, sans qu'on fasse grand cas de ma présence. Je n'étais qu'une bénévole de plus, une aide bienvenue dans cette période d'intense activité. On m'a par la suite demandée d'aider à l'une de leurs activités périphériques au festival, les *Matinées Ciné-Jeunesse*, qui sont des journées d'animation autour des arts et cultures africaines organisées pour les élèves des écoles. J'y ai fait la connaissance de plusieurs bénévoles de longue date de l'organisme, que je côtoierai à nouveau plusieurs fois pendant mon terrain.

Puis, en avril, le festival est arrivé : j'ai alors tenu à n'avoir qu'une tâche peu prenante afin de pouvoir me mouvoir à mon aise entre les projections et débats, les colloques organisés en marge et les quartiers généraux de l'équipe du festival. Ce furent dix jours déterminants (mais éprouvants !) en ce qu'ils m'ont permis de m'approcher des employés plus jeunes, stagiaires pour la plupart, et des bénévoles et sympathisants de l'organisme qui étaient massivement présents sur les lieux mais étaient moins occupés que les organisateurs. J'ai assisté à deux « dîners-conférences »¹ et à plusieurs débats entre les réalisateurs et les spectateurs suivant les projections; j'ai évidemment vu beaucoup de films. Mais ce qui m'a été le plus utile dans ma compréhension du festival et de l'organisation, ce fût d'aller régulièrement au lieu de rencontre officiel du festival, cette année-là organisé dans les locaux de la Société des Arts Technologiques (SAT), situés à quelques pas du Cinéma Impérial². C'est là que la plupart des bénévoles, employés, membres du conseil d'administration, festivaliers, cinéastes et invités allaient se sustenter ou boire un verre à la fin de la journée. Ce lieu s'est avéré l'endroit idéal pour rencontrer les diverses personnes gravitant autour de l'organisme et pour leur parler.

¹ Voir à ce sujet le chapitre sept.

² Cinéma où étaient alors projetés la majorité des films de fiction en compétition.

De mai à septembre, j'ai continué de fréquenter l'organisme mais sur une base moins régulière, ma présence étant moins requise. Après le festival, les organisateurs sont occupés avec les activités post-mortem, mais la pression est un peu moins grande, puisque l'autre activité importante de l'organisme (les Ciné-Spectacles au clair de lune) se déroule en juillet. La personne qui avait été jusque-là ma référence dans l'organisme a quitté son emploi à ce moment là, en même temps que les personnes embauchées à contrat (la secrétaire, les programmeurs, etc.). En septembre, lorsque j'ai demandé à être sur le comité de sélection des films documentaires pour le festival, une grande partie de l'équipe avait donc été renouvelée. J'ai ainsi dû me trouver une nouvelle personne ressource dans l'organisme (en la directrice du marketing et du financement privé) afin d'avaliser les changements à mon plan de recherche et de me fournir les coordonnées des membres du conseil d'administration que je voulais interviewer.

De faire partie du comité de visionnement m'a permis d'être à la fois utile pour l'organisme (en aidant le programmeur à visionner les dizaines de films qui lui sont envoyés chaque année) et au cœur de l'un des processus décisionnels de l'organisme. Le choix des films de fiction obéit à d'autres paramètres que les films documentaires, les premiers faisant l'objet de marchandage entre les différents festivals de cinéma de Montréal, qui doivent alors jouer de leurs réseaux et de leurs connaissances afin d'attirer les meilleurs opus, qui à leur tour attireront les foules. Le choix des films documentaires est moins « politisé »; j'ai donc pu faire partie du comité les sélectionnant, comité formé de différents bénévoles gravitant autour de l'organisme, du programmeur et d'un membre du conseil d'administration qui a longtemps assuré la sélection des films. J'ai donc fréquenté les bureaux à raison d'une fois semaines pendant un mois ou deux, en plus d'assister aux réunions du comité de sélection.

À ce stade, j'étais connue du personnel ainsi que de plusieurs bénévoles et sympathisants. *Je participais régulièrement aux diverses activités de l'organisme, tant publiques que privées.* J'avais une certaine autonomie au sein de l'organisme et n'avait plus à me référer constamment à ma personne ressource pour me servir d'intermédiaire. Après une participation au festival de 2003 (où j'étais responsable

d'un des jury) et aux activités de juillet (*Ciné-spectacles*) et d'octobre (Assemblée générale). j'ai cessé mon terrain à proprement parler, tout en continuant d'avoir des contacts ponctuels avec les organisateurs afin d'effectuer des entrevues.

1.3. Les difficultés du terrain : la place de l'anthropologue en question

Le principal paradoxe auquel j'ai dû faire face, c'est qu'une partie de mon travail consistait à comprendre l'historique de l'organisme et un discours bâti au fil des années alors que je me trouvais au sein d'une équipe s'étant presque entièrement renouvelée durant les deux années de mon terrain. À mon arrivée, la plupart des employés en étaient à leur première année au sein de l'organisme ; dans l'année qui a suivi, plusieurs ont quitté et ont été remplacés par de nouveaux venus. En plus d'être fraîchement arrivés dans l'organisation et de ne pas en connaître l'histoire, ces nouveaux employés étaient dans une période d'adaptation où ils ne se sentaient peut-être pas autorisés à me dévoiler tous les rouages de l'organisme, de par leur récente arrivée et leur peu d'autorité au sein de l'équipe en reconstruction. Au contraire, les gens qui ont fondé le festival et qui sont toujours dans l'organisme occupent un siège au conseil d'administration, conseil qui n'entretient pas de liens à proprement parler avec l'équipe salariée et qui est très rarement (sinon jamais) dans les bureaux de l'organisme. Les rares fois où j'ai été en mesure de les rencontrer furent lors des deux festivals auxquels j'ai assisté, mais ils étaient alors assez occupés et peu présents.

La deuxième difficulté à laquelle j'ai dû faire face était donc liée au fait qu'il existe certaines frontières entre les différents « groupes » de personnes qui œuvrent à Vues d'Afrique. Ces frontières sont de deux ordres : d'abord d'âge, ensuite de hiérarchie et d'ancienneté. En effet, alors que les bénévoles et stagiaires sont plutôt jeunes, nouveaux dans l'organisme et temporaires, les fondateurs, qui occupent les postes de direction et du conseil d'administration, sont plus âgés et se connaissent depuis longtemps. Entre ces deux groupes, qui entretiennent peu de liens, se trouvent les employés salariés. Les gens du premier groupe sont bien souvent en quête d'une expérience à mettre dans leur curriculum vitae ; ce sont eux qu'on voit dans les halls des salles de cinémas, aux lieux de rencontres du festivals. Ils occupent les postes

temporaires et s'occupent de faire « rouler » le festival. Les deuxièmes sont, pendant le festival, occupés dans les divers colloques et rencontres officielles. Ils s'occupent peu de la « cuisine » du festival, assurée par une équipe contractuelle embauchée pour l'évènement. À part le président-directeur général, les membres du conseil d'administration ont d'ailleurs peu à voir avec l'exécutif ; leur rôle est dans la planification à long terme. Entre ces deux groupes se trouve l'équipe permanente. Nouvellement constituée, elle ne partage pas les liens de longue durée qui unissent les fondateurs entre eux, mais par la force des choses est amenée à entrer en contact avec eux lors des différents évènements qui ponctuent le calendrier de l'organisme. L'équipe permanente a toutefois plus à faire avec les employés temporaires, stagiaires et bénévoles, avec qui elle travaille sur une base quotidienne.

En m'insérant dans l'organisme en tant que bénévole / chercheur, je m'insérais donc dans une place déterminée, avec ses avantages et ses désavantages. Si j'ai eu à m'impliquer dans diverses activités qui m'ont chacune offerte un point d'observation différent au sein de l'organisme, de grands pans de l'organisation me sont toutefois demeurés inaccessibles.

Il faut dire que selon plusieurs sources, des conflits auraient éclaté au cours des années 1990 entre les dirigeants et certains employés ou sympathisants. Ces derniers auraient accusé l'organisation de plusieurs torts, dont de racisme et de néo-colonialisme. Je ne puis pas valider ces témoignages (puisque je n'étais pas dans l'organisation à ce moment-là), mais ils sont trop nombreux pour que je puisse les ignorer non plus. Ainsi ai-je croisé, tout au long de mon terrain, des personnes qui m'ont raconté ces conflits de manière directe ou indirecte. Si je tiens à les mentionner, c'est que malgré que ce climat conflictuel ait existé lors de mon terrain, il m'a semblé qu'une certaine méfiance régnait dans les bureaux, envers moi mais aussi envers les autres bénévoles. Si une partie de cette méfiance peut s'expliquer en termes de « scoops » à garder (primeurs de films, d'invités, etc.), le reste me semble attribuable à la volonté, chez les employés, de donner une image de bonne gouvernance, de bonne gestion ; on tentait donc de dissimuler les conflits, embûches, désorganisation et autres problèmes.

1.4. Les matériaux utilisés dans l'analyse

J'ai construit mon mémoire avec plusieurs matériaux, dont il convient ici de parler brièvement. Ma première source de renseignements a été bien évidemment mon terrain, que je viens de décrire. Il m'a permis d'amasser une foule de notes mais aussi de documents promotionnels, communiqués de presse, etc. Ma deuxième source importante furent les entrevues que j'ai menées -huit en tout, d'une durée d'une heure à une heure trente chacune- avec des membres du conseil d'administration ou des employés permanents. Mes entrevues avec les employés se sont effectuées sur les lieux de travail ou à proximité, sur l'heure du midi; les autres entrevues ont plutôt été effectuées dans des lieux près des domiciles des membres du conseil d'administration, qui ont bien voulu m'accorder une heure ou deux de leur temps. J'ai peu fait d'entrevues à proprement parler avec les bénévoles ou les stagiaires, puisque c'est avec eux que j'ai eu le plus de contacts et que j'ai donc pu leur poser mes questions dans des contextes plus informels. Comme je l'ai mentionné plus haut, les employés étaient la plupart du temps assez occupés, tandis que les membres du conseil d'administration était très peu présents aux bureaux; il fallait donc absolument convenir d'un moment pour pouvoir discuter avec eux plus longuement. J'ai tenu à ce que les informations révélées lors des entrevues restent confidentielles, afin de permettre aux interviewés de s'exprimer plus librement. C'est pourquoi les citations qui ponctuent ce mémoire sont identifiées par des numéros de répondants plutôt que par les noms de mes interlocuteurs réels.

Finalement, l'une des mines les plus importantes de renseignements relatives à *l'historique* de l'organisme furent les « catalogues-programmes » que Vues d'Afrique produit chaque année en vue du festival. J'ai acquis une copie de chaque édition et j'ai passé plusieurs heures à les décortiquer. Ce qui est intéressant dans ces catalogues, c'est qu'en plus de regrouper les informations traditionnellement présentes dans un catalogue de festival de film (informations sur les films projetés, mots des organisateurs et des commanditaires), les catalogues de Vues d'Afrique documentent aussi les autres activités de l'organisme pendant l'année et contiennent très souvent des textes critiques ou informatifs sur divers sujets (les thématiques des colloques organisés par l'organisme, les problèmes des cinémas africains, etc.). Ils m'ont donc été d'une utilité précieuse lorsqu'est venu le temps pour moi de

récapituler les diverses activités mises sur pied par l'organisme, ainsi que les vagues discursives que ce dernier a emprunté au fil des ans. Toutefois, alors que les premiers catalogues étaient plus « bavards », contenant plusieurs textes et éditoriaux, au fil des ans, cette matière discursive est peu à peu disparue, cédant sa place à la description des activités de plus en plus nombreuses de l'organisme.

1.5. Conclusion

Le terrain en organisation est donc un terrain où le politique est constamment présent, où les enjeux sont de taille. D'être acceptée à l'intérieur de la « communauté » que représente l'organisation dépend ainsi de facteurs qui dépassent la personne même de l'anthropologue ou de sa recherche : il y a, chez les employés et les dirigeants des organisations, une image à soigner. D'autre part, le milieu de travail et ses contraintes inhérentes mettent quelques obstacles entre l'ethnologue et ceux qu'elle souhaite observer. Dans le chapitre suivant, j'aborderai plus en détail les caractéristiques structurelles des ONG et OSBL, caractéristiques qui sont particulières à ce type d'organisme. Ce chapitre viendra mettre en lumière certains éléments que j'ai pu relever dans les pages précédentes, les détachant du contexte particulier de Vues d'Afrique pour les placer dans le portrait plus global des défis, bonheurs et difficultés des organismes du secteur tertiaire.

2. OSBL, ONG : le secteur tertiaire, entre deux mondes

Certains l'appellent le « troisième secteur » ou « la troisième force ». Les Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont fait leur apparition dans le monde occidental - et par le biais du développement, dans le tiers-monde - il y a quelques décennies seulement. Toutefois, la prolifération de ces organismes est telle qu'on l'a même qualifiée de « révolution associative » (Salamon 1993 : 1). Au Canada seulement, le seul nombre d'ONG s'occupant de développement est passé de 25 en 1960 à 220 en 1987 (Brodhead et Pratt 1994 : 88).

Ce nouveau type d'organisme, qui vient bousculer la dichotomie public / privé chère aux économistes, suscitait en effet beaucoup d'attentes. Les ONG et OSBL ont vite été considérés comme la panacée à tous les maux. On croyait, à tort ou à raison, que le secteur tertiaire allait être en mesure de contourner les écueils inhérents au marché comme au secteur public; Hulme et Edwards parlent même d'un « NGO 'myth' » (1997 :4). Les ONG et les OSBL étaient donc vus comme la solution miracle aux débâcles des institutions privées et publiques, et la chance de réinstaller les idéaux comme principes directeurs des organisations. Mais ces attentes ne prenaient pas en considération la fragilité de telles structures, ni la dépendance accrue de ces organismes aux subsides gouvernementaux et à la collaboration des entreprises du secteur privé.

Vues d'Afrique est, comme je l'ai mentionné, à la fois un OSBL et une ONG. À plusieurs égards, son parcours est très révélateur à la fois des opportunités et des problématiques qui touchent l'ensemble du secteur. Toutefois, à l'inverse, l'ethnographie de cet organisme nous révèle l'impossibilité de déterminer, pour le « secteur tertiaire », une catégorisation qui soit capable de prendre en compte son incommensurable diversité, comme je tenterai de le démontrer dans les pages suivantes.

2.1. Panacée ou mirage? Les attentes face aux OSBL et ONG

Qu'est-ce qui, dans ces organismes, a pu susciter de si grandes attentes? Selon moi, on a vu dans ces organismes deux qualités qui semblaient manquer tant aux organismes publics que privés, soit une flexibilité dans l'action conjuguée à une proximité de la direction avec la base militante (ce qu'on qualifie en anglais de *grassroots*). À la lourdeur bureaucratique gouvernementale, les organismes communautaires opposent en effet une équipe souvent réduite et une souplesse dans la séparation des tâches et les méthodes de travail. Cette équipe est aussi plus encline à avoir une relation de proximité avec les membres et les bénévoles qui apportent leur soutien à l'organisation, puisqu'elle est souvent issue de ces rangs et qu'elle compte habituellement peu de gens. La hiérarchie et les rapports de domination qui existent dans le privé et le public se retrouvent conséquemment dans une moindre mesure dans le secteur communautaire, où la convivialité et la collégialité sont plus souvent la règle dans les relations entre le personnel.

D'autre part, les conseils d'administration des ONG et OSBL sont obligatoirement composés de bénévoles qui doivent rendre des comptes non seulement à leurs membres, mais aussi aux institutions gouvernementales qui les subventionnent, puisqu'ils gèrent des fonds publics; une plus grande transparence caractérise donc (en principe) ces conseils. Finalement, le but de ces organismes n'étant pas la recherche de profit à tout prix telle qu'on la retrouve dans les entreprises privées, les ONG et OSBL attirent moins la méfiance puisqu'on présume que leurs décisions sont guidées par les idéaux ayant mené à la création de l'organisme. Ce dernier point est crucial dans l'opinion positive dont bénéficient ces groupes; l'indépendance idéologique et la rigueur morale sont en effet des qualités que le privé, avec ses délits d'initiés et le public, avec ses fraudes et ses scandales, semblent pour l'opinion publique avoir perdu depuis longtemps.

Il serait toutefois naïf de croire que ce préjugé favorable reflète totalement la réalité : la mauvaise gestion, les conflits d'intérêts et les conflits interpersonnels ne connaissent pas en effet les barrières entre public, privé et secteur tertiaire... D'autre part, il ne faut pas oublier la fragilité et la précarité qui caractérisent également de telles structures. En effet, la nature des activités et des services que ces organismes

mettent en place, souvent à buts sociaux ou caritatifs, ne leur permettent fréquemment pas d'en tirer les revenus nécessaires à leur survie financière. Plusieurs de ces organismes viennent en aide, par leurs activités, à des franges de la population qui sont défavorisées; d'autres offrent des services publics ou de première nécessité, tandis que d'autres encore comptent sur la gratuité ou le coût modique de leurs activités et services pour sensibiliser ou mobiliser des groupes qu'un droit d'entrée inhiberait. Cette situation les place bien souvent dans une position de dépendance à la fois des subsides gouvernementaux et des partenariats avec l'entreprise privée. Même si, comme le fait remarquer Olivier de Sardan en parlant des ONG, « une relation de dépendance laiss[e] toujours place à une marge de manœuvre » (1998 : 23), cette position inconfortable oblige les organismes à constamment négocier leur indépendance idéologique face aux bailleurs de fonds.

2.2. OSBL, ONG : Confusion terminologique ou confusion conceptuelle?

Outre ces caractéristiques, qu'ont en commun ce que l'on qualifie d'OSBL et d'ONG? Ces étiquettes désignent en effet une pléthore d'organismes qui diffèrent les uns des autres, tant dans leur structure que dans leurs objectifs. On y retrouve à la fois de très petits organismes, dirigés par une poignée de bénévoles, tout comme de grosses organisations employant de nombreux salariés. Certains d'entre ces groupes dispensent des services, d'autres sont des groupes d'intérêt, et ce, dans des domaines aussi variés que l'éducation, la santé, les arts, l'environnement, les sports, etc.

En réalité, ce qui unit des entités aussi variées réside dans le seul fait qu'elles sont à la fois non gouvernementales et à but non lucratif, ce qui est intéressant dans la mesure où ces deux vocables, plutôt que de décrire les propriétés de ces organismes, affichent plutôt ce qu'ils ne sont pas. Cette définition négative a été relevée par plusieurs auteurs (Banting 1996; Fisher 1997; Roca 1996). On devrait toutefois plutôt dire, suivant en cela Salamon et Anheier, que les ONG et OSBL sont au contraire les deux à la fois: elles sont des organisations « private in form but public in purpose » (1996 : 2).

La difficulté de tracer les contours précis du secteur, de définir les caractéristiques types de ces organismes se reflète dans la terminologie employée pour les décrire. Très variable, elle tend à changer d'un auteur à l'autre, d'un pays à l'autre. Toutefois, il existe quelques grands découpages utilisés par les différents chercheurs lorsqu'ils abordent le tiers secteur. L'un des découpages les plus significatifs est celui existant entre le terme OSBL (surtout employé pour parler d'organisme locaux, communautaires, actifs dans la provision de services de tout genres) et celui d'ONG (utilisé pour les organismes œuvrant dans le développement international). Même si en réalité les ONG sont par la force des choses des OSBL (puisqu'ils sont sans buts lucratifs) et que les OSBL sont pour la plupart des organisations non gouvernementales, ces distinctions subsistent dans l'emploi des deux termes. Comme l'étiquette d'ONG a ses sous classifications propres, je m'attarderai brièvement à les décrire. Puis, j'aborderai le secteur tertiaire dans son ensemble (OSBL et ONG confondus), en montrant comment Vues d'Afrique se situe dans ce système terminologique.

2.2.1. ONG, QUANGO, IONG et les autres

Les sous catégories ne manquent pas lorsqu'on aborde le secteur des ONG. Comme ironise Fisher (1997 : 8), « In an attempt to conceptually organize such diverse groups, analysts have distinguished among associations according to various sets of criteria, littering the literature with acronyms ». Les appellations varient donc selon la provenance géographique (du sud, SNGO, ou du nord, NNGO), l'autonomie face au gouvernement (quasi-autonomes, QUANGO) ou encore les bases associatives des ONG (*membership*, MSO, ou *grassroots*, GRSO ou GSO) (*ibid.*). Si ces catégorisations peuvent paraître quelques peu accessoires, la distinction existant entre ONG locales et ONG internationales, elle, ne l'est pas. Les ONG locales sont en effet des « groupes privés nationaux, 'apparemment' sans but lucratif, qui rassemblent des citoyens d'un même pays », tandis que les ONG internationales sont des groupes existant à l'échelle mondiale qui ont des antennes locales dans plusieurs pays à la fois (comme par exemple OXFAM, Médecins sans frontières ou Amnistie Internationale - Pandolfi 2002 : 37). Cette distinction est importante puisque les ONG internationales ont un poids beaucoup plus important au niveau de la politique internationale et éprouvent moins de problèmes de financement du fait de leur

visibilité accrue et de leurs réseaux mondiaux considérables. L'Agence canadienne de développement international, quant à elle, opère une distinction supplémentaire entre ONG et ce qu'elle nomme « institutions non gouvernementales » (ING – ACIDI 2002b et 1999). Alors qu'elle considère ces deux types d'organismes comme des « organisations bénévoles », elle distingue toutefois les organisations qui « travaillent directement avec les populations des pays en développement » (ONG) de celles qui « mettent leurs compétences spécialisées au service du développement dans des domaines comme la recherche appliquée, par exemple » (ING - ACIDI 2003a : s.p.). En d'autres mots, l'ACDI ne considère comme ONG que les organismes œuvrant dans la coopération internationale.

2.2.2. Secteur tertiaire, volontaire ou non lucratif?

On emploie, selon Banting (2000 : 6-7), généralement trois vocables différents dans la littérature pour qualifier l'ensemble des organismes, et leur utilisation respective varie selon la discipline du chercheur et son pays d'origine. Toutefois, et comme l'affirment Salamon et Anheier, ces divers termes ne sont pas seulement différents au plan linguistique : « They reflect wholly different concepts and refer to distinctly different groupings of institutions » (1996 : 3).

Le premier terme, qui est le plus courant en Amérique du Nord, est celui de « secteur non lucratif ». C'est le terme des économistes, et il découle de cette vision binaire de l'économie que j'ai mentionnée en introduction, qui considère les OSBL comme une catégorie résiduelle, entre le marché et le gouvernement. Le deuxième est celui de « voluntary sector », qui, toujours selon Banting, origine des travaux sociologiques, et est le plus fréquent en Angleterre. Ce terme met l'accent sur le fait que les conseils d'administration de ces organismes sont dirigés par des bénévoles. Finalement, le terme « secteur tertiaire » est utilisé plus particulièrement par les chercheurs en sciences politiques; il souligne le fait que les OSBL et ONG sont un secteur distinct de celui du marché ou du gouvernement.

Au Québec, on utilise pour nommer les organismes de ce secteur le terme d'Organisme Sans But Lucratif, définis, sur le plan fiscal, comme « une entité formée et exploitée exclusivement à des fins non lucratives. Ses revenus ne doivent

pas être distribués parmi ses propriétaires, ses actionnaires ou ses membres ni mis à leur disposition pour leur propre profit » (ministère du Revenu du Québec 2004 : s.p.). On compterait, selon la même source, au-delà de 35 000 organismes portant cette dénomination au Québec. Les OSBL font partie de ce qu'on appelle ici « l'économie sociale », formée par des entreprises qui :

«[ont] pour finalité de servir [leurs] membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier; [ont] une autonomie de gestion par rapport à l'État; intègr[ent] dans [leurs] statuts et [leurs] façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs; défend[ent] la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de [leurs] surplus et revenus; fond[ent] [leurs] activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective » (Chantier de l'économie et de l'emploi 1996 : 19-20).

Vues d'Afrique se considère à la fois comme un OSBL et une ONG locale. Si l'organisme correspond au modèle d'OSBL que je viens de définir, son statut d'ONG est par contre plus ambigu. En effet, à l'ACDI, son principal bailleur de fonds, l'organisme est considéré comme une ING et non comme une ONG. Selon l'un des organisateurs, cette distinction aurait été élaborée par l'ACDI afin de se donner une marge de manœuvre dans l'attribution de ses budgets. En effet, l'Agence octroie des subventions de fonctionnement (s'étalant sur plusieurs années et servant à soutenir le roulement des organismes) uniquement aux ONG, ne distribuant que des subventions par projets (servant à financer des activités concrètes et ponctuelles) aux institutions. Vues d'Afrique se bat donc depuis plusieurs années, sans succès jusqu'ici, pour être reconnu comme une ONG par l'ACDI. Ce qui peut lui compliquer la tâche, c'est que ses actions dans le domaine du développement sont d'une part modestes (il n'a qu'un seul programme de coopération à proprement parler et un programme d'octroi de subventions), mais elles se situent d'autre part dans le domaine des arts, au contraire de la plupart des autres ONG qui œuvrent dans les domaines sociaux et de première nécessité. Tout en partageant plusieurs caractéristiques avec les autres ONG, le cas de Vues d'Afrique me semble donc démontrer d'une part la difficulté de tracer des contours précis à l'étiquette, et d'autre part les enjeux qui se trouvent dans son appropriation par les différents acteurs.

2.2.3. Les sciences politiques et le secteur tertiaire : les études transnationales

Ainsi, d'un pays à l'autre, certains types d'organismes seront ou non inclus dans la définition du secteur tertiaire et dans les statistiques sur le secteur. Ces différences nationales sont liées, selon Olivier de Sardan (1998: 23), aux rapports que les différents organismes entretiennent avec le gouvernement du pays où ils évoluent. Il devient alors difficile, en l'absence d'une catégorisation fixe et universelle, de généraliser ou d'établir des conclusions sur l'apport du secteur au niveau mondial.

Et pourtant de telles généralisations furent tentées. La littérature sur le sujet répète à l'envi que les études de cas se font rares, retardant par là une compréhension plus globale de l'activité, du fonctionnement et des retombées de tels organismes. Malgré tout, peu d'études de cas sont faites: au contraire, les articles généraux et les études transnationales comparant les secteurs tertiaires de différents pays abondent (Edwards et Hulme 1996; Salamon et Anheier 1996). De plus, à l'intérieur de la littérature (restreinte) sur le sujet, les auteurs ont souvent privilégié l'étude de certains types d'organismes au détriment des autres. Au Canada, on semble ainsi s'être particulièrement attardé au cas des groupes d'intérêts, probablement parce qu'ils ont été massivement financés par le gouvernement fédéral au cours des années 1980 et qu'ils ont par le fait même bénéficié d'un poids politique assez important (Cardozo 1996; Kobayashi 2000; Pal 1993, 1997; Phillips 1997, 2002).

Chacune de ces études transnationales tente de tracer les grands paradigmes du secteur par pays, d'établir une classification des organismes selon leurs objectifs ou la nature de leurs activités, ou de calculer leurs retombées économiques en termes de salaires, d'emplois, etc. À terme, ces études tentent de fabriquer des outils de mesure et des classifications universelles qui permettraient de pouvoir comparer l'impact économique de ces organismes dans différents pays.

2.3. Les ONG et OSBL comme sujet d'étude en sciences sociales

Il me semble pourtant que les politicologues et économistes cherchent, avec les mauvaises méthodes, la spécificité des organismes du secteur tertiaire là où elle n'est pas. En effet, ils tentent de découvrir par des méthodes quantitatives ce qui est

de nature essentiellement qualitative, soit la capacité, pour les organismes du secteur tertiaire, d'avoir une approche différente du social. D'ailleurs, la catégorie économique que constitue les OSBL et ONG n'est jamais abordée en tant que problématique ni en anthropologie ni en sociologie, ce qui révèle qu'à l'intérieur de ces disciplines, ce découpage ne semble pas porteur de sens. Les études en sciences sociales se penchent plutôt sur l'impact social des organismes et leur participation à la construction de la dite « société civile ». À mon avis, la véritable révolution des ONG et OSBL réside ainsi dans leur transformation et leur investissement des champs de « prérogatives de la puissance publique » (Roca 1996 :129). Le domaine du développement international est à ce point de vue le plus documenté (et de loin), puisque les ONG y ont fait une percée fulgurante au cours des années 1970 et 1980, ces nouveaux organismes se voyant confier des missions de développement par les gouvernements des pays occidentaux. Plus près du terrain, plus flexibles et moins coûteuses que leur contreparties gouvernementales, les ONG et OSBL ont été rapidement affublés d'une aura d'efficacité et de probité qui a fait croire à plusieurs qu'elles étaient la solution miracle aux problèmes rencontrés dans le champ du développement :

« La professionnalisation de plus en plus poussée des intervenants de la galaxie ONG a fini de parer l'action de celle-ci de toutes les vertus. Désormais, tout ce qui était mis au passif des États ou de l'interétatique (mauvais coûts / bénéfices, complexité des circuits d'obtention de l'aide, corruption des élites, visées géopolitiques ambiguës, etc.) semblait pouvoir être versé à l'actif des ONG (efficacité supposée d'avance, coopération directe, désintéressement, apolitisme souvent réaffirmé) » (Roca 1996 : 130).

Fisher abonde dans le même sens : « NGO have become the « favored child » of official development agencies, hailed as the new panacea to cure the ills that have befallen the development process... » (Fisher 1997 : 439).

2.3.1. Le champ du développement et les ONG

La problématique du développement ayant préoccupé grandement les anthropologues, le rôle primordial des ONG dans ce « champ » (pour emprunter le concept de Bourdieu) du social a donc été longuement analysé par ces derniers. De plus, le nombre d'ONG impliquées dans la coopération internationale et le développement n'a, depuis les années 1970, cessé de croître. La plupart des agences gouvernementales responsables de l'aide internationale financent les ONG et leur

confient des projets à mener. Toutefois, alors que les attentes qu'ont suscitées ce nouveau type d'organisations transpirent des recherches des politicologues, les travaux de plusieurs anthropologues, quant à eux, semblent témoigner de la déception qu'elles ont fini par créer. En effet, et comme je l'illustrerai dans le prochain chapitre, de nombreuses critiques de fond ont été adressées à la notions et aux pratiques du développement. L'attitude des anthropologues face aux ONG impliquées dans le développement est donc liée à la manière dont les chercheurs évaluent le développement lui-même.

Les anthropologues se situent, selon Fisher (1997 : 439, citant Ferguson) dans deux camps opposés lorsque vient le temps d'évaluer le rôle des ONG dans le champ du développement. D'un côté, on trouve les anthropologues qui croient que l'application du concept de développement a des ratés, mais que le développement en tant que tel est inéluctable. Ces derniers voient les ONG comme de meilleurs maîtres d'œuvre du développement que les agences gouvernementales, capables de mieux atteindre les objectifs des projets et de réussir là où les autres ont échoué. De l'autre côté, on retrouve les anthropologues qui, comme Escobar et Ferguson (dont j'aborderai la pensée plus en détail dans le chapitre suivant), jugent que le développement n'est rien d'autre qu'une construction discursive vouée à aider les pays occidentaux à maintenir leur contrôle sur les pays du tiers-monde. Ces auteurs, qui considèrent les ONG comme une source de changements importants, mettent l'accent sur leurs capacités d'influencer les politiques et d'être les « véhicules pour une remise en cause et une transformation des relations de pouvoir » (Fisher 1997 : 439, traduction libre). Ils les croient capables de « re-politiser » les problématiques dépolitisées par l'appareil du développement, ainsi que de trouver des alternatives viables aux politiques d'assistance actuelles (*ibid.*).

Des deux côtés, certains anthropologues ont toutefois souligné le danger qui guette les ONG de devenir de simple relais à rabais des gouvernements qui leur assurent le financement. Pour certains, le potentiel de changement que portaient en eux les OSBL et ONG ne s'est pas réalisé. Alors qu'on aurait attendu de ces organismes qu'ils établissent des projets fondés sur une appréciation des besoins réels des populations et que les mesures qu'ils adoptent soient adaptées aux réalités des

peuples qu'ils desservent. « beaucoup d'ONG en sont [plutôt] venues à se « positionner » en fonction de l'offre » de financement des gouvernements du Nord (Roca 1996 : 131). Pandolfi et Abélès (2002 :7) résument bien cette ambivalence: « Les « souverainetés mouvantes » que sont les fondations privées, les ONG, les organismes internationaux, etc. renforcent-elles des attitudes colonialistes ou soutiennent-elles les aspirations locales? ».

2.4. Conclusion

C'est dans cette optique qu'il me semble le plus profitable d'examiner la question des ONG et OSBL. Car comme le fait remarquer Olivier de Sardan (1998 : 27), « en un sens les ONG [et les OSBL] ne sont pas seulement ou nécessairement sociologiquement pertinentes en elles-mêmes, mais aussi, voire surtout, comme « porte d'entrée » vers d'autres processus sociaux à divers égards plus importants ». Si j'ai de mon côté abordé le champ du développement, plusieurs autres pistes restent à cet égard à explorer. Par exemple, Mariella Pandolfi, à travers une ethnographie de l'appareil humanitaire dans les Balkans (2002), démontre comment les ONG « agissent sur les territoires de l'ingérence et de l'urgence humanitaire comme des 'souverainetés mouvantes' qui se déplacent de par le monde en légitimant sous la bannière des droits humains l'imposition de leurs règles et de leur temporalité ». Ce nouveau rôle des ONG s'inscrit, selon l'anthropologue, dans un mouvement de « migration du politique vers de nouveaux lieux » dans le contexte de la mondialisation (Pandolfi et Abélès 2002: 6), alors même que les ONG justifient souvent leur intervention par la nécessité de consolider les souverainetés nationales des pays où ils interviennent. On voit donc que l'anthropologie a encore beaucoup à apprendre sur les ONG, mais peut-être aussi d'avantage à *travers* elles.

Quant aux écrits des politicologues et des économistes sur les ONG et OSBL, il faut retenir selon moi les caractéristiques structurelles et organisationnelles spécifiques de ces organismes que ces chercheurs ont fréquemment relevés (souplesse, proximité du *membership*, etc.), puisque c'est grâce à ces caractéristiques que les ONG et OSBL ont pu investir massivement le domaine du développement. Il faut toutefois prendre en compte le fait qu'en se professionnalisant, ces organismes ont

alourdi leur structure dont la légèreté faisait leur force; nous verrons plus loin que cette nécessité de faire fonctionner à plein temps une équipe de salariés et la structure matérielle qu'elle nécessite est une lourde tâche pour des organismes à but non lucratif, qui n'est pas sans peser sur la tenue de leurs activités.

Finalement, je crois qu'il faille oublier toute velléité de catégorisation lorsqu'on veut mesurer la réelle importance des ONG et OSBL. D'une part, ces découpages selon la masse salariale, la taille, les objectifs, et autres caractéristiques des organismes ne nous révèlent rien d'autre sur le secteur que son extrême diversité. D'ailleurs, l'exemple de Vues d'Afrique démontre que de tels organismes résistent à cette classification par leur complexité inhérente. D'autre part, l'intérêt d'étudier les organismes communautaires me semble plutôt résider dans l'analyse de leur capacité à mobiliser des ressources et à agir en tant qu'acteur social, ce que je tenterai de faire dans les prochains chapitres. Car comme l'exprime Fisher :

« ...Ethnographic detail[s] exposes the simplicity of universalizing models of and discourses about NGOs. By conceiving of NGOs as 'an arena within which battles from society at large are internalized' (Clarke 1996: 5), rather than as a set of entities, and by focusing on a fluid and changing local, regional, national, and international processes and connections, which both potentially support and suppress 'an insurrection of subjugated knowledges', such studies avoid simple generalizations and reveal the rich ideological and functional diversity of NGOs » (1997: 19).

3. Les politiques culturelles canadiennes et québécoises : survol théorique et historique

Il importe, avant d'aborder l'histoire et le(s) discours de Vues d'Afrique, d'examiner deux des discours à l'intérieur desquels il a dû se construire et avec lesquels il a dû composer, soit le discours du développement et celui du multiculturalisme. Ces discours se sont construits aux différents paliers gouvernementaux et ont des incidences pratiques sur tous les organismes communautaires à travers les formes réifiées auxquelles ils ont donné naissance, soit les politiques publiques. Ce sont ces énoncés qui constituent la base sur laquelle seront jugés les projets financés; les organismes étant grandement dépendants des subsides gouvernementaux, les politiques publiques constituent souvent pour eux des grilles d'admissibilité qui, à terme, balisent leurs chances de survie.

L'un des discours que je souhaite aborder est celui du multiculturalisme canadien et de son pendant québécois, l'interculturalisme. Ce discours est prévalant dans la société canadienne depuis l'adoption de la politique en 1971; il se retrouve partout, des manuels scolaires à la Constitution (par la Charte des droits et libertés qui y est enchâssée). C'est un discours qui régit la pluralité et qui fût en ce sens important pour l'organisme qui, on le verra plus loin, s'est voulu une vitrine pour les communautés culturelles. D'autre part, en tant qu'organisme promouvant l'altérité par son engagement envers le cinéma africain, Vues d'Afrique ne peut ignorer ce discours dominant sur l'Autre.

Je débiterai toutefois mon exploration par le discours qui sous-tend l'intervention canadienne en matière de coopération internationale, soit le discours du développement. Le Canada, comme tous les autres pays occidentaux, dispose d'institutions et de politiques propres, qui régissent l'aide financière et technique qu'il apporte aux pays du dit « tiers-monde ». Les politiques qu'il met en place sont par contre balisées par un discours qui s'élabore à un autre niveau, soit celui des institutions multilatérales (ONU, OTAN, G8, etc.) et de financement (Fond Monétaire International, Banque Mondiale).

3.1. Le développement international

Je tenterai donc dans les prochaines pages de décrire tout d'abord comment la rhétorique du développement a été érigée par les puissances occidentales, puis je m'attarderai aux auteurs qui ont contribué à révéler les prémisses idéologiques de ce discours et à le déconstruire. Finalement, je tenterai de retracer les « vagues » discursives qui ont tour à tour pris d'assaut les théories du développement et qui ont eu des incidences pratiques sur Vues d'Afrique à travers l'histoire du principal acteur en matière de développement au Canada, l'ACDI.

3.1.1. Les origines du discours : bref survol historique de la notion de développement

La notion de développement a pris son essor peu après la deuxième Guerre Mondiale et est le produit d'une redéfinition, par l'Occident, du monde et de lui-même (Escobar 1995 : 31). Ce redécoupage géopolitique s'est appuyé sur la construction et l'émergence de deux concepts souvent évoqués : le « sous-développement » et le « tiers-monde » (*ibid.*). Il importe donc de voir comment ces concepts se sont construits afin de comprendre les assises de la notion de développement.

3.1.1.1. La « fable des trois mondes »

Le « tiers-monde », espace politique imaginé et naturalisé par le discours du développement, est né de la réorganisation géopolitique qui s'est produite aux lendemains de la deuxième Guerre Mondiale. En lutte contre les communistes, les pays occidentaux et au premier chef leur nouveau leader, les États-Unis, ont tôt fait de livrer bataille contre les premiers pour le contrôle idéologique et économique des autres pays. Le redécoupage du monde consacré par la Guerre Froide se déclinait donc en un « premier monde » libre, un « second monde » communiste et un tiers-monde pauvre et non industrialisé, qu'il fallait faire basculer dans le « bon » camp pays par pays.

Dans cette optique, l'aide qui allait être octroyée aux pays non industrialisés du tiers-monde allait être conditionnelle «[to a] commitment to capitalist development ;

the curbing of nationalism ; and the control of the Left, the working class, and the peasantry » (Escobar 1995 : 33). En effet, on jugeait dans certains pays occidentaux que la pauvreté des pays non industrialisés allait les faire succomber au communisme ; l'aide au développement pour les pays du tiers-monde, un peu à la manière du Plan Marshall pour l'Europe, était fortement empreinte de la peur de voir le monde tomber sous l'influence soviétique (*ibid.* :34). D'ailleurs, plusieurs des mécanismes actuels du développement (les institutions de Bretton Woods- FMI et BM-, la notion de réduction de la pauvreté et l'accent mis sur le développement des infrastructures) ont émergé à la suite de cette aide à la reconstruction de l'Europe (Bob White, communication personnelle).

3.1.1.2. Le sous-développement

La pauvreté devient donc, pour les gouvernements occidentaux, une problématique et un moyen de gouvernance, tant au niveau local qu'international. Au niveau local, cette « problématisation de la pauvreté » (dans les termes d'Escobar) s'est traduite par l'expansion de l'État Providence ; au niveau international, elle allait prendre la forme de l'aide au développement. Ainsi, le monde industrialisé et « libre » allait déclarer les deux tiers de l'humanité comme étant « sous-développés » à la fin de la deuxième Guerre: « If within market societies the poor were defined as lacking what the rich had in terms of money and material possessions, poor countries came to be similarly defined in relation to the standards of wealth of the more economically advantaged nations » (Escobar 1995 : 23). La solution à cette pauvreté fut naturellement identifiée à ce qui avait fait la « réussite » des pays occidentaux, soit la technologie et le capital.

Cette constatation s'appuyait à la fois sur une foi en la science et en une conception de l'évolution humaine axée vers le « progrès », dont les théories de Rostow sont le reflet. Dans l'ouvrage *Les étapes de la croissance économique*³ (devenu par la suite une référence incontournable), Rostow décrit les étapes qu'une société doit traverser afin de parvenir au stade le plus élevé de l'évolution, soit la société capitaliste, exemplifiée par les pays Occidentaux et au premier chef les États-Unis. La société « traditionnelle » (définie comme agricole et hiérarchisée) était considérée par

³ ROSTOW W.W., 1963, *Les étapes de la croissance économique*. Paris, Seuil.

Rostow comme un obstacle au plein développement : l'élimination de la pauvreté devait ainsi passer par la croissance économique et par l'industrialisation (donc l'acquisition des technologies occidentales). La croissance économique était associée au progrès naturel recherché par l'Humanité : l'aide au développement visait donc à aider les pays du tiers-monde à « rattraper » (dans les mots de Rist) leurs homologues occidentaux.

D'autres facteurs, comme la peur d'un boom démographique des pays non industrialisés et les indépendances des pays d'Afrique et d'Asie, allaient influencer la construction du discours sur le développement. En particulier, la décolonisation en cours dans nombre de ces pays dans les années suivant la deuxième Guerre allait accentuer le « besoin » du concept de développement chez les anciennes puissances coloniales, qui voyaient par là le moyen de garder un certain contrôle sur leurs anciens administrés (Bessis 1996 : 52 ; Escobar 1995 : 26). Finalement, l'économie florissante des États-Unis commandait à ce dernier de trouver des nouveaux marchés pour ses produits, de même que des matières premières à bon prix : l'intérêt pour les pays du tiers-monde était donc redoublé de cette exigence économique.

3.1.2. Un discours hégémonique

Le développement s'est donc construit comme une idéologie dominante, ce que Comaroff et Comaroff (1991 : 24) nommeraient une hégémonie au sens fort du terme, «that part of a dominant worldview wich has been naturalized and, having hidden itself in orthodoxy, no more appears as ideology at all ». En effet, le concept de développement s'est imposé dans le discours des puissances mondiales sur les pays non occidentaux ; il est devenu la seule façon d'envisager ces pays (devenus dès lors « sous-développés ») et le cheminement qu'ils se devaient d'entreprendre pour « rattraper » leurs homologues industrialisés et opulents. «Indeed, it seemed impossible to conceptualize social reality in other terms (...). Reality, in sum, had been colonized by the development discourse (...) » (Escobar 1995: 5) ; « Derrière leur diversité ou leurs oppositions évidentes, une multitude de théories de la modernisation et du développement proposent un cadre de pensée et des paradigmes relativement homogènes » (Guichaoua 1996 : 61). Même les détracteurs du

développement à la manière des institutions internationales telles le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale ne se sont d'abord pas opposés sur le fond à l'idée même de développement, mais plutôt aux *moyens* empruntés pour l'appliquer:

« Even those who opposed the prevailing capitalist strategies were obliged to couch their critique in terms of the need for development, through concepts such as 'another development', 'participatory development', 'socialist development', and the like. In short, one could criticize a given approach and propose modifications or improvements accordingly, but the fact of development itself, and the need for it, could not be doubted" (Escobar 1995: 5).

Les premières critiques formulées à l'endroit du développement nous le prouvent. En effet, les notions de modernisation et de croissance économique, moteurs du développement tel qu'envisagé traditionnellement, allaient être remises en question par plusieurs penseurs (Samir Amin, Andre Gunder Frank, Walter Rodney) regroupés sous l'étiquette de la théorie de la dépendance (*dependency theory*). L'un des principaux promoteur de cette théorie, Frank, soutient que le sous-développement est un résultat du colonialisme qui a été préservé par les structures du capitalisme international, ce qu'il nomme le « développement du sous-développement »⁴ (Fry et Martin : 15). Walter Rodney, dans son ouvrage *How Europe Underdeveloped Africa*⁵, en fait l'exemple lorsqu'il retrace l'historique des contacts entre l'Europe et l'Afrique. Il démontre alors que l'Afrique n'était pas sous-développée avant l'arrivée des Européens et qu'au contraire le sous-développement est un produit des contacts coloniaux. Au cœur de la théorie de la dépendance se trouvent donc les notions de centre et de périphérie, de la relation entre les métropoles et leurs satellites (Frank), relations qui sont marquées par des inégalités grandissantes (Amin) où le centre s'enrichit aux dépens de la périphérie et où les économies des pays sous-développés sont dominées par les besoins du centre. Alors que théoriciens de la dépendance et marxistes débattent de la primauté des facteurs internes (lutte des classes) ou externes (colonialisme) sur le sous-développement (Welch et Butorin 1990 :324), I. Wallerstein viendra complexifier ces notions en les intégrant à sa théorie du « système monde » (*world systems*

⁴ FRANK A.G., 1970, *Le développement du sous-développement: l'Amérique latine*. Paris, Maspero.

⁵ RODNEY W., 1972, *How Europe Underdeveloped Africa*. London et Dar es Salaam, Bogle-L' Ouverture Publications et Tanzania Publishing House.

theory), qui statue qu'il n'y a qu'un seul type de capitalisme, celui du système monde total (*ibid.*).

On voit donc que l'universalisme et le dogmatisme de la notion de développement telle qu'imaginée par les institutions internationales et les puissances dominantes sont décriés par ces théoriciens, qui mettent également en lumière leur ethnocentrisme et évolutionnisme latent. Toutefois, ces penseurs s'inscrivent encore dans la mouvance développementaliste, puisque bien qu'ils dénigrent le système orthodoxe du développement, ils n'en souhaitent pas moins que celui-ci survienne dans le tiers-monde.

3.1.3. Les critiques: Foucault et l'ordre du discours.

Plusieurs critiques de fonds du développement ont toutefois émergé des sciences sociales. En effet, le concept de développement a, depuis plusieurs années, été pris d'assaut par ces dernières qui en ont fait un objet d'étude très prisé. Le discours *sur* le développement est donc devenu aussi vaste que celui qu'il analyse. Plusieurs chercheurs se sont penchés sur leur rôle dans les institutions du développement en tant que spécialistes des autres cultures et sur leur responsabilité éthique dans leur participations aux projets de coopération (Roger Bastide, André Gunder Frank, Bob White). D'autres anthropologues ont plutôt opté pour une approche déconstructiviste du discours du développement, afin d'en saper les bases et de tenter de réfléchir à des solutions alternatives. La force de l'idée de développement étant, comme je l'ai mentionné plus haut, de s'être imposé comme le discours dominant sur les pays non occidentaux, il n'est donc pas surprenant de constater que plusieurs de ces chercheurs s'inspirent largement de Foucault et tentent de démonter l'artifice qui donne au discours du développement son aura de vérité, dont James Ferguson et Arturo Escobar constituent les figures importantes.

3.1.3.1. *The Anti-Politics Machine*

James Ferguson, dans *The Anti-Politics Machine*, aborde la question des incidences pratiques du discours développementaliste : « If (...) all this talking and thinking about 'development' is not mere ideological icing, then what are its specific effects?

What happens differently due to the 'development' problematic that would not or could not happen without it? » (1990: xiv) L'argument qu'amène Ferguson, c'est que l'on doit mesurer les effets des projets de développement non à l'aulne de leurs objectifs statués, mais bien à celle des effets réels qu'ils ont malgré tout sur le milieu « en développement ». En effet, plaide-t-il, les interventions des promoteurs du développement sont souvent un échec en regard des objectifs que ces derniers s'étaient fixés. Il n'en reste pas moins que les actions entreprises au nom de la mission de développement ont des incidences directes sur les populations ciblées. Selon Ferguson, les échecs des projets de développement sont redevables au fait qu'ils sont construits sur les prémisses du développement : en effet, l'idéologie du développement s'est bâtie comme une solution applicable à tous, universelle, standardisée. Confronté à la complexité des contextes dans lesquels il est appliqué, le développement résulte ainsi très souvent en des échecs selon ses propres termes.

L'auteur refuse toutefois de mettre l'ensemble de ces effets au compte de l'intentionnalité d'un acteur qui agirait par « intérêt » ou d'une action préméditée. Il s'efforce de démontrer, par son analyse d'un projet de développement au Lesotho et à l'aide des théories foucaaldiennes, que certains des effets qu'ont les projets de développement ne sont pas planifiés par les institutions coordonnant les projets, mais finissent tout de même par servir leur intérêts : « (...) Planned interventions may produce unintended outcomes that end up, all the same, incorporated into anonymous constellations of control - authorless 'strategies' in Foucault's sense - that turn out in the end to have a kind of political intelligibility » (Ferguson 1990 : 20).

Pour Ferguson, ce que fait réellement le développement, c'est de faire disparaître les enjeux politiques de la pauvreté en problématisant cette dernière comme un problème capable d'être résolu objectivement par une science « neutre » et des connaissances technologiques élevées au rang de panacée par un petit nombre « d'experts ».

3.1.3.2. *Encountering development*

Ferguson dénonce donc les effets du discours hégémonique du développement, mais n'en dévoile pas la construction. Arturo Escobar, dans *Encountering development*, réalise cette « généalogie du développement » que son prédécesseur avait remis à un autre ouvrage (Ferguson 1990: xiv). Empruntant une démarche similaire dans une approche qui est à la fois discursive et déconstructiviste, Escobar tente de mettre au jour l'ordre du discours du développement, afin d'en montrer l'arbitraire et d'en dénoncer les abus. S'appuyant sur Foucault et quelques-uns de ses prédécesseurs en la matière (Ferguson, Said, Bhabba, Mohanty, entre autre), il s'applique alors à démontrer la manière dont se sont construites les idées de sous-développement et de tiers-monde et comment ce dernier est tombé aux mains d'experts et de scientifiques qui tentent de le contrôler à travers les paradigmes occidentaux de science et de progrès : « Development discourse (...) has created an extremely efficient apparatus for producing knowledge about, and exercise of power over, the Third World » (Escobar 1995: 9). Tout comme Rist (1996: 320), il dévoile « cette construction sociale moderne que constitue le 'développement', derrière laquelle on distingue, en filigrane, les présupposés de l'économie dominante».

À travers une analyse des projets de développement successivement menés en Colombie, Escobar tente de comprendre comment ce discours s'est actualisé en pratiques concrètes à travers le même processus qui semble, selon lui, caractériser l'ensemble de l'appareil du développement : tout d'abord, un phase de construction discursive, suivie d'une professionnalisation et d'une institutionnalisation de la machine du développement, puis d'une instrumentalisation du discours en des pratiques concrètes. Escobar espère que cette mise en perspective du développement en tant que discours arrivera à « exotiser » cette notion, nous permettant de nous en détacher et d'imaginer des alternatives au développement plutôt que des formes de développement alternatives.

Tant Escobar que Ferguson démontrent, dans leur étude, comment le discours du développement qui est élaboré au niveau global s'insinue au niveau local par la mise en place de politiques qui, on le verra avec le cas de Vues d'Afrique, ont des incidences tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires. Il convient

donc maintenant de passer au niveau où s'élaborent ces politiques, par la description de l'acteur principal en matière de développement au Canada : l'ACDI.

3.1.4. Le développement international au Canada : l'ACDI

La mise en œuvre des programmes de développement gouvernementaux au Canada est, depuis 1968, sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Je ne compte pas retracer ici l'histoire institutionnelle de l'ACDI, ni celle de ses politiques. Toutefois, il m'apparaît essentiel d'éliciter certains programmes et méthodes de l'Agence qui ont joués un rôle important dans l'histoire qui nous occupe, soit celle de Vues d'Afrique. Je décrirai donc dans les prochaines paragraphes le programme à travers lequel Vues d'Afrique a vu ses activités financées, ainsi que certaines thématiques et exigences de l'Agence que l'organisme a dû intégrer dans son discours et ses pratiques. À travers ces descriptions, je tenterai de démontrer comment les différentes vagues discursives du développement élaborées par les institutions internationales ont été reprises par l'ACDI.

En effet, diverses facettes du développement ont été tour à tour mis en relief, accentués par le discours des institutions internationales de développement, puis reprises par l'ACDI. Comme l'affirme Escobar (1995 : 154) :

«[...] The development discourse is a rule-governed system held together by a set of statements that the discursive practice continues to reproduce [...]. Although it is true that the discursive practice has remained largely unchanged, significant changes have occurred within the discursive formation of development ».

Ces changements, ce sont la prise en compte, par les acteurs du développement, de nouveaux domaines de contrôle, la construction de nouveaux territoires sur lesquels imposer leur pouvoir. Deux de ces vagues discursives ont particulièrement marqué à la fois l'histoire de l'ACDI et celle de Vues d'Afrique. La première, qui a influencé une bonne partie des efforts de développement dans les années 1980, est celle de la prise en compte de la participation des femmes au développement. La seconde est celle de la protection de l'environnement et du concept de « développement durable », qui s'est imposée de la fin des années 1980 à aujourd'hui.

3.1.4.1. Participation des femmes aux développement

La « découverte » des femmes par les acteurs du développement s'est effectuée au cours des années 1970. Plusieurs auteurs féministes (dont la pionnière Ester T. Boserup) soulignent alors le fait que non seulement le discours de la modernité avait jusqu'alors occulté le rôle économique et productif des femmes, mais qu'il avait aussi contribué à la détérioration du statut économique et social de ces dernières (Escobar 1995 : 171). Cette occultation – ou « invisibilité » des femmes (Pelchat 1992: 59) - serait le produit de présupposés patriarcaux, qui, prenant comme modèle l'agriculture états-unienne, aurait pris pour acquis que les individus les plus productifs étaient les hommes. Les programmes visant les femmes se seraient ainsi concentrés uniquement sur leur rôle au niveau sanitaire, nutritif et reproductif (Sachs 1985, cité par Escobar 1995 : 172). Conséquemment, l'ensemble de l'appareil du développement aurait contribué à éloigner les femmes de certains champs de compétences au profit des hommes et d'une redéfinition subséquente des rôles féminins et masculins.

La prise en compte des femmes dans le processus de développement aurait débuté par l'établissement, en 1973, d'une Direction des Femmes dans le Développement (Office of Women in Development) à l'intérieur de l'agence de développement états-unienne, l'influente U.S. AID. De son côté, l'ONU aurait commencé à s'intéresser au sort des femmes dès le début des années 1970. En 1975, une conférence mondiale sur la question organisée par l'ONU marquera le lancement de la Décennie des femmes (Escobar 1995 :178). Ce nouvel accent sur le rôle des femmes correspond avec la montée des mouvements féministes des années 1970, mais est d'autre part lié à la croyance que la prise en compte de la participation des femmes dans les activités économiques mènera à une plus grande « réussite » des projets de développement (Pelchat 1992 : 60).

Au Canada, cette préoccupation à l'égard du sort de la gente féminine débute en 1976 par l'adoption des premières lignes directrices en la matière, qui seront avalisées dans une première politique d'Intégration de la Femme au Développement (IFD) en 1984 (ACDI 1995 : 3). Les objectifs statués de la politique sont d'accroître la participation des femmes dans les prises de décisions dans le développement et

dans la société, d'améliorer leur revenu, leur accessibilité aux soins de santé, à la planification familiale et à l'instruction (*ibid.*: 2). L'application de la politique prendra deux formes différentes : d'une part, des projets ciblés sur les besoins spécifiques des femmes, d'autre part, des « démarches globales » qui prennent en compte l'équité entre homme et femmes dans des projets destinés à des groupes de bénéficiaires mixtes.

Globalement, les critiques adressées aux programmes des femmes dans le développement s'articulent sur le fait que les projets en découlant ont été élaborés majoritairement en s'appuyant sur les critiques féministes occidentales et non en réponse à des demandes des femmes des pays en développement (critiques dont l'ouvrage *Woman, Native, Other*⁶ de Trinh T. Minh-ha, fait part). Comme l'affirme Escobar (1995:189): « The fact that women in many parts of the Third World want modernization has to be taken seriously, yet the meaning of this modernization must not be taken for granted ». Ainsi, les paradigmes occidentaux de genres et de divisions du travail ont souvent été appliqués dans des contextes où de telles notions s'opposent à celles vécues et souhaitées par les femmes. D'autre part, selon Pelchat (1992 :60), les projets prennent souvent

« ...pour acquis que les femmes forment une catégorie sociale particulière sans se pencher sur le processus de catégorisation lui-même. [...] Cette façon de conceptualiser le genre peut donner à croire que les interventions de développement n'ont rien à voir avec cet 'état de fait' et qu'elles ne sont pas parties prenante de la construction des rôles masculins et féminins ».

Finalement, Labrecque (1991) nous met en garde contre les définitions unidimensionnelles des femmes, puisque les problèmes rencontrés par ces dernières dépendent aussi en grande partie de l'ethnie, la classe sociale ou de l'âge de ces dernières; ainsi, les problèmes rencontrés par les unes diffèrent certainement de ceux rencontrés par les autres. Il devient alors difficile de mettre en place un programme « pour les femmes »; une identification préalable de la situation des groupes ciblés devient donc une condition *sine qua non* à l'application de tels programmes.

⁶ TRINH T. M.-h., 1989, *Woman, Native, Other : Writing Postcoloniality and Feminism* Bloomington, Indiana University Press.

3.1.4.2. Développement durable : l'ACDI dans les années 1990

Sans que soit abandonné le travail de l'ACDI en faveur des femmes, un autre concept vient occuper une place centrale dans la conception du développement de l'Agence. Ce concept, qui intègre toutes les autres approches passées et futures de l'ACDI (réduction de la pauvreté, réponse aux besoins fondamentaux, participation des femmes, etc.), c'est celui du développement durable, tel qu'élaboré par la Commission Mondiale sur l'Environnement. En 1987, le dépôt du rapport *Notre avenir à tous* de la Commission, dirigée par Gro Harlem Brundtland, alors Première ministre de la Norvège (Morisson :xv), suscitera une vague d'enthousiasme pour ce tout nouveau concept qui constitue dorénavant le discours dominant sur le développement. La définition du développement durable donnée par le rapport est celle d'un «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins » (ACDI 1997 : 3). Comme le fait remarquer Rist (1996 : 293), il s'agissait là de réconcilier

«...deux notions antithétiques, puisque, d'une part, ce sont précisément les activités humaines - et notamment celles qui découlent du mode de production industrielle synonyme de 'développement' - qui sont au principe de la détérioration de l'environnement et que, de l'autre, il est inconcevable de ne pas hâter le 'développement' de ceux qui n'ont pas (encore) accès à des conditions de vie décente ».

Le rapport Brundtland croit pouvoir résoudre ce paradoxe en «formul[ant], rapidement, des stratégies qui permettront aux nations d'abandonner leurs voies actuelles de croissance et de développement, souvent destructrices, pour le chemin du développement soutenable » (Brundtland 1988 : 58). Ces « impératifs stratégiques » sont : une « reprise de la croissance », la « modification de la qualité de croissance », la « satisfaction des besoins essentiels [...] », la « maîtrise de la démographie », la « préservation et la mise en valeur de la base des ressources », la « réorientation des techniques et la gestion des risques », finalement, l'« intégration des considérations relatives à l'économie et à l'environnement dans la prise de décisions » (*ibid.*).

Dans son document de 1997 (*Notre engagement à l'égard du développement durable - La stratégie de l'ACDI*), l'Agence fait sienne la mission du développement durable. Plus encore, elle s'amalgame complètement à ce concept : « La raison

d'être de l'ACDI *est* le développement durable » (ACDI 1997: 27, mes italiques). Sa conception du développement durable s'articule à travers 5 « piliers » de « durabilité », reliés entre eux, qu'elle énumère dans cet ordre: durabilité environnementale, économique, politique, sociale et culturelle (*ibid.* : 3-4). Ici encore, la « durabilité économique » repose sur la croissance économique et sa réussite est liée entre autres aux « politiques macro-économiques et au processus d'ajustement structurel » (*ibid.* : 4). Toutefois, le document prend soin de préciser que « la croissance ne constitue pas un bien en soi, mais [qu'elle] est précieuse en tant que moyen de faire progresser le bien-être des êtres humains » (*ibid.*).

Pour l'ACDI, l'application de ce développement a comme objectif de réduire la pauvreté à travers une « stratégie » qui comporte six priorités : satisfaire les besoins humains fondamentaux, soutenir la participation des femmes au développement, améliorer les services d'infrastructure, promouvoir le respect des droits de la personne et le bon gouvernement, investir dans le secteur privé et finalement, garantir la durabilité environnementale (*ibid.* : 5). On voit donc que l'ACDI réussit à englober dans le concept du développement durable l'ensemble de ses autres objectifs.

Les critiques qui ont été adressées au concept de développement durable se regroupent autour de deux idées principales. La première est celle de la responsabilité de la dégradation de l'environnement. En effet, Rist dénonce le fait que « l'affirmation initiale [du rapport Bruntland] présuppose l'existence d'un sujet collectif ('le genre humain') doué de réflexion et de volonté, mais qu'il est impossible d'identifier clairement », que « le 'développement durable' dépend de tout le monde, c'est-à-dire de personne » (Rist 1996 : 295). Escobar, lui, souligne combien la responsabilité du Nord a été minimisée face à celle du Sud, imaginé comme trop peuplé et utilisant des technologies polluantes: «The fact that the population of the industrialized world consume a strikingly higher percentage of world resources than their Third World counterparts does not enter into [the] equation» (Escobar 1995: 211).

La deuxième idée est celle de la persistance à privilégier la croissance économique comme moteur principal du développement. Ainsi, bien que la croissance économique soit identifiée comme un facteur prépondérant dans la dégradation de l'environnement, on ne remet pas en pratique cette idée, mais bien les moyens à travers lesquels on doit l'appliquer. Tout comme l'idéologie du développement, dont elle est l'une des caractéristiques principales, l'idée de croissance économique est de ces principes si bien ancrés qu'on ne questionne même plus leur validité au sein des institutions responsables. Selon Escobar, le fait de s'accrocher encore à la croissance économique souligne le fait que le développement durable n'amène rien de nouveau aux rouages traditionnels du développement. Rist soutient la même pensée lorsqu'il affirme que « la 'nouvelle ère' annoncée risque d'être semblable à la précédente puisqu'elle sera encore celle de la croissance économique. *Il faut faire croire que tout change pour que tout puisse rester la même chose [...]* » (1996 : 297, italiques dans le texte).

3.1.4.3. L'ACDI et les ONG : un partenariat de longue date

Si les discours et les politiques que je viens de décrire sont le cadre dans lequel l'ACDI conçoit et applique le développement, ils forment également les limites à l'intérieur desquelles doivent évoluer les ONG canadiennes qui reçoivent du financement de l'Agence. Et elles sont nombreuses. En effet, au Canada, le financement des ONG par l'ACDI, qui débute en 1967, croît rapidement à travers la Direction des ONG mise en place par l'Agence l'année suivante. À titre d'exemple, la somme totale versée aux organisations non gouvernementales par l'Agence est passé de 37,6 millions de dollars en 1976-1977 à 133,8 millions en 1985-86 (Brodhead et Pratt 1994 : 92). D'ailleurs, les années 1984 et 1985 voient naître un nombre impressionnant d'ONG à la suite des famines qui touchent nombre de pays africains. Au milieu des années 1980, c'est de 8 à 10% du budget de l'ACDI qui vont au ONG, un des taux les plus élevés à travers les pays membres de l'OCDE (Brodhead et Pratt 1994 : 95).

Cela étonne peu les auteurs (politologues pour la plupart- Cardozo, Kobayashi, Pal, Phillips) qui se sont penchés sur le financement des groupes d'intérêts et des ONG

par le gouvernement fédéral. Selon Pal (1993: 6), “virtually every important federal department government has some sort of funding program for NGOs”. À l’ACDI, peut-être plus que dans plusieurs ministères, ce financement des ONG prend une place importante. Comme elle l’énonce elle-même dans ses documents, l’ACDI tend en effet de plus en plus à laisser aux ONG et à ses autres « partenaires » (universités, institutions diverses) le rôle de promoteur de projet, se bornant elle-même à n’« agir [que] comme participant, étant simultanément intervenant, arbitre, élément catalyseur, facilitateur et coordonnateur » (ACDI 1997 : 17). Comme je l’ai démontré dans le chapitre deux, cette prise d’assaut du champs du développement par la société civile n’est pas propre au secteur canadien, mais touche l’ensemble des pays occidentaux. Il ne faudrait toutefois pas croire que cette plus grande implication des ONG dans les politiques de l’ACDI signifie que cette dernière leur a laissé le champs libre; je tenterai de démontrer les contraintes qu’a imposé l’Agence dans ses partenariats avec les acteurs de la société civile dans les prochains paragraphes.

3.1.4.4. Le Programme de Participation du Public

L’un des programmes dans lequel les ONG sont le plus amenées à prendre part est celui du *Programme de Participation du Public*, programme qui finance Vues d’Afrique depuis ses tout débuts. D’ailleurs, dans son analyse de la place des ONG dans l’application des politiques de développement international du gouvernement canadien, Jean-Philippe Thérien (1991 : 42) souligne que l’implication de plus en plus grande des ONG dans le secteur de l’éducation au développement est l’une des caractéristiques de l’évolution récente de ces organismes.

C’est en 1971 que ce concept a été mis en place à l’ACDI avec le *Programme d’Éducation au Développement*. En 1984, le programme change de nom pour le *Programme de la Participation du Public (PPP)*. Émanant de la Direction générale des communications de l’ACDI, le *PPP* a contribué à “soutenir les groupes, les institutions et les communautés dans la promotion de l’information sur les questions relatives au développement international » (Pal 1993 :6-7, traduction libre). Ainsi, l’ACDI financera-t-elle au moyen de ce programme divers organismes ayant pour

mission soit de sensibiliser la population aux problématiques du développement, soit d'informer le public des actions de l'ACDI en matière de coopération internationale. Toutefois, les ONG ont souvent une opinion sur le développement qui diverge de celle de l'ACDI; elles ont tendance à adopter une position nettement plus critique que l'Agence et à dénoncer plus vivement les inégalités vécues au Sud, ce qui n'est pas sans causer des frictions entre le gouvernement et ses « partenaires » de la société civile. Ainsi, Thérien soutient qu'aux « yeux de l'État, la grande liberté d'expression des ONG paraît d'autant plus difficile à tolérer qu'elle est largement financée à même les fonds gouvernementaux » (Thérien 1991 : 43). Thérien argue que cette dynamique a entraîné l'ACDI vers un plus grand contrôle de ces activités, notamment par l'élaboration de ses propres projets en la matière. L'auteur ne manque pas de remarquer que cela peut aisément « se transformer en une opération permanente de relations publiques », suscitant bien évidemment « d'énormes réticences » chez les ONG (*ibid.*).

En 1995, les restrictions budgétaires qu'imposent les libéraux de Jean Chrétien à l'ensemble de l'appareil gouvernemental amènent d'importantes coupures au budget de l'ACDI. On assiste alors à un déclin du ratio de l'Aide Officielle au Développement / Produit National Brut, qui chute alors à son plus bas niveau depuis 1960 (Morisson: xvi). Plusieurs programmes sont alors abolis, dont le *PPP*. Devant le tollé de nombreuses organisations et la disparition de plusieurs autres (dont la maison de distribution Carrefour International est l'un des exemples les plus connus), le programme renaît en 1999 sous l'appellation de *Programme d'Information sur le Développement (PID)*. Dans sa nouvelle forme, le *PID* encourage trois formes de projets, soit les projets destinés aux médias de masse, ceux destinés aux écoles et ceux axés sur la formation de journalistes. On voit donc que l'ACDI cherche une visibilité accrue à travers ce programme, ce qui mènera l'Agence à l'abandonner progressivement son soutien aux festival et événement de plus petite taille et envergure, comme ceux qu'organise notamment Vues d'Afrique.

3.1.4.5. La «gestion axée sur les résultats»

L'ACDI, dans ses deux énoncés stratégiques de 1997 et 2001, semble mettre l'accent sur certains traits de sa démarche qui répondent à des critiques qu'on a pu formuler au développement en général. Elle insiste ainsi sur l'importance de la collaboration avec les partenaires du Sud, sur l'importance que l'aide mène à l'autonomie des bénéficiaires à la fin des programmes (en leur donnant les moyens de poursuivre l'action par eux-mêmes); d'autre part, elle souligne l'importance d'une démarche qui soit souple et tienne compte des expériences acquises, ce qu'elle nomme la «gestion axée sur les résultats » (ACDI 1997 : 23). Cette démarche semble être le produit des compressions budgétaires et de l'exigence, pour les organismes d'État, de rendre de plus en plus de comptes devant le parlement et de faire preuve de plus d'efficience et de transparence dans leur gestion des fonds publics, ce que l'Agence nomme « l'examen du rendement » (ACDI 1995 : 7).

La gestion axée sur les résultats est l'une des méthodes initiées afin d'arriver à ces objectifs. Elle permet ainsi de modifier un projet de développement en cours de route suite à l'évaluation, faite par les partenaires impliqués, des progrès ou des échecs constatés jusque là. Cette approche « nécessite que tous les partenaires soient d'accord avec les résultats prévus », ce qui fait reposer la responsabilité du projet sur les gestionnaires de ce projet.

3.1.5. Conclusion

L'ACDI, par son financement important des ONG canadiennes de développement, possède une influence assez grande sur la manière dont ces dernières vont élaborer et appliquer les projets. Toutefois, le discours sur le développement s'élabore à un niveau mondial ; les politiques des différents États sont donc fortement imprégnés des conceptions du développement qui émanent des institutions de Bretton Woods et des États-Unis. Comme le dit Escobar (1995: 195) : « [...] The global is defined according to a perception of the world shared by those who rule it. ». D'ailleurs, la politique étrangère canadienne (dont l'aide internationale, « tout comme le commerce et la diplomatie » fait partie) ressemble de plus en plus à celle de son voisin du sud, comme nous le laissent entrevoir les trois objectifs qu'elle s'est fixée :

« l'investissement dans la prospérité et l'emploi », la contribution à la « sécurité mondiale » et l'expression « des valeurs et de la culture canadienne dans le monde » (ACDI 2001 :2). Ce jeu entre le local et le mondial aura ses répercussions sur Vues d'Afrique, qui doit alors présenter ses activités à l'intérieur d'un discours qui tienne compte de ces paramètres.

On verra dans les prochains paragraphes que le discours dominant sur la diversité culturelle au pays, soit le multiculturalisme, est au contraire un discours qui est propre au Canada, s'éloignant du *melting pot* américain et du républicanisme français à plusieurs égards. Moins redevables des dynamiques internationales, le multiculturalisme aura toutefois, par rapport au discours développementaliste, un impact beaucoup plus grand sur l'ensemble de la société canadienne.

3.2. Le multiculturalisme, ou la pluralité « à la canadienne »

Le mot multiculturalisme est un terme quelque peu galvaudé. Comme le dit Vered Amit-Talai (1996: 90), « like other key words such as democracy or liberty (...), multiculturalism's symbolic effectiveness derives from its ambiguity ». Présent dans les discussions académiques comme dans les médias et les discours populaires, le terme tient peut-être sa confusion au fait qu'il recoupe trois définitions. En effet, au Canada du moins, le multiculturalisme désigne à la fois un état de fait - soit la diversité ethnique de la population -, une idéologie du pluralisme et des politiques gouvernementales de gestion de la diversité en découlant (Gignac 1997; Juteau 1996; Kallen 1982; Wieviorka 1998). Le cas du Canada n'est toutefois que l'une des multiples manifestations de ce concept dans les États occidentaux. Autant en France qu'aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, la diversité ethnique grandissante de la population et les revendications des minorités (entre autres facteurs) ont donné lieu à l'élaboration de divers modèles de gestion de la diversité et à la redéfinition des notions de citoyenneté afin de les rendre plus inclusives. Ce sont les idéologies et les discours sous-jacents à ces politiques que les anthropologues, sociologues, politologues et philosophes discutent et remettent en question dans l'abondante littérature sur le sujet.

Mais plus que de la matière à débats pour les intellectuels, ces politiques et les idéologies qui les soutiennent sont avant tout le paysage dans lequel sont forcés d'évoluer les acteurs de la pluralité au Québec et au Canada, dont Vues d'Afrique. Par leurs politiques, les divers paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) tentent de gérer et de contrôler l'expression de la diversité ethnique et culturelle, ou à tout le moins d'en baliser les contours. D'autre part, puisqu'ils constituent l'une des sources de financement importantes des organismes ethniques, et à plus forte raison des organismes à but non lucratif, les décideurs publics ont une influence décisive sur ces organismes. L'histoire de Vues d'Afrique me permettra toutefois d'illustrer la marge de manœuvre dont disposent de tels organismes dans l'application des politiques. Pour le moment, une discussion sur le multiculturalisme s'impose, dans la mesure où c'est la trame contre laquelle Vues d'Afrique s'est bâti et que l'organisme, par ses activités et ses revendications, a en retour contribué à construire.

J'aborderai donc tout d'abord le débat idéologique entourant le multiculturalisme, afin de déceler les enjeux à l'œuvre derrière de telles politiques. Cette discussion débutera par l'exposé des fondements philosophiques puis politiques du modèle multiculturel, avant de passer en revue les critiques qui lui ont été adressées et ce, à partir de plusieurs points de vues disciplinaires. Je ferai aussi une brève revue de la façon dont le multiculturalisme a été traité en anthropologie. Par la suite, j'aborderai plus spécifiquement le cas du Canada et explorerai les formes politiques du multiculturalisme qui y ont émergé ainsi que les conditions qui lui ont donné naissance. J'exposerai alors les critiques formulées à l'endroit du multiculturalisme canadien et la manière dont les différents acteurs les ont accueillies et résolues.

3.2.1. Pluralisme versus égalitarisme : le débat sur l'idéologie de la diversité

Le débat théorique entourant le multiculturalisme s'articule à deux niveaux. Le premier niveau est celui où se définissent et se discutent les définitions de la culture, de l'identité et de la citoyenneté, du pluralisme et de l'universalisme des droits. Le deuxième concerne, à un niveau plus pragmatique, les aléas des politiques multiculturelles, leur cheminement à travers les changements de pouvoir et les

redistributions budgétaires; les réactions de l'un et l'autre groupe ethnique face aux politiques et finalement, les répercussions du multiculturalisme sur le paysage politique. Ces discussions prennent une saveur nationale particulière selon les contextes d'apparition. Ainsi, aux États-Unis, le débat s'est centré autour du contenu du cursus scolaire et de sa possible redéfinition afin d'y intégrer les écrits des minorités (Amit-Talai 1995; Turner 1993); en France, il s'articule autour de la mise en question du républicanisme, tandis qu'au Canada, le débat a largement tourné autour de la question de l'identité canadienne et de la question de la reconnaissance des Québécois et des Autochtones. L'anthropologue Vered Amit-Talai fait également remarquer que la problématique, au Canada, « has been largely identified with patron client relationships between the federal government and ethnic voluntary associations which have developed over nearly three decades » (Amit-Talai 1999 : 200).

L'étude de la littérature met en lumière les enjeux à l'œuvre dans les politiques du multiculturalisme, que les débats de niveau plus pragmatique et le sens commun tendent à occulter. Parce qu'au delà des cas de discrimination ou de racisme (qui font la manchette des journaux), c'est toute la façon que nous avons de concevoir et de gérer la différence à l'intérieur de la société qui est en question dans le multiculturalisme.

3.2.2. Sur le multiculturalisme et la politique de la différence identitaire ⁷

Le multiculturalisme est un modèle politique à l'intérieur duquel toutes les minorités ethniques sont appelées à être traitées de la même manière que la majorité, et ce, sans traitement distinctif ni préférence statuée pour aucune des communautés ethniques. Ce modèle s'inscrit donc dans une vision libérale où tous les individus d'un État donné ont les mêmes droits et responsabilités. Par contre, et comme de nombreux auteurs l'ont souligné (Gignac 1997; Juteau 1996; Taylor 1994), le désir d'accorder à tous les mêmes droits se conjugue mal avec la reconnaissance de la diversité, ou ce que Taylor (1994) a appelé les « politics of recognition ».

⁷ Phrase empruntée au titre de Jean-Luc Gignac (1997).

Philosophe canadien, Charles Taylor explore, dans son incontournable essai *Multiculturalism and « The Politics of Recognition »*, les fondements philosophiques qui ont, selon lui, mené à la politique de la différence identitaire. Ainsi, l'égalitarisme se serait développé suite à l'apparition de deux concepts : celui de dignité, qui s'opposant à l'honneur (inégalement réparti) proclame la fin des hiérarchies sociales au profit de l'universalité des droits et libertés; et celui d'identité individuelle, qui à la fin du dix-huitième siècle, consacre la séparation du statut social et de l'identité et définit la source de celle-ci non plus dans la structure sociale mais dans l'individu lui-même. L'identité est alors conceptualisée en termes d'une quête d'authenticité personnelle ou individuelle; il y a alors un devoir d'être authentique à soi-même et de ne pas trahir son individualité propre (Taylor 1994: 30-31). Cette quête, selon Taylor, ne se fait cependant pas seule (bien qu'elle puise sa source dans chacun des individus), mais plutôt de manière dialogique. L'autre, en nous reconnaissant comme individu unique dans les relations sociales, contribue à nous forger une image de nous même et une estime personnelle.

Ainsi, alors qu'autrefois l'identité était dépendante du statut social des individus, elle est maintenant tributaire d'une démarche individuelle. Cette démarche étant motivée par un besoin d'authenticité, elle mène à la réclamation d'un statut qui puisse reconnaître chaque identité pour ce qu'elle est. La recherche d'une identité qui soit authentiquement le reflet de chaque individu mène donc à la reconnaissance des différences entre les individus. Paradoxalement, l'égalité entre les individus mène donc à la réclamation de droits différentiels. Cela pose problème lorsque ces droits différentiels sont réclamés par un groupe minoritaire à l'intérieur d'une collectivité, l'obligation d'égalité empêchant la majorité d'accorder des privilèges ou des traitements particuliers ces groupes.

3.2.3. Le multiculturalisme comme modèle politique

Cette dynamique a donné naissance à un modèle politique qui tient compte de la différence. Ce modèle se distingue du jacobinisme (ou républicanisme), tel celui appliqué en France, où la citoyenneté est basé sur l'assimilation à une culture publique commune. Au contraire, comme nous le fait remarquer la sociologue

Danielle Juteau (1996: 164), dans les sociétés issues de la colonisation et de l'immigration (Canada, États-Unis, Australie), l'accès à la citoyenneté est plutôt de tendance libérale et est attribuée par la naissance sur le territoire et par la demande. De ce fait, au Canada, « le fait politique et le fait culturel y sont davantage dissociés. La naturalisation y est perçue comme moyen d'intégration et non comme résultat de ce processus » (Juteau 1996: 167). Juteau ajoute que dans ces sociétés, « l'égalité doit [...] se conjuguer au pluralisme et non s'y opposer » (*ibid.*), c'est-à-dire que l'intégration des nouveaux citoyens à la société doit se faire sans qu'ils y abandonnent toutes leurs différences culturelles.

Le modèle multiculturel opte donc en faveur d'un égalitarisme plutôt universaliste que particulariste, privilégiant les droits des individus au détriment de ceux des groupes (Taylor 1994 : 10). De plus, l'État se veut aussi neutre que possible, et c'est au nom de cette neutralité qu'il refuse de déterminer des projets de société qui excluraient les minorités ou qui feraient le jeu de la majorité. L'expression de la différence est reléguée à la sphère privée, et la scène publique se veut donc vidée de toute expression de l'ethnicité. C'est précisément ce jeu entre intégration et pluralisme qui rend périlleux l'exercice du multiculturalisme : d'un côté, il y a la majorité qui réclame plus d'unité; de l'autre, il y a la volonté, de la part des minorités, d'être reconnues dans leur différence. Toutefois, argumente Taylor, il existe des modèles de libéralisme qui sont prêts à évaluer « [...] the importance of certain forms of uniform treatment against the importance of cultural survival, and opt sometimes in favor of the later » (*ibid.* : 61). Selon Taylor, seule une reconnaissance authentique des minorités par la majorité, qui résulterait d'une véritable ouverture à l'autre (une « fusion d'horizons »), permettrait à la société d'éviter « un retranchement des groupes identitaires dans une politique des intérêts particuliers » (selon Gignac 1997: 41).

3.2.4. Les critiques du multiculturalisme

On voit ici s'esquisser ce qui constitue l'une des pierres d'achoppement du projet multiculturel : la tension entre les droits collectifs et les droits individuels, qui se traduit en une tension entre l'universalisme et le pluralisme, ou entre unité et

diversité. Padolsky (2000: 138) voit dans ce conflit l'un des thèmes récurrents et des « sites majeurs de contestation » des discussions sur le multiculturalisme.

3.2.4.1. Pluralisme versus égalitarisme

Cette tension entre l'individu et le groupe constitue en effet la polarité autour de laquelle s'est construit en partie le débat entourant le multiculturalisme. Plusieurs auteurs ont décrié le fait qu'en mettant l'emphase sur la différence, le multiculturalisme menaçait l'unité sociétale. En acceptant la différence, l'État ne risque-t-il pas de transformer la société en une confédération de groupes ethniques? Cette question soulève celle des limites de la tolérance à la différence, limites difficilement identifiables et enclines à être contestées de part et d'autre. De plus, en soulignant les points de divergences plus que de convergences, les politiques multiculturelles risquent, selon certains (Bissoondath 1995; Moodley 1983; Porter 1975) de « ghettoïser » les minorités ethniques et de restreindre leur participation à la société (Kallen 1982; Porter 1975). En effet, en enfermant les minorités dans des enclaves ethniques, ces derniers ont moins de chance d'avancement social au sein de la majorité. Pour l'écrivain Neil Bissoondath, qui a suscité plusieurs remous avec son essai *Le Marché aux illusions : La méprise du multiculturalisme*⁸, la différence identitaire doit être reléguée au domaine privé afin de faciliter l'insertion et l'assimilation des immigrants dans leur société d'accueil. « Ce dont Bissoondath ne veut absolument pas », selon Bibeau (2001a : 192), « c'est d'une idéologie politique qui lui imposerait le retour aux racines, à son identité trinitadienne, comme mode principal d'insertion dans son nouveau pays [...] ».

3.2.4.2. Un pluralisme de façade

À l'opposé de ceux qui croient que le multiculturalisme laisse trop de place à la reconnaissance de la différence, plusieurs auteurs attaquent le multiculturalisme sous prétexte que ce dernier n'est qu'un pluralisme de façade et qu'il ne reconnaît pas réellement la diversité. Pour Gignac (1997) et Moodley (1983), la politique du multiculturalisme est en fait une politique d'assimilation lente. Beaucoup remettent ainsi en question la prétendue neutralité de l'État, puisque cette neutralité ne semble être en réalité qu'une façade qui cache en vérité une préférence pour les valeurs de la

⁸ BISSOONDATH, N., 1995, *Le Marché aux illusions : La méprise du multiculturalisme*. Montréal, Boréal.

majorité : « The claim is that the supposedly neutral set of difference-blind principles of the politics of equal dignity is in fact a reflection of one hegemonic culture », « a particularism masquerading as the universal » (Taylor 1994 : 43-44). Helly (2000 : 74) abonde en ce sens affirmant que « le courant d'intolérance et de néolibéralisme social et économique actuel, au nom de la neutralité culturelle de l'État, délégitime les programmes d'intervention spécifiques à certains groupes cibles désavantagés [...] ». D'autre part, la politique n'est pas considérée par plusieurs comme vraiment multiculturelle puisqu'elle effectue une séparation entre langue et culture (Moodley 1983, Juteau 1996). Les politiques prévoient en effet un multiculturalisme dans un cadre bilingue, n'élisant ainsi que les langues des deux groupes majoritaires comme langues officielles (Kallen 1982 : 53).

3.2.4.3. La « mosaïque verticale »

Abondant dans le même sens, plusieurs auteurs ont fait remarquer que cette égalitarisme cachait ou masquait en réalité une hiérarchie des différents groupes entre eux. En s'appuyant sur le cas canadien, Evelyn Kallen (1982) soutient en effet que les politiques du multiculturalisme préservent la réalité de la hiérarchie ethnique du pays, la dite « mosaïque verticale », puisque l'universalisme des droits pour chacun des groupes suppose que tous ont la même capacité de préserver leur culture et que le pouvoir est également distribué entre eux. En réalité, dit-elle, ce ne sont pas tous les groupes ethnoculturels qui ont les ressources financières et structurelles pour assurer leur survie; d'autre part, tous n'ont pas la même volonté de le faire. Juteau renchérit en disant que « les droits légaux et la participation au sein du processus politique n'ont de sens que si toutes les catégories sociales possèdent la capacité, et donc les moyens, d'accomplir leur rôle de manière crédible; ce qui commande l'égalisation des chances » (Juteau 1996: 164). De nombreux auteurs (Bibeau 2001b; Bissoondath 1994; Juteau 1996; Kallen 1982; Moodley 1983;) accusent d'autre part les politiques du multiculturalisme de masquer les inégalités économiques et culturelles entre les groupes, de servir à contenir les aspirations d'autonomie du Québec et des Premières Nations - que le multiculturalisme a mis au même niveau que les communautés ethniques immigrantes. Ils affirment du même souffle que le multiculturalisme, en mettant de côté le biculturalisme, masque les relations de pouvoir entre les francophones et les anglophones. « Bref, nous sommes

en face d'une représentation de la nation canadienne qui masque les rapports de pouvoir sur lesquels elle s'est érigée », argue Juteau (1996 : 172).

3.2.4.4. La folklorisation de l'ethnicité

Plusieurs auteurs ont aussi critiqué le multiculturalisme sous prétexte qu'il folklorise les cultures en les fixant dans quelques traits généraux et les relègue aux festivals et quartiers ethniques. Moodley (1983 : 326) dénonce la tendance du multiculturalisme à ne mettre l'accent que sur des aspects non controversés (non politisés) tels que la musique, la cuisine, la danse et les costumes traditionnels : « As such it [multiculturalism] proves to be no threat, but on the contrary trivializes, neutralizes and absorbs social and economic inequalities ». L'anthropologue Gilles Bibeau (2001a: 198) soutient un argument similaire :

« lorsque [les cultures] sont mises au service de politiques nationales, aussi généreuses soient-elles, les cultures risquent de finir par dégénérer en festivals folkloriques, de se juxtaposer en quartiers ou marchés ethniques comme c'est le cas aux États-Unis, ou de se limiter à n'être plus qu'une série de traits ethniques, linguistiques ou religieux à partir desquels on identifie (et marque) les personnes ».

Helly, Lavallée et McAndrew, de leur côté, affirment : « Ainsi, on a reproché à la politique fédérale du multiculturalisme, dans sa phase culturaliste des années 1970, de n'être qu'une stratégie de folklorisation des groupes ethniques [...] et d'occultation de leurs problèmes de participation économique, sociale et institutionnelle» (2000: 272). Ce n'est, selon ces chercheurs, que la portion non controversée de la différence qui est ainsi reconnue par les politiques du multiculturalisme.

On voit donc que les politiques et l'idéologie du multiculturalisme canadien sont attaqués de toutes part. D'un côté, les partisans du pluralisme réclament plus de droits différentiels et la prise en compte totale de la diversité (tant dans ses aspects culturels, politiques qu'économiques); de l'autre, les tenants de l'universalisme demandent un traitement égal pour tous et craignent que la reconnaissance des groupes minoritaires ne mine l'unité du pays.

3.2.5. Le débat sur le pluralisme : une vision anthropologique

Si les critiques que je viens de passer en revue se sont élaborées au sein de disciplines aussi diverses que les sciences politiques, la philosophie, la sociologie, l'anthropologie ou la littérature, elles s'articulent cependant toutes autour de conceptions différentes des mêmes concepts, soit la culture et l'ethnicité. Les anthropologues ont à cet égard contribué à redéfinir ces notions à la lumière des développements récents de leur discipline.

En effet, les anthropologues ont, depuis quelques décennies, adoptés une définition moins fonctionnaliste et plus nuancée de la culture et de l'ethnicité que ce que proposaient les Boas, Tylor, Benedict et Mead. Alors qu'auparavant les ethnies étaient définies comme des blocs homogènes, aux frontières discrètes, liées à des cultures auxquelles tous les membres d'une communauté adhéraient également, cultures et ethnies tendent aujourd'hui à être conceptualisées autrement. Frederik Barth⁹, notamment, a redéfini l'ethnie comme une « catégorie d'ascription dont la continuité dépend du maintien d'une frontière et donc d'une codification constamment renouvelée des différences culturelles entre groupes voisins » (A.C. Taylor 1991: 243), démontrant alors « qu'ethnicité et culture coïncident rarement » (Galey 2000: 771).

Les anthropologues ont d'autre part contribué à mettre au jour les enjeux politiques que cachaient les notions d'ethnie et de culture. Les africanistes, notamment Amselle et M'Bokolo, ont d'ailleurs tôt fait de démontrer comment les colonisateurs, à travers divers « mécanismes d'ethnification », ont créé de toute pièce des divisions ethniques non existantes auparavant et comment ce « discours ethniciste tenu par les couches dirigeantes des états néo-coloniaux comme par les médias occidentaux sert avant tout à disqualifier des mouvements de révolte dont les enjeux n'ont en vérité rien à voir avec les 'pesanteurs traditionnelles' rituellement invoquées » (A.C. Taylor 1991: 243). Si les termes d'ethnie et de nation en sont toutefois venus à connoter la résurgence des nationalismes, Gilles Bibeau plaide toutefois pour leur utilisation, puisque les vocables de culture, de « droits civiques » ou « d'identité corporative » masquent les fondations ethniques de l'État-nation :

⁹ BARTH F. (dir.), 1969, *Ethnic groups and boundaries : The Social Organization of Culture Difference*. Bergen-Oslo, Universitets Forlaget, Londres, George Allen et Unwin.

«[...] bon nombre de politologues tendent à maintenir leurs réflexions sur l'horizon strict du droit, dans une abstraction qui se situe souvent loin des conflits hérités du passé et des gens tels qu'ils sont, avec leurs affects, leurs désirs et leurs projets » (Bibeau 2001a : 173-174).

Quant à la notion de culture, elle est depuis les années 1960 envisagée comme un construit, quelque chose que chaque individu se doit de composer en regard de ses appartenances multiples et de ses chemins de vie variés. Le holisme des premières définitions de la culture laisse donc place aux notions de « bricolage » et de construction personnalisée de l'identité et de la culture individuelle. Ces nouvelles avenues théoriques me semblent d'autant plus nécessaires que les politiques gouvernementales (canadiennes à tout le moins) ne semblent pas, elles, avoir suivi ce changement de définition. L'individu y est souvent associé à une identité ethnique essentialisée et unique et l'on suppose bien souvent que l'individu tient à garder sa culture d'origine intacte. C'est bien sûr ignorer que chaque individu est à la fois modelé par son groupe et élément actif de ce groupe, « producer of culture rather than mere repositories for it » (Amit-Talai paraphrasant Ulf Hannertz, 1995 :139); c'est amalgamer de nouveau les concepts de culture et d'ethnie que Barth avait, par ses écrits, contribué à séparer.

3.2.5.1. Les études sur le multiculturalisme à l'intérieur de la discipline

Ces nouveaux courants anthropologiques, en proposant une définition de la culture plus ouverte et axée sur la construction et la fluidité, auraient toutefois mené nombre de chercheurs à délaisser le local au profit de l'étude des flux migratoires et autres phénomènes transnationaux (Amit-Talai 1999; Bibeau 2001b). Au Canada, le débat est resté, chez les anthropologues, au niveau théorique où se discutent les notions de culture, de citoyenneté et d'ethnicité que je viens de passer brièvement en revue. Conséquemment, on retrouve beaucoup d'écrits sur les définitions de la culture inscrites dans les politiques du multiculturalisme, mais très peu portant sur les effets de ces politiques. Comme l'affirme Amit-Talai (1996 : 90-91) :

« There is certainly no shortage of literature on race and ethnic relations in Canada [...]. But there has been relatively little attention paid to a public policy of multiculturalism, which is into its third decade at the federal level [...]. [...] The issue being debated, then, is not how an official policy of

multiculturalism actually works but whether one is for or against it and the political values with which either position is identified”

Cette absence d'études de terrain sérieuses empêche de bien saisir les impacts réels des politiques sur les relations interethniques et sur la vitalité des communautés culturelles. Toutefois, Amit-Talai (1996) dans son étude de ce qu'elle nomme le « *Minority Circuit* », l'a démontré : les politiques multiculturelles et interculturelles, avec leur lot de colloques, comités consultatifs, ministères et autres organismes patents, mais aussi leurs bourses, subventions et quotas, ont transformé la manière dont les minorités sont représentées, et par la même occasion, les communautés elles-mêmes.

Ce sont ces intermédiaires entre les communautés et les pouvoirs publics ou la majorité qu'Amit-Talai décrit dans son étude de 1996, *The Minority Circuit : Identity Politics and the Professionalization of Ethnic Activism*. Le fait qu'elle traite d'intermédiaires et qu'elle démontre le jeu qui s'opère entre ces derniers et les gouvernements mérite qu'on s'attarde quelque peu à ce cas d'étude.

3.2.5.2. *The Minority Circuit*

Comme elle le mentionne dans l'introduction de son texte, Vered Amit-Talai ne s'est pas intéressée aux nombreux groupes communautaires et organisations ethniques qui pullulent dans la région métropolitaine, mais plutôt à une poignée de gens, qu'elle décrit comme « (a) select set of high-profile Montreal activists [...] who are regular players in an ongoing if somewhat inchoate circuit of public exercises in ethnic minority consultation and representation » (1996 : 89). Ce circuit, c'est le « *Minority Circuit* », et il est composé des représentants de différentes communautés, qui font carrière dans la pléthore de comités consultatifs et de commissions créées dans la foulée des politiques interculturelles et multiculturelles au Québec. Amit-Talai décrit donc un phénomène créé de toutes pièces par ces politiques, soit la professionnalisation du lobbyisme ethnique. Son étude parcourt le circuit et dévoile le jeu qui s'y déroule. Elle décrit un gouvernement forcé de mettre en scène toute une série de représentations de son intérêt pour les minorités ethniques avec des participants choisis d'avance, répétant de comité en comité les

mêmes discours, parfois dans la chaise de l'organisateur, plus tard dans celle du lobbyiste.

Pour l'auteur, les raisons de l'existence d'un tel circuit sont bien simples : il est plus facile pour les fonctionnaires gouvernementaux de faire appel à des gens qu'ils connaissent plutôt que de repartir à zéro chaque fois qu'une commission ou un comité est convoqué. De plus, cette réduction du nombre d'interlocuteurs rend la tâche plus facile aux médias et aux décideurs publics quand vient le temps de sonder l'opinion des minorités :

« Rather than deal with the various and contradictory views of the sometimes inarticulate, inaccessible or just downright disinterested thousands who can be classified under the general rubric of ethnic minorities, the reporters, politicians and managers can interact instead with a few eloquent, well-educated, highly politicized professionals" (*ibid.*: 97).

Plutôt que d'alimenter le débat sur la validité du multiculturalisme et des tares ou des bienfaits qui lui sont attribués, l'analyse d'Amit-Talai présente des données qui expliquent le fonctionnement et les effets des politiques multiculturelles. Amit-Talai dénonce de la même manière la tournure qu'ont prises les études sur le multiculturalisme. Ce qu'elle déplore, c'est que les discussions politiques et idéologiques autour de la validité du projet multiculturel ont fait oublier la restructuration de la politique ethnique, l'émergence de nouvelles forces et de nouvelles alliances.

Il faut garder l'ensemble de ces critiques et de ces concepts en tête lorsque l'on aborde le modèle multiculturaliste canadien. Dans les prochains paragraphes, je m'attarderai à décrire les conditions d'émergence des politiques multiculturelles, les aléas que leur ont fait subir les divers partis au pouvoir à travers leurs changements d'orientations. Ce survol nous permettra de mieux comprendre la situation dans laquelle Vues d'Afrique s'est développé et de cerner davantage les liens qui existent entre son évolution en tant qu'organisme et l'évolution du concept de pluralisme.

3.2.6. L'émergence du multiculturalisme et de l'interculturalisme comme idéologies de la diversité : les cas canadiens et québécois

C'est en 1971 que sera adoptée, par le parlement fédéral canadien, la politique du multiculturalisme, qui viendra clore les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette loi officialise aussi le nouveau tournant que veut prendre le gouvernement en matière de gestion de la diversité. Il faut donc remonter un peu plus loin si on veut comprendre l'évolution du pluralisme comme idéologie de la diversité et la façon dont le multiculturalisme a modifié les relations interethniques au Canada et au Québec.

3.2.6.1. De l'assimilation à l'intégration pluraliste

Dès le départ, selon Juteau (1996 : 170), le Canada a privilégié l'assimilation des « Autres », avec le dessin de créer une nation homogène. Les colonisateurs anglais et français s'approprièrent ainsi le titre de « peuples fondateurs » au détriment des premiers habitants, les autochtones. Anglophones et francophones exclurent les autochtones du pouvoir économique et politique en les enfermant « dans des catégories légales spécifiques, en les parquant dans des réserves, et en leur assignant divers statuts subordonnés » (*ibid.*). Chez les francophones, l'idéologie homogénéisante prendra la forme d'un « nous collectif » (*ibid.*) fermé sur lui-même, où la langue française et la foi catholique auront une place prédominante. Le modèle national francophone s'inspirera de la *Kulturnation* et « développera une vision organiciste [...] selon laquelle 'on naît Canadien-français on ne le devient pas' » (*ibid.*). C'est pourquoi les étrangers seront envoyés vers les communautés anglophones au Québec comme au Canada. Du côté anglais s'élaborera l'idéologie de « l'anglo-conformité » (Juteau 1996; Kallen 1982; Moodley 1983; Padolsky 2000), selon laquelle on cherche à assimiler les étrangers aux valeurs et aux symboles de la majorité anglophone, jugés supérieurs (Juteau 1996 : 170). Ainsi, le projet de nation canadienne s'orientera selon ces valeurs; la langue anglaise et le mode de vie britannique deviendront les nouvelles normes de cette société en devenir. Quant aux francophones et aux autochtones, ils seront exclus « tant matériellement que symboliquement de la nation » (*ibid.* : 171), constituant ainsi les classes les plus défavorisées économiquement et socialement.

C'est donc selon ces modèles assimilationnistes que s'établiront les critères de sélection des immigrants. Avant 1963, on encouragera, selon Juteau « une immigration de couleur blanche et de type britannique, on refusera l'accès aux ressortissants de certains pays, on distinguera les assimilables (type nordique) des non assimilables (type méditerranéen) » (*ibid.* : 170). Toutefois, après la Seconde Guerre Mondiale, plusieurs mouvements exogènes viennent influencer la politique canadienne. Tout d'abord, le mouvement de décolonisation qui touche l'Afrique mais aussi plusieurs pays du tiers-monde et les théories anti-racistes et anti-colonialistes qui en découlent (celles de Frantz Fanon, par exemple) sonnent la fin de l'eurocentrisme et du logocentrisme (Gignac 1997; Juteau et al. 1998). Participent aussi à ce mouvement le « Black Power » et le débat sur les droits civils qui font rage aux États-Unis (Padolsky 2000 : 139).

Gignac affirme que ce sont ces débats externes qui ont lancé les mouvements de récriminations de la part des minorités canadiennes : « L'hégémonie de la rationalité politique et culturelle de l'Occident, qui avait été fortement ébranlée de l'extérieur par les luttes de libération nationale, se voyait rejetée à l'intérieur, cette fois, par des groupes minoritaires qui prétendaient mener des luttes contre un 'colonialisme interne' » (Gignac 1997 : 32). En effet, des changements importants sont survenus dans les critères d'immigrations, laissant entrer au pays plus de ressortissants des pays du Tiers-monde. Alors qu'avant 1961, 90% des immigrants étaient originaires d'Europe, cette proportion chute à 35% entre 1971 et 1980 (Houle 1999 : 6). Ces nouveaux arrivants sont plus différents de la majorité que ne l'étaient les anciens immigrants européens, choisis avant tout pour leur « assimilabilité » à la majorité de souche européenne, et donc le problème de la diversité se pose avec plus d'acuité qu'avant pour ces minorités. Au Canada, les pressions internes contre les politiques assimilationnistes du gouvernement fédéral sont donc venues à la fois du Québec et des minorités ethniques (Abu-Laban et Stasiulis 1992; Kallen 1982).

En effet, au Québec, de nombreux changements sont venus modifier la donne politique. La Révolution tranquille, ainsi que la redéfinition de l'identité (de Canadien-français à Québécois) qui annonce la naissance de la nation québécoise, poussent les élites à réclamer plus d'autonomie et de reconnaissance de la part du

gouvernement central. C'est ainsi qu'est née la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui en 1963, a lancé des travaux devant mener à la redéfinition des relations entre les deux groupes « fondateurs ». Les groupes ethniques minoritaires n'ont toutefois pas tardé à remettre en question les prémisses de base de la Commission, qui les excluait *de facto*, les reléguant du même coup au rôle de citoyens de second rang (Kallen 1982). Entraînés par les revendications québécoises (Juteau 1996; Juteau et al. 1998; Padolsky 2000), les groupes ethniques se sont donc mis à réclamer leur part de reconnaissance dans le nouveau partenariat en élaboration. Leurs demandes ont finalement donné lieu à un quatrième livre du Rapport de la Commission, soit *L'apport culturel des autres groupes ethniques*.

La politique sur le multiculturalisme est donc adoptée par le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau en 1971. Depuis, la politique a été enchâssée dans la constitution sous la forme de la Charte des droits et libertés (en 1982) et est devenue une loi en 1988. Elle proclame que le Canada est un pays multiculturel dans un cadre bilingue, et qu'il n'y a pas « de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance » (Chambre des communes, 1971, cité par Houle 1999 : 11). Elle insiste aussi sur le fait que les individus ont le choix de préserver ou non leur héritage culturel d'origine, et avance quatre objectifs à la politique : 1- aider et assister les groupes ethniques qui désirent ou démontrent un intérêt dans le développement, au Canada, de leur culture d'origine; 2- aider les individus des groupes ethniques à s'intégrer et à participer pleinement à la société; 3- promouvoir les échanges interculturels entre les groupes ethniques et la majorité; finalement, 4- aider les immigrants à acquérir l'une des deux langues officielles.

3.2.6.2. Les politiques et les institutions du multiculturalisme

On peut discerner trois changements d'orientation des politiques du multiculturalisme. Ces trois périodes correspondent à des critiques qui furent formulées à l'endroit du multiculturalisme, et visaient à redresser les torts attribués aux orientations des politiques précédentes. La première mouture des politiques, appliquée durant les années 1970, mettait l'accent sur la préservation des cultures et du folklore de chaque groupe. Toutefois, on accusa cette première version de folkloriser les cultures et de dépolitiser les questions ethniques (Moodley); un

rapport d'un Comité spécial sur la participation des minorités ethniques, intitulé *Equality Now!* fût d'ailleurs publié en 1984. De plus, l'afflux massif d'immigrants non-blancs après 1960 mit en relief les problèmes de discrimination et de racisme face à ces minorités de plus en plus « visibles ». On passe donc, dans les années 1980, à une politique axée sur ces questions, visant l'égalité des chances à l'accès au marché du travail, au logement, etc. Toutefois, au début de la décennie 1990, les politiques se font soudainement l'écho des inquiétudes de la majorité et s'orientent donc vers la recherche de valeurs communes canadiennes et vers une plus grande unité.

3.2.6.3. L'interculturalisme: la spécificité québécoise en matière de gestion de la diversité

Au Québec, la prise en compte de la pluralité s'est effectuée en plusieurs étapes, et s'est entremêlée avec la construction progressive de la nation québécoise et de ses volontés d'autonomie. Le modèle pluraliste québécois, l'interculturalisme, se veut différent du modèle multiculturel canadien. Fondé sur l'échange, la communication et la réciprocité entre les cultures (d'où le suffixe « inter »), le modèle tend à faciliter la construction d'une culture commune et le « vivre ensemble ». Juteau (1996 : 173) soutient toutefois que cette différence « se passe davantage au niveau du discours et des représentations que des pratiques ». Selon elle, ce sont les changements ayant affectés l'identité québécoise qui ont entre autre permis au pluralisme de devenir l'une des orientations du Québec d'aujourd'hui :

« En effet, contrairement à la nation canadienne-française, la nation québécoise, bien qu'incorporant des éléments ethniques préexistants, peut s'imaginer et se réaliser comme nation de type volontariste et politique; l'État du Québec, qui a pour ainsi dire fondé la nation québécoise, semble vouloir inclure le peuple des citoyens plutôt que le peuple des ancêtres ainsi que l'illustre l'évolution des politiques à l'égard du pluralisme » (Juteau 1996 : 173).

D'autre part, il est clair que l'adoption des politiques multiculturelles par le gouvernement fédéral ont grandement influencé à la fois la réception de la diversité par la population québécoise, et mené son gouvernement à légiférer de manière à prendre en compte cette diversité. J'explorerai donc le cheminement de la notion de pluralisme au Québec, et les politiques qui lui ont donné suite, afin de mieux saisir les différences entre le modèle québécois et le modèle canadien.

3.2.6.4. Pluralisme et affirmation nationale : le cas du Québec

Comme je viens de le mentionner, la notion de pluralisme au Québec est étroitement liée à l'évolution de l'identité et à l'affirmation nationale. Plusieurs auteurs ont abordé cette question (Bibeau 2002; Helly 1996; Juteau 1996; Juteau et al. 1998), et ont identifié grosso modo trois tournants majeurs dans les politiques identitaires et pluralistes québécoises¹⁰. Le premier correspond à la décennie 1970 et à un « virage linguistique » et territorial ; le deuxième met de l'avant, au début des années 1980, le concept des « communautés culturelles »; le troisième s'effectue dans les années 1990 et introduit la notion de contrat d'appartenance et met l'accent sur celui de citoyenneté. Ces changements ont été rapportés dans deux documents gouvernementaux clefs : *Autant de façons d'être Québécois* (1981), *Au Québec, pour bâtir ensemble* (1991), auxquels les auteurs font souvent allusions, et qui constituent la « feuille de route » des gouvernements en matière de gestion de la diversité.

3.2.6.5. 1970 : Le virage linguistique et territorial : de Canadien-français à Québécois

La langue française avait depuis longtemps été l'un des critères d'appartenance les plus forts des Canadiens-français. Toutefois, comme l'affirme Bibeau (2002: 227), la loi 101 et la reconnaissance du français comme langue officielle du Québec ont « juridiquement canonisée (la langue française) en tant que marqueur prioritaire de l'identité collective du 'peuple québécois' ». De plus, selon Helly (1996 : 28), la Charte de la langue française créa « une nouvelle définition de la société québécoise, celle d'une collectivité territoriale francophone ». En effet, l'identité canadienne-française, partagée par tous les francophones du Canada, s'efface alors, dans la Belle Province, pour laisser place à une identité basée sur le territoire québécois. La création de la nation québécoise mène ses dirigeants à demander plus d'autonomie face au gouvernement central, et sonne le début de la « question québécoise ».

¹⁰ Sans parler explicitement de « tournants » ou de « virages », Juteau (1996) et Juteau et al. (1998) mentionnent ces caractéristiques comme ayant modifié la façon d'envisager la diversité ethnique au Québec. D'autre part, les auteurs cités ci haut n'ont pas tous la même manière de découper les étapes du cheminement de la diversité au Québec; l'analyse qui suit constitue une synthèse personnelle de ces différentes visions.

Les lois 101 et 22¹¹ sont non seulement venues officialiser le statut de la langue française, mais aussi prescrire certains comportements aux membres des communautés culturelles : ces derniers se doivent maintenant d'envoyer leurs enfants dans des écoles francophones et de donner une place prioritaire au français dans l'affichage de leurs commerces. On exige aussi la francisation des entreprises, et l'on crée des programmes et des structures pour faciliter l'apprentissage du français par les immigrants adultes (COFI, classes d'accueil, etc.) (Bibeau 2002; Helly 1996). Québec veut ainsi rapatrier les immigrants qui, depuis longtemps, s'étaient intégrés aux communautés anglophones québécoises; il veut aussi faire de la langue le lien qui unisse tous les citoyens.

En même temps qu'il devient un projet collectif destiné à la majorité, la sauvegarde du français devient donc une prérogative pour les communautés ethniques.

3.2.6.7. 1980 : Les communautés culturelles et « nous »

En 1981, le gouvernement du Québec publie un document intitulé *Autant de façon d'être Québécois : Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*. Ce programme introduit un nouveau terme, celui de « communautés culturelles », qui demeurera dans les écrits et les discussions sur le thème, s'opposant au terme canadien anglais de « communauté ethnique » (Amit-Talai 1996 :96). *Autant de façon d'être Québécois* aborde principalement deux thèmes. Le premier est celui de la reconnaissance de l'apport des immigrants à la société québécoise (Bibeau 2002; Helly 1996). À cet égard, le gouvernement financera de nombreux organismes ethniques afin d'encourager la préservation des cultures immigrantes. De plus, un effort important sera fait afin de sensibiliser les institutions publiques à la différence et de remodeler ces dernières afin qu'elles reflètent cette diversité (Bibeau 2002; Helly 1996).

Le deuxième thème, qui est lié au premier, statue que la langue et la culture francophone constituent le pôle de convergence autour duquel devrait se construire la nation québécoise (Bibeau 2002; Helly 1996; Juteau et al. 1998); le développement des communautés culturelles devra donc se réaliser à travers « la

¹¹ La loi 22, adoptée par le gouvernement de Robert Bourassa, fait du français la langue officielle du Québec (Bibeau 2002 : 227).

vitalité collective de la société française qu'est le Québec » (Québec 1981: 2). Toutefois, ce projet collectif devra s'effectuer sans qu'aucun groupe ne soit assimilé. Comme le disent Juteau et al. (1998: 99), « It wanted to avoid the pitfalls of cultural homogeneity without adopting the principles of multiculturalism, perceived as the static juxtaposition of diverse groups ».

Les distinctions entre les « Québécois » et les « communautés culturelles » sont toutefois maintenues. C'est seulement à partir des années 1990 que les frontières de la nation québécoise seront redéfinies de manière à incorporer les communautés culturelles (Juteau et al. 1998 : 99).

3.2.6.8. 1990 : Citoyenneté et contrat moral

Tout comme au niveau fédéral, les politiques provinciales de l'interculturalisme traverseront dans les années 1990 une phase de repli sur des valeurs unificatrices, affectées elles aussi par les événements qui secouent tout le Canada. C'est ce que Bibeau (2002 : 230) appelle le « virage civique » : « Les notions de 'culture publique commune', de 'convergence civique', de 'culture d'apport' et de 'contrat moral' sont au cœur de l'approche civique mise de l'avant par le Québec en 1991 ». Ce contrat moral, que les immigrants se doivent d'accepter, stipule que certaines valeurs québécoises doivent prévaloir sur la culture d'origine de ces derniers. À ces valeurs (« une démocratie de citoyens égaux; la laïcité de l'État, le français comme langue officielle de la vie publique » - Bibeau 2002 : 228), s'ajoute la demande d'un « sentiment d'appartenance à la société québécoise » (Helly 1996 : 43). La lutte à la discrimination est abandonnée, sous les mêmes prétextes que ceux fourbis par le gouvernement fédéral, soit que l'accentuation des différences mène à la ghettoïsation des communautés.

C'est donc le prolongement de la notion de convergence, qui faisait de la langue et la culture francophone la norme commune. Toutefois, cette convergence est maintenant « de nature civique plus que culturelle » (Helly 1996 : 45). Par ailleurs, on parle désormais de « Québécois des communautés culturelles ».

On inclut donc tous les résidants du Québec sous l'étiquette de Québécois; le suffixe "communauté culturelle"

« ... is presented in a very critical light, as a necessary evil acknowledging two sociological facts : the persistence of an attachment to one's ethnic group by some Quebecers of non French-Canadian background and the persistence of obstacles to full participation linked to ethnic 'origin' » (Juteau et al. 1998: 99-100).

3.2.7. Conclusion

Les politiques du multiculturalisme et de l'interculturalisme se sont étendues, avec les années, à l'ensemble des ministères et organes des trois paliers de gouvernements. On ne peut plus, au Canada, ignorer les minorités ethniques dans le débat politique; chaque décision gouvernementale dans le domaine social doit maintenant être parée du sceau de la lutte à la discrimination et aux préjugés. L'idéologie multiculturelle a elle aussi envahie les écrits des chercheurs de diverses disciplines, contribuant à alimenter un débat (nécessaire) sur les notions de citoyenneté, de culture et d'ethnie, nous amenant à repenser notre relation aux nouveaux arrivants mais aussi aux autres nations canadiennes plus anciennes (dont les autochtones et les minorités anglophones et francophones).

Vues d'Afrique est né pendant la deuxième décennie d'application des politiques multiculturelles au Canada. Tout au long de son histoire, l'organisme n'a cessé de référer à, et de s'impliquer dans, les problématiques touchant les communautés ethniques québécoises et canadiennes : il n'a pu éviter le débat que je viens de décrire. Tout comme le discours du développement, le discours du multiculturalisme aura donc eu des résonances certaines au sein de l'organisme, effets que j'explorerai plus en détails dans les chapitres cinq à sept.

4. Néo-colonialisme et militantisme filmique : l'histoire des cinémas africains

4.1. Prélude historique

Un dernier arrêt théorique et historique s'impose avant d'aborder l'histoire de Vues d'Afrique. Il faut, en effet, raconter une histoire qui la précède et à laquelle elle est lié, dont il est à la fois porte-parole et l'héritier: l'histoire des cinémas africains. Il est impératif de comprendre les dynamiques qui ont modelé ces cinémas, car ces mêmes dynamiques influenceront à leur tour le parcours de l'organisation. D'ailleurs, le festival verra les principaux protagonistes de ces cinématographies défiler tour à tour devant les écrans et derrière les micros de ses *Journées du cinéma africain et créole*. Je me bornerai ici à tracer les grands contours de l'évolution et du développement du cinéma en Afrique francophone¹², afin de donner un aperçu qui permettra de mieux comprendre le contexte dans lequel Vues d'Afrique est né.

4.2. L'ère post-coloniale : la fin de l'emprise française?

On peut affirmer que le cinéma africain naît véritablement après les indépendances; il faut en effet attendre 1963 avant qu'Ousmane Sembène, le « père » du cinéma africain, réalise le premier film fait par un Africain Noir, *Borom Sarret*¹³. Avant cet opus, le cinéma africain avait été littéralement étouffé par la puissance colonisatrice, qui contrôlait à la fois les moyens de production (gardés jalousement à Paris), de distribution et de projection. Il est d'autre part important de souligner qu'à cette époque, les salles de cinémas africaines étaient monopolisées par deux sociétés françaises de distribution, soit la Compagnie Africaine Cinématographique et Commerciale (COMACICO) et la Société d'Exploitation Cinématographique Africaine (SECMA), qui y projetaient des films européens, américains et asiatiques. Après les indépendances, la France s'est soudainement mise à s'intéresser à la production de films africains et à lui fournir une aide par le biais du Ministère de la

¹² Je m'intéresserai principalement au sort de l'Afrique francophone puisque c'est le cinéma de cette partie de l'Afrique qui domine dans la programmation de Vues d'Afrique. J'en explique les raisons plus avant dans le cinquième chapitre.

¹³ La trame historique et l'essentiel des informations contenues dans ce chapitre m'ont été fournies par l'ouvrage de M. Diawara (1992).

Coopération. La raison en est bien simple : l'ancien colonisateur cherchait à garder des liens politiques, culturels et économiques avec ses anciens sujets (Diawara 1992 : 24). Selon Diawara, l'aide française allait venir sous la forme d'un soutien à la production de films éducatifs et de bandes d'actualités (*newsreels*). Toutefois, l'ancienne puissance coloniale décida que d'installer des équipements de productions dans chaque pays allait être trop coûteux; elle centralisa donc la postproduction (le développement de la pellicule, son impression et son montage) à Paris, avec des installations partielles en Afrique. Paris instaura aussi un programme d'aide pour les longs métrages par le biais de la création d'un Bureau du cinéma à l'intérieur du Ministère de la Coopération. Là encore la postproduction allait être faite à partir des bureaux de la métropole française.

Ces détails peuvent paraître insignifiants, mais ils ont au contraire une importance cruciale. Car en n'installant pas de centre de production dans les pays africains, la France condamnait ces derniers à être continuellement dépendants d'elle pour la finition des films. Extrêmement coûteux, ces appareils n'étaient pas à la portée des bourses des pays africains, pour qui le cinéma représentait déjà un luxe. Pour faire un film qui dérange ou bien l'ancienne colonie ou le nouveau gouvernement africain, un cinéaste en était donc réduit à chercher le financement à l'intérieur de son propre pays aux ressources souvent minces, ce que Ousmane Sembène dénonçait comme un système de production de « mégotage » (Vieyra :109-10, cité dans Diawara 1992 : 27). D'autre part, les films africains n'étaient toujours pas projetés dans les cinémas africains, dû aux monopoles des sociétés privées françaises, « which distributed foreign films and saw in the production of African films an interference with their profit making » (Diawara 1992 : 37)

4.3. La FEPACI et le début du militantisme actif des cinéastes africains

Selon Diawara, des voix de plus en plus fortes se font entendre dans les rangs des réalisateurs à partir du milieu des années 1960, réclamant une restructuration de la production par les gouvernements africains et dénonçant le monopole de la SECMA et de la COMACICO. Les réalisateurs se réunissent lors de divers festivals en 1965, 66 et 67, et recommandent la création d'un bureau panafricain du cinéma qui puisse

aider les cinéastes à produire et distribuer leurs films. Pour ces cinéastes, le contrôle de la production des films africains représentait pour l'Afrique un moyen de développement culturel et économique (Diawara 1992 : 39). L'année 1969 vit donc naître la Fédération Panafricaine des Cinéastes (la FEPACI) au Festival Panafricain de la Culture d'Alger, de même que la nationalisation de la distribution et de la projection des films par la Haute-Volta (l'actuel Burkina Faso) et le Mali (*ibid.*). « Because they were for the most part leftists and idealists who were committed to the notion of Pan-Africanism, the new members of the FEPACI believed their prophetic mission was to unite and to use film as a tool for the liberation of the colonized countries and as a step toward the total unity of Africa » (*ibid.*). Les objectifs que se donne alors la nouvelle structure en sont le reflet: dès sa première réunion, la FEPACI décide de "se vouer à la libération politique, culturelle et économique de l'Afrique, de combattre les monopoles de distribution franco-américains en Afrique et d'encourager la création de cinémas nationaux" (*ibid.*: 40, traduction libre).

On voit donc que la question du cinéma s'est posée en des termes très différents dans les pays d'Afrique que dans d'autres pays ayant développé une cinématographie nationale. Le film devient, dans l'Afrique des indépendances, un moyen de développement économique et social, un médium ayant le potentiel de mobiliser les foules (dont une importante partie était analphabète) et de briser l'aliénation culturelle induite par la colonisation. Comparant le cinéma de Sembène Ousmane et Med Hondo, le passionné des cinémas africains Guy Hennebelle (1975 : 244) fait remarquer que « leur objectifs [...] sont les mêmes : il s'agit de convaincre le spectateur de certaines vérités fondamentales afin de l'amener à participer à un processus de transformation, de renversement, du pouvoir établi ». Corrélativement, une nouvelle esthétique se devait de naître afin de pouvoir exprimer cette volonté :

« Filmmakers were told to use semi-documentary forms to denounce colonialism where it existed and to use didactic fictional forms to denounce the alienation of countries that were politically independent but culturally and economically dependent on the West" (Diawara 1992: 40).

Les cinéastes manifestent aussi pour une véritable libération de leur liberté d'expression, encore sous le joug des monopoles de distribution et de leur dépendance économique à la France et à leurs gouvernements. Ils tentent donc de

presser les gouvernements vers la nationalisation de la distribution des films, mais non de la production, afin de ne pas menacer leur droit de critiquer les régimes en place. Au deuxième congrès des cinéastes en 1975, la tangente en faveur du développement amorcée en 1970 se confirme et s'endurcit :

« [...] African filmmakers should unite with the progressive filmmakers in other countries [comme F. Solanas en Argentine, ndr] and join the anti-imperialist fight. It [is] time to emphasize the instructional value of films. The filmmakers should question the images of Africa and the narrative structures received from the dominant cinema. The question for the FEPACI [is] how to insert film as an original fact in the process of liberation, how to put it at the service of life, ahead of "art for art's sake"- in other words, how to film African realities in ways that could not be absorbed by the dominant cinema" (Diawara 1992: 42).

Hennebelle, pour sa part, décrit les films de cette génération de cinéastes comme "offr[ant] un miroir assez fidèle de leur société. Mais en général, ils ne se contentent pas de refléter passivement une situation. Au contraire, on sent chez la plupart des auteurs une volonté d'agir sur la réalité décrite afin de la modifier" (1975: 246).

En 1985, la construction des cinématographies africaines était en marche. Selon Diawara (1992 :128), le FESPACO, cette année-là, rassemblait plus de cinq cent journalistes, critiques et cinéastes d'Amériques, d'Europe et d'Afrique dans une ambiance d'un enthousiasme palpable, reflétant ainsi le nouvel engouement pour les cinémas africains. Selon l'auteur, l'événement était à ce moment devenu « the most important and culturally unifying event in Africa ». Le thème adopté lors de l'édition 1985, « Cinéma et libération des peuples », est d'ailleurs en parfaite synergie avec la pensée de la majorité des cinéastes africains de l'époque.

4.4. Conclusion :

On voit donc que la naissance des cinémas africains a été caractérisée par la montée d'une série de jeunes cinéastes concevant les films comme autant d'armes idéologiques servant à éduquer les populations africaines. Très politisés, ces cinéastes que tous s'entendent pour classer dans le « troisième cinéma » aux côtés des cinéastes sud-américains, ont épousé les idéologies marxistes et socialistes et ont tenté d'y faire adhérer leurs compatriotes. Même si, par la suite, cet élan révolutionnaire s'est vu quelque peu estompé par les impératifs économiques qui se

sont imposés à la FEPACI¹⁴, il a durablement marqué le cinéma africain de même que la naissance de Vues d'Afrique, comme on le verra dans le prochain chapitre. D'autre part, l'enthousiasme du FESPACO de 1985 que nous décrit Diawara semble s'être transmis à son futur « jumeau » québécois, qui connut quelques mois plus tard une première édition qu'on décrit comme fort réussie. Il faut donc garder ces éléments en tête lorsqu'on étudie les débuts des *Journées du cinéma africain* à Montréal, puisqu'ils furent déterminants dans la direction qu'allait prendre le festival et plus tard l'organisation qui le chapeaute.

¹⁴ Comme en témoigne la création du collectif de « L'œil vert », un regroupement de jeunes cinéastes réclamant au début des années 1980 que la FEPACI revienne à ses préoccupations militantes au lieu de se soucier de problématiques économiques relevant de sa propre existence (Diawara 1992 : 43).

5. Vues d’Afrique : La naissance d’une institution montréalaise, la mise en place d’un réseau

Vues d’Afrique est né de la rencontre d’un petit groupe de journalistes et gens d’image, réuni à l’initiative du cinéaste et journaliste Gérard Le Chêne. Ce dernier, ancien correspondant à l’*Associated Press* en Afrique, est aussi co-fondateur avec Nathalie Barton et Jean-Claude Bürger de la maison de production InformAction, au sein de laquelle il a tourné quelques documentaires sur diverses problématiques africaines (dictature de Sékou Touré, guerre civile du Sud Soudan, etc.)¹⁵. Dix personnes sont considérées comme étant les membres fondateurs de l’organisme¹⁶ ; toutefois, plusieurs autres personnes se joindront à l’équipe par la suite et y demeureront, tel l’actuel président d’origine sénégalaise Ouseynou Diop. La plupart des fondateurs sont toutefois des Québécois ou des Européens blancs.

L’idée du groupe est, au départ, de faire une semaine de cinéma africain afin de combler le vide d’informations sur l’Afrique dans les médias québécois. D’autre part, on aime à raconter, au sein de l’organisme, l’anecdote selon laquelle M. Diop aurait demandé, lors d’une conférence de presse d’un autre festival montréalais, pourquoi les films africains étaient absents de la compétition, et se serait fait répondre que le cinéma africain n’existait pas. Piqué au vif, ce dernier aurait voulu prouver le contraire par la projection de films africains à Montréal. Les visées du groupe n’étaient donc pas au départ de créer un organisme ni même un festival, mais bien d’organiser un événement ponctuel. Le succès de cette première initiative modifiera leurs plans ; j’y reviendrai.

Ce qui constitue l’atout de ces premières « Vues d’Afrique », c’est l’incroyable force de leur réseau. Au Québec, le groupe des fondateurs, par sa présence dans plusieurs institutions importantes (la Cinémathèque québécoise, l’ONF, Radio-Canada) a su mobiliser les ressources de ses membres ainsi que de divers ministères.

¹⁵ G. Le Chêne et N. Barton signeront leurs films avec des pseudonymes (respectivement Alain D’Aix et Morgane Laliberté) afin de s’éviter des ennuis politiques. G. Le Chêne conservera ce pseudonyme tout au long de sa carrière de cinéaste.

¹⁶ Les « fondateurs » sont donc, en ordre alphabétique, Yves Alavo, Nathalie Barton, Monique Crouillère, Taki E’Bwenzé, Olivier Fougère, Chantal Lapaire, Philippe Lavalette, Gérard Le Chêne, Monique Lortie et Françoise Wera.

La présence massive de ces organismes offre un soutien de taille à l'événement naissant. À l'étranger, c'est Tahar Cheriaa (directeur de la Culture à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique à l'époque et fondateur des Journées Cinématographiques de Carthage) qui aida le plus l'organisme à démarrer en lui prêtant quelques films et en lui faisant profiter de son expérience et son expertise dans le domaine. Les organisateurs voulurent par la suite obtenir l'appui du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO).

5.1. La Francophonie comme berceau : le jumelage des trois festivals

Dès le départ en effet, le festival conclut un « jumelage » avec le FESPACO, ainsi qu'avec les Journées Cinématographiques d'Amiens¹⁷. Cette alliance est la réplique de celle existant déjà entre le FESPACO et le Festival d'Amiens. Elle consiste en un échange de films et d'informations mais aussi en la constitution d'un réseau plus global. Comme le révèle le « protocole d'amitié et de solidarité » signé entre les mandataires des trois festivals, le jumelage vise à « promouvoir des échanges d'ordre culturel, social et économique intéressant l'ensemble des citoyens [...] pour un rapprochement des peuples des divers continents dans l'amitié et la solidarité » (*in Vues d'Afrique 1986: 46*). C'est l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT, maintenant Agence Intergouvernementale de la Francophonie) qui soutient financièrement ce réseau de jumelage, puisqu'il correspond à l'un des objectifs premiers de sa « politique d'action cinématographique », soit « la promotion des échanges cinématographiques francophones et l'amélioration de la diffusion des films francophones, particulièrement des films africains » (ACCT *in Vues d'Afrique 1988: 4*). Ce mandat lui a été confié par les chefs d'États de la Francophonie lors d'une conférence à Cotonou en 1981 : l'ACCT se doit dès lors de « soutenir ou développer les échanges culturels entre pays membres, en privilégiant les sens sud-sud et sud-nord » (*ibid.*).

La Francophonie devient alors le premier bailleur de fonds en importance de l'organisme naissant. Cette alliance semble toute naturelle pour les fondateurs, puisqu'ils agissent en « zone francophone » et s'adressent avant tout à un public francophone. Dès lors, les ambitions de promouvoir le film francophone de l'ACCT

¹⁷ Qui deviendra rapidement le Festival International du film d'Amiens.

devront être assurées par Vues d'Afrique, qui se devra de programmer en majorité des films de langue française, ou qui soient à tout le moins sous-titrés dans la langue de l'Hexagone.

Au cours des années, ce réseau de festivals « jumelés » et « associés » s'élargira afin d'inclure plusieurs des principaux festivals internationaux consacrés aux cinématographies africaines et créoles. Dans les catalogues de Vues d'Afrique, ces jumelages sont soulignés à grands traits. Il est vrai que ces partenariats (celui avec le FESPACO en particulier) renforcent la crédibilité de l'organisme en lui fournissant des alliés autochtones et des représentants légitimes de ceux qu'il souhaite promouvoir.

5.2. L'ACDI, bailleur de fonds d'un festival hors normes

Le deuxième partenaire majeur de Vues d'Afrique, après la Francophonie, sera l'Agence canadienne de développement international. En effet, Vues d'Afrique éprouve des difficultés à obtenir du financement des institutions culturelles qui devraient normalement financer un tel organisme. Les organisateurs décident donc de se tourner vers d'autres sources de financement: « Ce festival-là, on s'est vite rendu compte qu'il allait devoir être soutenu par ceux qui soutenaient son contenu, son propos, et pas par ceux qui d'habitude financent les activités cinématographiques au Québec, comme la SODEC et Téléfilm ». Car selon les gens de Vues d'Afrique, ces organismes rechignaient alors à soutenir le festival à cause de sa vocation africaine: « Compte tenu que c'est l'Afrique, on est comme exclu »; « Donc on va chercher notre financement partout et ceux qui devraient nous en donner beaucoup plus ne nous en donnent pas parce qu'ils ne nous reconnaissent pas, malgré qu'on est là depuis 20 ans et qu'on a eu autant de monde. À mon avis, c'est parce qu'on traite de l'Afrique et des pays créoles ».

Toujours selon les organisateurs, Téléfilm Canada avait à l'époque (cela aurait changé dernièrement¹⁸) une liste fermée de festival à qui il accordait du financement

¹⁸ Vues d'Afrique est financé par le programme *Le Canada à l'affiche* depuis 2002 puisqu'il accepte maintenant de se plier aux exigences du programme et de faire passer de 15% à 25% le nombre de films réalisés par des Canadiens au sein de sa sélection.

et de laquelle Vues d'Afrique aurait été exclu. De surcroît, Téléfilm aurait refusé de financer l'organisme sous prétexte que c'était une « semaine nationale » de cinéma, que le festival était trop « spécifique ». D'ailleurs, le programme de Téléfilm qui finance les festivals, soit *Le Canada à l'affiche* - dont l'objectif est la diffusion des films canadiens dans les festivals - refuse de financer « les cinémathèques, les festivals étudiants et les festivals présentés par des coopératives de films ou de vidéos [...], pas plus que les événements extrêmement spécialisés destinés à des groupes d'intérêt particuliers » (Téléfilm Canada 2002 : 2, mes italiques). Quant à la SODEC (organisme québécois), elle aurait reconnu le travail de l'organisation au niveau de la Francophonie en lui accordant un petit montant récurrent chaque année, mais sans plus.

C'est donc vers l'ACDI que Vues d'Afrique s'est tourné afin d'obtenir le financement nécessaire à ses activités. L'organisme s'est inséré dans un programme d'éducation et de sensibilisation du public canadien au développement international et de promotion des actions de l'ACDI en la matière, nommément le *Programme de Participation du Public*, que j'ai décrit au chapitre trois. Toutefois, la culture n'est évidemment pas un champ d'intervention très prisé par l'ACDI. L'organisme aura donc eu continuellement à prouver, au fil des années (et ce, malgré la très grande « fidélité » de l'Agence), la validité de son projet : « On a toujours été sur un terrain mouvant, parce que l'ACDI a toujours été réfractaire à financer des activités dans le domaine culturel. Pour l'ACDI, il faut sensibiliser le public à des affaires qui concernent la construction de routes, l'assainissement de l'eau; la culture c'est de la meringue, quelque chose de pas important ». Pour Vues d'Afrique, on s'en doute, c'est tout à fait le contraire, comme me l'a exprimé l'un des fondateurs : « Les résultats de l'aide au développement ne sont positifs que si la culture est prise en compte dans son sens le plus large, si on comprend ce que les populations locales veulent et ont à offrir, et si on tient compte de leur culture. Alors [la culture], c'est comme le numéro un pour nous ».

5.3. Un statut ambivalent

On peut lier ces difficultés de financement à un autre facteur, soit le caractère quelque peu hors normes de l'organisme. En effet, à la fois organisme culturel et ONG, à la fois festival, l'organisme cumule les étiquettes, ce qui complique son financement et l'identification qu'en fait le grand public et les décideurs. De l'aveu même de l'un des fondateurs de l'organisme, même les bailleurs de fonds ne savent pas dans quelle case les placer. Dans la même entrevue, l'un de mes répondants me dira : « On est une petite ONG, malheureusement on est pas reconnu par la SODEC et Téléfilm comme un festival » et « On est considéré comme un festival de films, mais on est aussi une ONG qui veut faire autre chose ». Cela traduit bien la dualité intrinsèque de l'organisme, qui contraste avec la situation de la plupart des autres groupes qui organisent des festivals, ces derniers n'étant pas voués à d'autres activités que celle-là. Le type d'organisme qu'est Vues d'Afrique est ainsi pour le moins inusité; il ne cadre donc pas dans les définitions toutes faites des bailleurs de fonds.

5.4. Les premières Journées : un départ prometteur

Le festival voit finalement le jour en 1985, après plus d'un an de préparation, sous le nom des *Journées du cinéma africain au Québec*. La plupart des films présentés proviennent de la sélection du FESPACO 1985, qui a lieu quelques semaines avant le festival de Vues d'Afrique. Dans sa première mouture, le festival comporte deux sections : une première, majoritaire, composée de films africains (*Panorama du cinéma africain*) et une deuxième qui offre une vitrine aux films sur l'Afrique réalisés par des Canadiens (*Regard canadien sur l'Afrique*). Les films des pays créoles feront, quant à eux, progressivement leur place dans la programmation. En 1985, ces pays ne sont en effet représentés qu'à travers les activités périphériques organisées autour du festival (ce que Vues d'Afrique nomme « l'animation »). Par la suite, on intégrera durablement les films canadiens sur les pays créoles dans le volet *Regard canadien* ; les films créoles à proprement parler seront ajoutés à diverses sections de la compétition avant que l'on ne leur consacre une section indépendante en 1989. Finalement, en 1991, le nom du festival est définitivement changé pour devenir *Les Journées du cinéma africain et créole*. Cet ajout progressif du volet

créole me semble s'expliquer par deux éléments : premièrement, la présence massive, à Montréal, d'immigrants d'origine haïtienne (ce que m'a confirmé l'un des organisateurs) ; d'autre part, l'intérêt de Gérard Le Chêne pour les pays créoles de l'Océan Indien (dont les Seychelles, pour lequel il est le consul à Montréal depuis 1994 - voir Pontoreau 1994).

Toutefois, Vues d'Afrique n'est pas et ne sera jamais le festival des communautés ethniques. Par la composition de son comité organisateur, en majorité Blanc, et de par sa mission initiale, soit de donner une vision différente de l'Afrique au Québécois, *Les Journées du cinéma africain et créole* est un événement tourné résolument vers la communication interculturelle, refusant d'être la célébration de l'identité ou de la culture d'une ou de plusieurs communautés :

« Notre festival, quand on l'a créé, n'était pas fait pour être un ghetto. Parce qu'à partir du moment où vous faites un festival où vous n'avez que des gens de votre communauté qui viennent là, ça devient très vite un ghetto. Quand on parle du donner et du recevoir, comme disait Senghor, il n'y a pas de donner et de recevoir [dans ce type de festival], ça reste quelque chose qui tourne en rond ».

Dans cet esprit, la réponse du public québécois à ces premières *Journées* fut, aux dires des organisateurs, phénoménale et totalement inattendue. Pour ces derniers, cet engouement constitue la preuve irréfutable que les Québécois, contrairement à ce que les chaînes de télévision et les journaux affirment, ont soif de connaissances et de rencontres avec l'Afrique et les Africains. Face à ce succès inespéré, le groupe décide de récidiver. En 1986, Vues d'Afrique organise *Les Journées du cinéma marocain au Québec*¹⁹. En effet, puisque le FESPACO est bisannuel et que la programmation des *Journées* se calque en partie sur celle de son jumeau africain, Vues d'Afrique avait tout d'abord envisagé de faire son festival tous les deux ans, en intercalant entre les deux une semaine consacrée à une cinématographie nationale africaine. Voilà pourquoi en 1986 on offre une semaine marocaine, et qu'en 1988, ce sont les cinémas de Côte d'Ivoire et d'Afrique du Sud qui sont à l'honneur. Toutefois, dès 1989, cette alternance sera abandonnée au profit d'un festival de cinéma africain et créole annuel.

¹⁹ Voir la section « Ressources documentaires » à la fin du mémoire pour les différentes nomenclatures qu'a pris le festival (à travers le titre de ses catalogues) au cours des années.

5.5. Un festival aux objectifs fort vastes

Les lettres patentes du groupe nous informent des buts poursuivis par l'organisme à sa fondation :

- « a) Organisation de journées de cinéma africain, ou d'autres cultures, et animation culturelle au Québec ;
- b) Promouvoir le cinéma africain au Québec et le cinéma québécois en Afrique avec, par exemple, un jumelage avec le Festival Panafricain de Ouagadougou (FESPACO) ;
- c) Développer les échanges culturels ;
- d) Favoriser l'accès des productions africaines au public nord-américain et des productions québécoises au public africain » (Lettres patentes 1984 :3).

On voit donc que le festival en tant que tel n'est pas le but ultime et final des organisateurs : il s'inscrit dans un processus plus vaste et poursuit des objectifs qui dépassent ceux d'un simple événement culturel. Toutefois, en tant qu'événement médiatique et médiatisable, il reste au cœur du projet des organisateurs car il est le moteur qui permet aux autres activités parallèles d'exister. Les films sont en effet la courroie de transmission qu'ont choisie les organisateurs pour atteindre le public ; c'est à travers eux et autour d'eux que l'échange doit se faire.

C'est à la lecture des premiers catalogues qu'on sent vraiment tout l'enthousiasme qui anime les premiers participants et collaborateurs de l'événement. Plusieurs thématiques et revendications émergent des nombreux textes critiques qui jalonnent ces premiers « catalogues-programmes ». À travers les textes, on voit toute la complexité et l'ampleur des ambitions des bâtisseurs de Vues d'Afrique, qui partent toutefois du même principe : donner le goût aux gens d'en savoir plus sur l'Afrique, et prendre les films comme un tremplin pour y arriver. Je tenterai, dans les pages qui suivent, de relever quelques-uns des chevaux de bataille des organisateurs de Vues d'Afrique. Par ce parcours, nous découvrirons aussi partiellement le contexte politique, artistique et économique dans lequel Vues d'Afrique est né.

5.6. L'information internationale au Québec : une situation critique

« L'histoire [des débuts de Vues d'Afrique], ça a été une rencontre de journalistes qui voulaient montrer au public d'ici, et aux médias également, qu'il y avait une autre façon de montrer l'Afrique. Parce qu'on ne s'est pas

simplement limités à présenter des films, on a toujours associé la présentation de films à des débats de pensée également »

En effet, les organisateurs veulent non seulement améliorer le sort des cinéastes africains en leur offrant une possibilité de diffusion en Amérique et en dévoilant leurs difficultés et leurs contraintes, mais ils cherchent également à fournir aux Québécois une meilleure image de l'Afrique, qui soit plus fidèle et plus complète. Les textes des catalogues dénoncent ainsi la couverture médiatique du continent africain effectuée par les médias québécois, qu'ils décrivent comme parcellaire et axée sur le spectaculaire (famines, coups d'État et autres catastrophes). On décrie aussi l'inaction des réseaux de télévision et de la presse écrite à remédier à cela. Cette situation préoccupe depuis longtemps les organisateurs de Vues d'Afrique. En effet, la plupart d'entre eux sont des journalistes ou des cinéastes documentaires et ces questions sont au cœur de leur pratique. L'instigateur de l'organisme, Gérard Le Chêne, est un ancien correspondant de l'*Associated Press* en Afrique et est membre de la Fédération Professionnelle des Journalistes du Québec (FPJQ); Nathalie Barton, Monique Crouillère et Gérard Le Chêne ont réalisé des documentaires en Afrique ou dans les pays créoles ; enfin, M. Le Chêne et Mme Barton ont réalisé une étude pour l'ACDI en 1972 « sur les moyens d'améliorer l'information sur le tiers-monde » (Jutras 1991 : 126).

De plus, dans les années 1980, les médias au Québec sont en pleine remise en question sur la place accordée aux minorités ethniques (tant dans la programmation que dans le milieu professionnel) et sur la couverture médiatique des événements à l'international. Sous la présidence de Raymonde Provencher, journaliste et cinéaste, puis de Réal Barnabé, la FPJQ participe à ce mouvement de réflexion. C'est à cette époque que la Fédération forme un comité international ; en plus de produire un rapport sur la question, elle organise en 1987 un colloque sous le thème « Journalisme et racisme : les médias face au pluralisme culturel ». L'évènement est « l'occasion d'une prise de conscience, tant au chapitre de la situation de l'embauche et de la présence dans les médias de journalistes en provenance des communautés culturelles que de la façon dont les médias abordent ces réalités » (Barnabé 1987). Il y a donc une mobilisation de plusieurs acteurs importants autour de la question de la diversité culturelle et de l'information internationale dans les

médias québécois. « De ce lobby est sorti, entre autres, l'émission *Nord-Sud* et une amélioration relative de l'information » (Gérard Le Chêne *in* Jutras 1991 : 126). Selon Gérard Le Chêne, c'est ce mouvement qui a en partie donné naissance au festival: « Alors, avec d'autres, on s'est dit qu'un des meilleurs moyens [d'améliorer la connaissance de l'Afrique chez les Québécois], c'était de faire venir ici des films africains » (*ibid.*).

5.7. Le regard occidental dans une perspective critique

Comme je l'ai mentionné précédemment, le festival a, dès le début, comporté un volet de films sur l'Afrique réalisés par des Canadiens. Pourquoi donc avoir introduit ce « regard canadien » dans l'événement ? En fait, plusieurs des organisateurs ont réalisé des films (M. Crouillère, N. Barton, G. Le Chêne) et trouvent peu d'occasions de les diffuser. D'autre part, le programme à travers lequel l'ACDI finance le festival (le *PPP*, que j'ai décrit plus haut) vise à faire la promotion du développement. Les films réalisés par des Canadiens en Afrique, considérés comme des sources d'information sur le sujet, viennent donc satisfaire cette exigence. En effet, nombre d'entre eux traitent de problématiques liées au « sous-développement » du continent, d'autres documentent des projets de coopération ayant cours dans les pays africains; finalement, certains sont réalisés par d'anciens ou d'actuels coopérants.

Toutefois, les textes des catalogues-programmes (surtout ceux des premières années) me semblent traduire une sensibilité des organisateurs face aux regards de domination de l'Occident sur les pays du tiers-monde. Les auteurs, pour la plupart membres de *Vues d'Afrique*, portent en effet un regard critique sur les films et reportages réalisés par des Occidentaux. Ils jugent que ces films, puisqu'ils sont davantage diffusés sur nos écrans que leurs contreparties africaines, sont le biais à travers lequel la population québécoise se forge majoritairement une opinion de l'Afrique. Sont-ils des sources fiables, nous procurent-ils des images correctes des réalités vécues par les Africains ? Ce questionnement se transposera dans la manière de juger les films canadiens en compétition au festival. On demandera en effet aux Africains (invités du festival ou personnalités publiques néo-québécoises) d'être les

jurés de la section *Regard canadien*, afin d'élire le film dans lequel ils se reconnaissent le plus, qui leur semble refléter le mieux la réalité : « Nos invités, constitués en jury, passent donc de la situation d'observés au rôle d'observateurs » (Vues d'Afrique 1987 : 49).

D'autre part, les fondateurs de Vues d'Afrique qui sont également cinéastes se font très critiques à l'égard des structures de production de films au Québec. Gérard Le Chêne dénonce le fait qu'il soit difficile, à l'intérieur des institutions, de faire des films qui dérangent :

« Si on recherche l'appui d'autres organismes, soit l'Agence canadienne de développement international ou même l'ONF, il est totalement impossible de faire quelque chose de critique, surtout d'un autre pays, avec des organismes d'État. [...] Tout film véritablement contestataire - c'est-à-dire qui heurte le conformisme - c'est quasiment impossible de le faire. Je ne crois pas qu'on puisse s'attendre, avec les structures actuelles, à des films véritablement percutants » (*in* Jutras 1991 : 128).

Gérard Le Chêne ne croit pas non plus que « ce soit par l'audiovisuel qu'on soit particulièrement contestataire, novateur et stimulant en information internationale », (*ibid.* : 129), à cause de la lourdeur financière et technique qu'exige la forme du reportage ou du film. « Nous n'avons généralement sur les autres que notre propre regard, limité non seulement par notre conditionnement culturel mais encore par les contraintes économiques du temps de contact » (Vues d'Afrique 1985 : 10). Le Chêne, tout comme nombre de ses collègues de Vues d'Afrique, adopte donc une attitude critique similaire à celle des cinéastes africains de l'époque. D'ailleurs, certains fondateurs établissent des parallèles entre la situation du cinéma québécois et celles des cinémas africains : ce sont des cinématographies émergentes, elles disposent de peu de moyens et éprouvent des difficultés au niveau de l'écriture, de la façon « d'affirmer l'identité et de conquérir son propre public avec un système de distribution internationale qui écrase les films nationaux ».

5.8. Montrer les films dans le contexte : l'animation du festival

Les gens de Vues d'Afrique considèrent donc les films réalisés par les Africains comme des sources de connaissance, d'information et de compréhension plus justes et plus exactes que les films des Occidentaux. Ils estiment qu'il est enfin temps que

les Africains puissent parler d'eux-mêmes au lieu d'être racontés par d'autres, qu'ils soient en mesure de donner une image de l'Afrique qui leur soit propre. Par là, ils reprennent un thème cher aux cinéastes africains, soit l'auto développement de l'Afrique par elle-même, par son cinéma : « L'Afrique doit produire urgemment ses propres images ; il s'agit d'une nécessité vitale sinon les Africains seront dépouillés de leur réel spécifique et rendus inaptes à concevoir eux-mêmes leur destin » (Gaston Kaboré *in* Vues d'Afrique 1987 : 21).

Toutefois, et vu le manque d'informations générales sur l'Afrique au Québec, les organisateurs comprennent qu'ils ne peuvent pas y « parachuter » les images des Africains sans une mise en contexte préalable des pays d'origines de ces derniers, de leurs réalités culturelles et sociales. Ce contexte sera en partie fourni au public par le biais des textes des catalogues, qui pendant plusieurs années, brosseront le portrait des cinématographies nationales et des contextes (financiers et politiques) de fabrication des films africains. De plus, en marge du festival, les organisateurs mettent en place diverses activités « d'animation » poursuivant cet objectif. Les manifestations artistiques (danse, peinture, littérature) mais aussi culturelles et sociales (cuisine, politique) des Africains seront ainsi considérées comme autant de moyen de donner accès aux cultures de ces derniers. De nombreux débats à teneur politique seront aussi tenus autour des films sous l'égide du Comité international de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et de d'autres ONG.

5.8.1. Les communautés culturelles

Dans cet effort de contextualisation, les communautés culturelles joueront un rôle important. En effet, les organisateurs considèrent le festival comme une occasion de rencontre entre Africains et Québécois, mais peut-être encore davantage entre les Québécois qui se nomment « de souche » et ceux qu'ils nomment des « communautés culturelles ». Ces communautés sont décrites comme « charnières », les gens qui la composent comme les « meilleurs intermédiaires » entre les Québécois et l'Afrique (Vues d'Afrique 1985 : 11). Très tôt, l'organisme se donne donc la mission d'être une « antenne » d'information sur les activités des communautés culturelles, un relais entre la majorité et les minorités. Les

organisateurs plaident que les célébrations et manifestations artistiques des groupes immigrants se passent en vase clos, n'atteignant pas la majorité. Pour eux, « la connaissance, au moins globale, de la culture des autres - d'où naît l'estime et le respect - est indispensable à l'entente harmonieuse entre communautés appelées à vivre côte à côte » (*Le Chêne in Vues d'Afrique 1985* : 34). Les instigateurs de *Vues d'Afrique* croient donc que leurs activités sont propices à promouvoir la paix sociale entre les communautés culturelles et la majorité :

« Il y avait un objectif qui nous intéressait au premier point, je dirais pas que c'était un objectif politique, mais on voulait faire tomber les barrières qu'il y avait entre les communautés arrivantes et les communautés d'accueil. Disons les Noirs, parce que nous on s'est toujours intéressés aux cultures africaines et créoles. On essayait de faire tomber les barrières d'incompréhension, parce qu'on enseigne pas dans les écoles qui sont les Noirs, d'où ils sont, quelles sont leurs philosophies, leurs manières de vivre, ou alors les gens fonctionnent encore avec des clichés négatifs. Oui [ce sont des gens qui proviennent] des pays pauvres, mais [ils ont] une philosophie et une culture qui sont plus vieilles que les vôtres et nous voulons vous les montrer »

On sent d'ailleurs, à la lecture des catalogues, une volonté de mettre de l'avant les artistes des communautés culturelles ; pour cela, toutes les occasions semblent bonnes : soirées d'ouverture, animation autour du festival, inauguration d'un concours pour l'affiche officielle de *Vues d'Afrique*, etc. À chaque manifestation publique de l'organisme, des personnalités des communautés culturelles sont mises en avant-plan. D'ailleurs, en 1987, les spectacles et expositions organisées pendant les *Journées* seront appuyées financièrement par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (*Vues d'Afrique 1987* : 65). De plus, les catalogues (tous illustrés par un artiste des communautés africaines ou créole) contiennent souvent des textes écrits par des intellectuels ou artistes immigrants, textes qui dénoncent la situation des communautés culturelles au Québec, en dressent le portrait et plaident pour une plus grande ouverture envers elles. « Les poètes de l'immigration évoquent des programmes, inopérants, d'accès à l'égalité, et nous désignent comme des communautés « visibles ». Nous ne bénéficions plus de la bienveillance des intellectuels locaux, un temps fascinés par le tiers-monde » (Léo Kalinda *in Vues d'Afrique 1985*: 38).

5.9. L'échange culturel

Globalement, Vues d'Afrique s'affiche donc comme un organisme promouvant une meilleure intercompréhension mutuelle entre les peuples québécois et africains et ce, dans un échange réciproque, égal et équitable. Dès 1987, le prix récompensant le meilleur film africain ou créole épousera cet objectif de communication entre les peuples. On décernera en effet le *Prix de la Communication Interculturelle* « au film africain qui s'adresse le mieux à un public non africain » (Vues d'Afrique 1987 : 26).

Les organisateurs souhaitent donc que la relation, basée sur un échange cinématographique, déborde de son cadre et s'inscrive dans un mouvement plus large de communication interculturelle et de connaissance réciproque. Toutefois, ils souhaitent aussi que cette ouverture que crée le cinéma ne s'arrête pas là et que par le réseau des festivals soient nouées des relations commerciales et sociales qui bénéficient à tous les partenaires : « De surcroît ce jumelage [avec le FESPACO] devrait déborder vite les relations entre municipalités, universités, à des projets de développements... » (Vues d'Afrique 1985 : 10). On évoque certains moyens de faire s'actualiser une aide canadienne au cinéma africain, dont la coproduction qui, on le verra, deviendra un cheval de bataille important pour le groupe dans les années 1990. D'autre part, Vues d'Afrique organise, dès 1985, des *Semaines de cinéma-télévision Québec-Canada en Afrique*. Ces semaines visent à faire connaître le cinéma québécois et canadien aux Africains (répondant en cela au dernier objet de ses lettres patentes d'origine, soit de « Promouvoir le cinéma africain au Québec et le cinéma québécois en Afrique ») à travers une semaine de programmation de films diffusés sur les écrans et la télévision nationale d'un pays donné. De tels événements seront ainsi organisés entre autre au Burkina Faso en 1986, en Côte d'Ivoire et en Guinée en 1988, au Gabon et au Zaïre en 1990, à l'Île Maurice et au Bénin en 1991.

5.10. Un discours sur le développement

Il importe de mentionner ici brièvement le discours de l'organisme sur le développement international (qu'on retrouve dans les textes des catalogues et dans les débats autour des films), puisque l'organisme est lié à l'ACDI et, on le verra

dans les prochains chapitres, que ce discours prendra de l'ampleur avec les années. Trois paradigmes me semblent particulièrement ressortir : l'auto développement de l'Afrique, la notion d'un échange équitable et égalitaire et le sens des relations Nord-Sud. D'une part, et cela est souligné avec plus de force encore par les cinéastes africains eux-mêmes, on espère que le développement de l'Afrique puisse se faire par elle-même, et à plus forte raison le développement cinématographique. Ce discours d'autonomie sera supporté en première ligne par Gaston Kaboré, président de la FEPACI, mais appuyé par plusieurs autres intervenants importants du cinéma africain. Les images produites par les Africains sont perçues comme la seule manière, pour l'Afrique, de se construire une identité propre, les images des autres étant considérées comme des modèles aliénants, acculturants et colonisateurs. D'autre part, les organisateurs de Vues d'Afrique et nombre de leurs partenaires africains et québécois insistent sur le fait que le développement de l'Afrique doit aussi se faire prioritairement dans un axe sud-nord ou sud-sud. Ce « sens » du développement est une idée très répandue dans les années 1980, qui témoigne de la prise de conscience des Occidentaux suite aux échecs répétés des tentatives de développement entreprises par leurs gouvernements.

5.11. Conclusion

À travers l'événement s'expriment donc à la fois les préoccupations des cinéastes africains et celles des organisateurs de Vues d'Afrique. En effet, l'organisation semble prendre en compte d'une part les difficultés des cinéastes africains de faire des films et de les diffuser (en leur offrant une vitrine pour leurs films, en créant des colloques pour discuter des enjeux des cinémas africains, en encourageant la coproduction, etc.) et d'autre part les résistances et les écueils que rencontrent les journalistes et cinéastes qui désirent « couvrir » l'Afrique au Québec ou tourner des documentaires sur l'Afrique (en prenant position dans le débat sur l'information internationale, en dénonçant les contraintes posées par l'ACDI, l'ONF, Téléfilm Canada et les autres dans la production de films, etc.).

Le festival se distingue d'ailleurs des autres festivals par son côté militant et proactif, prenant les films non pas comme de simples œuvres d'art mais comme des

produits culturels à portée politique et sociale. Les films sont donc jugés en premier lieu en fonction de leur thème ou de certaines spécificités de leur production avant d'être considérés pour leurs qualités techniques ou artistiques. Les prix décernés aux films en compétition en sont la preuve ; on vise à élire d'une part « le film africain qui s'adresse le mieux à un public non africain » (*Prix de la communication interculturelle*, dès 1987), et d'autre part, comme nous l'avons vu plus haut, le film canadien sur l'Afrique et les pays créoles qui sache le mieux refléter la réalité. Cette façon de considérer le cinéma comme une arme idéologique, comme un moyen de sensibilisation est, comme j'en ai discuté dans le chapitre quatre, une idée qui trouve son origine des débuts du cinéma en Afrique. On voit donc que le désir des cinéastes africains de faire de leur cinéma un outil de développement a été entendu et relayé par l'organisation. Par les films, Vues d'Afrique espère en effet sensibiliser les publics occidentaux aux réalités africaines. L'organisme espère par ailleurs que le contact avec les cinéastes et les gens des minorités ethniques québécoises saura alimenter l'intérêt suscité par les films. Ce dernier point reflète bien les idées propres aux années 1980, décennie des politiques gouvernementales de lutte à la discrimination et au racisme et du discours sur les communautés culturelles comme des « cultures d'apport ».

Vues d'Afrique possède d'autre part des entrées dans plusieurs milieux (journalistiques, cinématographiques québécois et africains, organismes subventionnaires, autres ONG et OSBL, fédérations de tout acabit) et s'allie plusieurs personnalités qui marqueront durablement l'organisme (Tahar Cheriaa, Fériid Boughedir, les président du FESPACO et de la FEPACI, les gens de l'Institut du cinéma, etc.). La force de ce réseau, la passion qui semble animer les premiers dirigeants de Vues d'Afrique, leur militantisme actif mais peut-être aussi la réussite du premier festival les pousseront à vouloir créer toute une série d'alternatives, de solutions aux problèmes des cinémas africains (ateliers de formations, colloques, stages, etc.) et des relations interculturelles montréalaises (spectacles, expositions, débats).

Par contre, les premières années de Vues d'Afrique me semblent s'inscrire davantage sous le signe de la parole que de l'action : colloques, forums et

ateliers jalonnent les débuts de l'organisme. Un discours s'élabore à ces occasions et trouvera à s'actualiser concrètement dans les années suivantes. Les formes que prendront les actions de Vues d'Afrique sont le sujet du prochain chapitre.

6. Vues d'Afrique, développement et croissance

Les années 1990 virent Vues d'Afrique croître considérablement et étendre son mandat à divers champs d'action. On devine que l'organisme dû structurer davantage son fonctionnement et se constituer en une véritable organisation, avec son bureau permanent et même son comité d'honneur chargé de l'épauler, par la crédibilité de ses membres, dans ses demandes de subventions.

Les colloques de 1987 (sur le thème de la coproduction), de 1989 (sur la place des femmes dans l'audiovisuel) et de 1990 (sur le développement et les droits de la personne) ont jeté les bases du plan d'action de Vues d'Afrique au niveau international dans la décennie 1990. Coproduction, développement et formation des cinéastes (des femmes en particulier) deviennent les leitmotivs d'un discours de moins en moins prononcé par des alliés extérieurs et de plus en plus articulé au sein même de l'organisme. Dans ses catalogues, les textes critiques laissent d'ailleurs la place à des pages récapitulatives de ses activités de plus en plus nombreuses. Au niveau local, Vues d'Afrique tente, dans les années 1990, de s'imposer en tant que moteur de diffusion pour les divers artistes des communautés africaines et créoles au Québec. L'organisme se positionne aussi comme un pôle d'aide et de référence sur différentes questions touchant les arts et la culture de ces communautés par différentes activités qu'il mettra en place.

Lorsqu'on tente de faire un bilan de ces années, on est vite étourdi par la vitesse avec laquelle les projets sont nés, par leur nombre mais aussi par la diversité des domaines d'action dans lesquels Vues d'Afrique s'est simultanément investi. Cela est dû en partie au mode de financement des organismes par les gouvernements, qui obligent ces derniers à soumettre des projets afin de pouvoir obtenir l'argent nécessaire à leur fonctionnement. Comme l'un des organisateurs de Vues d'Afrique me l'a affirmé : « Nous avons voulu ratisser large à cause de notre talon d'Achille, qui est le financement, la partie la plus difficile [de l'organisation des activités] ».

La multiplication des activités est ainsi garante du roulement de l'entreprise, qui doit compter sur elles afin de pouvoir employer son personnel pendant toute l'année :

« On est pris dans ce mécanisme-là, et puis il y a les gens qui travaillent ici, et c'est bien difficile de leur dire : « et bien, le festival est fini, rentrez chez vous ». Alors c'est aussi un peu pour ça qu'on a des activités qui s'étendent sur toute l'année, pour pouvoir garder les gens. Mais c'est aussi intéressant parce que ça permet de rouler, de toucher de nouveaux publics ».

Ainsi, d'un organisme formé de copains autour de l'idée d'un festival de cinéma dans les années 1980, on se retrouve, à la fin de la décennie 1990, avec une entreprise culturelle qui gère de nombreux projets, tant au niveau international qu'au niveau local.

6.1. Une mission en changements

Même si les lettres patentes de l'organisme mentionnent dès 1984 l'« animation culturelle » comme l'un des objets de Vues d'Afrique, cet aspect ne prend toute sa dimension que dans les années 1990. En effet, Vues d'Afrique étend alors son champ d'intervention aux domaines artistiques autres que le cinéma, organisant des activités autour de la musique, la danse, la littérature, les arts visuels et même la mode. Ce changement de paradigme est manifeste dans la définition que l'organisme donne de lui-même: alors qu'en 1991 il veut « favoriser par l'image les relations interculturelles avec les pays africains et créoles » (Vues d'Afrique 1991 : 4), en 2002, c'est « par le cinéma, les arts visuels, la littérature, diverses expressions culturelles » que l'on veut contribuer « à une ouverture d'esprit favorisant l'élimination de préjugés et l'envie de connaître davantage les pays concernés et ceux qui en sont originaires » (Vues d'Afrique 2002 : 1). De plus, les lettres patentes sont modifiées en 1998 afin d'inclure, dans les objets de l'organisme, la mission d'éducation « du public en général à la culture africaine et créole à travers le cinéma, la peinture, la musique, la danse, le théâtre et l'artisanat » (Lettres patentes supplémentaires 1998).

Qu'est-ce qui a bien pu mener les organisateurs à effectuer ces changements de registre, de mission? Car bien que la présentation des films “dans leur contexte” ait été, dès le début, un élément central des *Journées* (et cela fut maintes fois souligné

dans les catalogues), dans les années 1990 le “contexte” devient aussi important que le festival lui-même. Les films ne sont plus nécessairement le tremplin ou le prétexte pour arriver à l’information. En fait, alors qu’au tout début, les activités de Vues d’Afrique gravitaient autour du festival, dans les années 1990, ces activités se détacheront peu à peu des *Journées* pour devenir autonomes et se dérouler tout au long de l’année. Car comme l’exprime l’un des organisateurs : « Si on a juste le cinéma, on va vite mourir ». D’ailleurs, ce désir de toucher à tout provient du sentiment, chez les fondateurs, de posséder une relative expertise dans le créneau, de faire face à peu d’organismes concurrents et d’agir en quelque sorte en tant que précurseurs : « Dans tous ces domaines, nous avons un peu ouvert la porte, et ensuite les autres ont fait leur travail ».

L’organisme étend ainsi ses champs de compétences à l’ensemble des productions culturelles (artistiques) africaines et créoles, ce qui, de surcroît, cadre parfaitement avec son mandat d’informer et de sensibiliser le public québécois aux réalités africaines. Une étude sur la clientèle de Vues d’Afrique, réalisée en 1992 par la firme Cultur’inc, viendra appuyer ce mandat d’information et de sensibilisation, puisqu’elle révélera que plus de 90% des gens fréquentant les *Journées* le font dans le but de « découvrir les cultures africaines et créoles » (Cultur’inc 1992: 6). Ce sondage sera souvent cité par les organisateurs, comme pour avaliser leur mandat, le justifier : “On vient aux *Journées* pour les films certes, mais aussi pour découvrir, pour mieux connaître toutes ces cultures sous leurs différents aspects: musique, spectacles, littérature, arts plastiques... C’est le charme de cette décade culturelle que d’offrir toutes ces facettes, que les films soient mis dans leur contexte, qu’une information variée soit à la disposition du public” (Vues d’Afrique 1994, 1995: 75); “*Les Journées du cinéma africain et créole* sont aussi un festival culturel” (Vues d’Afrique 1993: 73). Cela donne des munitions aux organisateurs, qui se doivent sans cesse de convaincre les bailleurs de fonds que les gens ont envie de mieux connaître l’Afrique. En effet, l’argument qu’invoquent constamment les commanditaires aux gens de Vues d’Afrique, c’est que l’Afrique n’intéresse pas leur public. Les organisateurs se servent alors de chaque petit indice disponible pour en faire la preuve ; ils insistent sur le fait que les premières *Journées* « répondaient à un

besoin ». C'est une lutte pour prouver leur utilité publique et assurer leur financement.

6.2. « Vues d'Afrique : pilier d'activités interculturelles »²⁰

Comme je l'ai écrit dans le chapitre précédent, Vues d'Afrique mentionnait explicitement, dans ses premiers catalogues, l'apport des communautés culturelles à son événement des *Journées*, les présentant comme les « meilleurs intermédiaires » entre les Québécois « de souche » et l'Afrique et les pays créoles (Vues d'Afrique 1985 : 11). Très rapidement, Vues d'Afrique se donnera donc comme mandat de faciliter le rapprochement entre les communautés minoritaires et la majorité. L'organisme créera ainsi une « antenne d'information » sur les communautés culturelles (*Black Montréal*, qui deviendra *Des goûts et des couleurs*), mais veillera aussi à promouvoir les artistes issus de ces communautés. Cette promotion s'effectuera tout d'abord en bordure des *Journées du cinéma africain et créole*: les artistes des communautés seront dans un premier temps les têtes d'affiche du volet « animation », activités destinées à animer le festival, lui donner une touche festive : spectacles de musique, activités littéraires et gastronomiques, etc.. Puis, ces activités parallèles prendront petit à petit de l'ampleur : d'une animation musicale après les séances de cinéma en 1986, on passe, en 1994, à l'organisation de treize spectacles avec des artistes de renom. Le même phénomène se produira avec les activités en arts visuels : alors que les expositions étaient au tout début présentées en marge des *Journées*, elles constituent en 1994 une activité indépendante, le *Rallye-Expos*. Ces expositions, qui avaient à l'origine des visées éducatives et agissaient en tant que source d'informations supplémentaires sur l'Afrique autour des *Journées*, prennent alors une autre dimension en plaçant les artistes et leur démarche au cœur du projet. Même le festival étendra ses ramifications par la présentation, dans plusieurs villes québécoises et canadiennes, d'une sélection des films ayant été projetés durant les *Journées*. Cette « décentralisation », rendue possible par l'ACDI, passera de 2 villes visitées en 1986 à 15 villes en 1993.

²⁰ Titre emprunté à un document promotionnel de Vues d'Afrique (2003).

Non seulement ces activités prennent-elles de l'ampleur, mais se multiplient-elles aussi. En quelques années, plusieurs activités voient le jour : *Journées clé-en-main*, *Ciné-spectacles au clair de lune*, *Salons africains et créoles*, *Rallye-Expos*, *Programme Cinécole*, *Tournée d'automne*, *Projet Case Départ*, etc. La visibilité médiatique de l'organisme est accrue avec la tenue de conférences de presse à Paris et New York et le dévoilement de l'affiche du festival lors de la Journée de la Francophonie, en présence de ministres et personnalités publiques importantes. Certaines de ces nouvelles activités s'inscrivent nettement dans l'idéologie interculturelisme prônée par le gouvernement québécois (que j'ai décrite au chapitre trois). En témoigne l'organisation, en 1995 et 1996, des *Spectacles duo* et des *Spectacles de la main tendue*, représentations réunissant à la fois des groupes des communautés culturelles africaines ou créoles et des artistes québécois ou canadiens connus (par exemple Édith Butler et Lorraine Klaasen d'Afrique du Sud, Gilles Vigneault et Pierre-Michel Ménard d'Haïti). Ces spectacles, qui profitent sûrement de l'engouement pour la *world music* à Montréal, sont organisés par Vues d'Afrique mais ont lieu grâce à l'appui du *Programme de soutien à l'interculturalisme* de la Ville de Montréal et du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (Vues d'Afrique 1995, 1996 : 75). D'ailleurs, en 1995, l'organisme sera récompensé du *Prix du rapprochement interculturel (organismes communautaires et de rapprochement)* par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Cette tangente de l'organisme vers l'interculturalisme est supportée par un discours universaliste sur les équivalences entre les cultures. « On peut chercher ce qui est différent ou ce qui se ressemble, mais au bout du compte on se rend compte que structurellement, dans plusieurs domaines, on a l'équivalent dans les deux cultures ». Cela est particulièrement évident dans le contenu d'une série d'expositions itinérantes que gère Vues d'Afrique et qui proposent, entre autres thématiques, le *Bestiaire des Tipawol*, ces proverbes haïtiens, et leur équivalent québécois, ou encore les *Fables de Lafontaine* illustrées par des artistes béninois (Vues d'Afrique 1996 : 95). « Il y a une vieille sagesse de l'humanité qui est toujours la même ». Ces équivalences sont aussi fortement soulignées à travers les activités du *Programme Cinécole*, où les jeunes des écoles sont invités à trouver le

pendant québécois des contes et des formes visuelles qu'ils explorent : « Les enfants sont très frappés de cela, qu'il y a un grand socle commun à l'humanité ».

Dans les années 1990, Vues d'Afrique se positionne de plus en plus comme une ressource, tant pour les communautés culturelles que pour la majorité et les gouvernements, sur les cultures africaines et créoles ainsi que les relations avec les artistes de ces communautés. L'organisme entreprend durant la décennie toute une série de projets où il agit en terme de « banque d'information » : le projet *Des goûts et des couleurs*, *Centre Impac*, *Programme Cinécole*, *Projet Case d'accueil* et *Case départ*. D'autre part, l'organisme est présent, tout au cours de l'année, aux diverses journées officielles en y organisant des activités, que ce soit pour la Journée internationale créole, le Mois des Noirs ou la Semaine du développement international. Les collaborations de Vues d'Afrique avec d'autres ONG ou OSBL et institutions montréalaises (cinémas, universités, cégeps, etc.) se multiplient elles aussi, l'organisme préparant de nombreux événements et programmes à leur intention ou en leur compagnie (projections de films, spectacles, expositions thématiques, débats, etc.). Vues d'Afrique devient alors le centre d'un important réseau (gens d'images d'ici ou d'ailleurs, institutions publiques, bailleurs de fonds de tout acabits, communautés culturelles, public), réuni autour des nombreux services et ressources que l'organisme met à sa disposition. Pour mieux comprendre cette dynamique, je décrirai ici quelques-unes de ces activités où Vues d'Afrique se positionne en tant que ressource. Puis, je décrirai deux autres activités de l'organisme, soit les *Ciné-spectacles* et les *Salons africains et créoles*, qui font plutôt la promotion des artistes des communautés culturelles.

6.2.1. Cinécole et Matinées Ciné-jeunesse

En 1991, Vues d'Afrique crée un « volet jeunesse » à ses *Journées*, dans lequel les jeunes des écoles sont amenés à visionner un film africain ou créole et participer à différentes activités d'animation explorant diverses facettes des arts africains (séance de conte, création de masques, musique et danse traditionnelle, expositions). Ce volet est baptisé les *Matinées Ciné-jeunesse* en 1992, puisqu'il se déroule durant les avant-midi du festival. Puis, suite aux demandes d'écoles ne pouvant pas se déplacer sur les lieux du festival mais voulant profiter de cette activité, Vues

d’Afrique inaugure le *Programme Cinécole*. Cette activité ambulante fait la tournée des écoles pour offrir le même type d’activités que celles proposées par les *Matinées*. Contrairement à ces dernières, il est accessible durant toute l’année scolaire pour les écoles qui en font la demande. Le programme vise avant tout à sensibiliser les jeunes aux réalités africaines et à les initier à la diversité ethnique du Québec:

“ Projet d’éducation interculturelle destiné aux jeunes [...] dont le principal objectif est de sensibiliser les jeunes aux réalités culturelles des pays africains et créoles. [...] “ Les jeunes d’aujourd’hui sont les citoyens et les leaders de demain. Ils auront inévitablement à s’adapter à la société interculturelle qui se dessine de plus en plus au Canada et aux grands changements que connaît l’ensemble de la planète”. (Vues d’Afrique 1994: 92)

6.2.2. *Projet Case départ*

Ce projet avait pour objectif d’informer les jeunes d’origine africaine ou créole sur les différents métiers techniques du cinéma, afin de les encourager à intégrer le milieu autrement que par les voies plus connues mais aussi plus risquées et difficiles d’acteurs et de réalisateurs. Des rencontres entre des techniciens et des jeunes des communautés ont donc été organisées afin que les premiers puissent entretenir les deuxièmes de leur spécialité et des caractéristiques de leur métier. Ce projet aura des suites dans les années 2000 sous la forme de rencontres avec les professionnels des communautés culturelles, cette fois pour déterminer les actions à prendre afin que ces derniers intègrent plus facilement et plus profondément le milieu audiovisuel québécois. Un répertoire des techniciens des communautés culturelles est d’ailleurs présentement en préparation.

6.2.3. *Case d’accueil*

“La *Case* s’occupera de l’accueil des femmes d’origine africaine qui viennent d’arriver et s’efforcera de les aider à s’épanouir une fois ici” (Vues d’Afrique 1992: 94). Le projet visait à aider les femmes immigrantes, souvent particulièrement isolées par leur rôle de mère et l’éparpillement des communautés dans le grand centre urbain qu’est Montréal. La *Case* se voulait donc être un centre où ces femmes puissent avoir accès à de l’information sur les programmes susceptibles de les aider.

6.2.4. Centre IMPAC (Centre de documentation sur les Images Panafricaines et Créoles)

« Vues d'Afrique offre gracieusement un service de promotion de leurs œuvres aux cinéastes invités en mettant à la disposition des distributeurs, journalistes, producteurs, programmeurs de télévision et chercheurs canadiens un Centre d'information IMPAC où il est possible de visionner et de consulter à fin de recherche ou de référence seulement les films ou programmes de télévision d'Afrique et des pays créoles. » (Vues d'Afrique 2002).

6.2.5. Les Ciné-spectacles au clair de lune

Les *Ciné-spectacles au clair de lune* consistent en la prestation d'un groupe en plein air dans le Théâtre de Verdure du Parc Lafontaine, suivi de la projection d'un film à la nuit tombée. Cette activité, par son caractère gratuit et son emplacement dans un lieu public, rejoint plusieurs personnes qui ne connaissent pas le festival d'avril (et encore moins les autres activités de Vues d'Afrique). Les organisateurs ne manquent d'ailleurs jamais de souligner le fait que cette activité touche un public majoritairement populaire et peu au courant des réalités africaines²¹. Cette activité veut servir de tremplin pour plusieurs groupes qui obtiennent alors l'occasion de se produire devant une foule nombreuse et de se faire connaître du grand public.

6.2.6. Salon africain et créole

Depuis la fin des années 1980, Vues d'Afrique organisait chaque année autour du festival ce qu'ils ont appelé tour à tour un « marché aux informations » ou un « salon d'information », soit une série de kiosques d'information tenus par des partenaires de l'organisme afin de publiciser leurs activités. L'ACDI, OXFAM, le CECI mais aussi Amina (magazine féminin africain) ou Jeune Afrique (maison d'édition de presse) ont participé à ces événements. En 1996, le premier *Salon africain et créole*, version améliorée et bonifiée de ces premières initiatives, est organisé grâce à l'appui de la Fédération des Caisses populaires Desjardins et de l'ACDI au Complexe Desjardins. Ce *Salon*, qui se déroule pendant les *Journées*, reprend la formule des kiosques mais rassemble aussi toute une série d'activités

²¹ Fait à noter, cette activité entre en concurrence avec le festival Nuits d'Afrique puisqu'elle se tient en même temps que ce dernier. La similitude des noms des deux organismes, ainsi que la nature similaire de leurs activités (un spectacle de musique) entretiennent une confusion entre les deux événements. Plusieurs personnes que j'ai rencontrées lors des *Ciné-spectacles* de 2002 et 2003 croyaient ainsi assister à un spectacle de Nuit d'Afrique.

habituellement organisées autour du festival : *Matinées Ciné-jeunesse*, *Spectacles de la main tendue* (dont je parlais plus haut), rencontre avec des écrivains et séances de dédicaces (nommé *Espace Livre*), expositions. Au fil des ans, le *Salon* s'agrandira, incorporant même des défilés de mode. Environ 100 000 personnes y étaient attendues en 1998 (Vues d'Afrique 1998 :91).

6.3. Un discours qui se concrétise

Comme je l'ai mentionné en introduction, ce sont les colloques organisés à la fin des années 1980 qui ont donné le mot d'ordre des interventions de Vues d'Afrique au niveau international. En effet, les grands thèmes abordés lors de ces colloques continuent de jalonner les textes des catalogues et d'orienter les activités de l'organisme dans les années 1990. Implication des femmes, émergence du médium télévisuel, développement international et coproduction constituent les problématiques abordées par l'organisme et auxquelles il tentera d'apporter des solutions concrètes. D'autre part, alors que les initiatives de Vues d'Afrique dans les années 1980 étaient orientées vers la promotion, la diffusion et l'acquisition au Québec des œuvres africaines, les nouveaux programmes élaborés par l'organisme dans les années 1990 visent plutôt le développement de l'industrie audiovisuelle africaine. Ils constituent donc à proprement parler les premières initiatives de coopération internationale concrètes entreprises par l'organisme, tendance qui, on le verra au chapitre suivant, prendra de l'importance à la fin des années 1990.

6.3.1. La place des femmes dans l'audiovisuel africain : prise de position

Vues d'Afrique fera, surtout au début des années 1990, une place privilégiée aux femmes dans ses activités²². Tout cela débute en 1989, lors de la tenue d'un colloque, organisé par Vues d'Afrique, sur la place des femmes dans l'audiovisuel africain, jumelé d'un symposium sur « l'image de l'Africaine à l'écran » (Vues d'Afrique 1989 : 12). Pourquoi avoir tenu un tel événement? Plusieurs raisons peuvent selon moi être évoquées. D'une part, il y a l'absence des femmes dans les professions du cinéma en Afrique (« les réalisatrices de tout un continent pouvaient

²² D'ailleurs, les femmes seront à l'honneur sur neuf des dix-neuf affiches / couvertures de catalogues de Vues d'Afrique (notamment dans les années suivant le colloque, soit en 1989, 1990, 1991 et 1992), alors que les hommes n'y sont représentés que sur deux.

se compter sur les doigts d'une seule main » Vues d'Afrique 1989 :12). Cette absence est d'autant plus remarquée ici puisqu'elle contraste avec la situation vécue par les femmes au Québec, qui ont depuis longtemps envahi le domaine cinématographique et ce, à tous les niveaux (production, réalisation, technique, etc.). D'autre part, plusieurs femmes sont au cœur du projet de Vues d'Afrique et font partie des membres fondateurs et du conseil d'administration. Ces femmes sont pour la plupart des femmes de carrière : productrices, réalisatrices, directrices d'organismes importants, elles sont bien placées pour évaluer le décalage qui les sépare d'avec leurs consœurs africaines. Il semble y avoir eu également, au niveau africain, des circonstances favorables créées par l'émergence (non sans difficultés) de quelques femmes réalisatrices au Maghreb et en Afrique noire, et par l'apparition de la thématique de la condition féminine dans plusieurs films de cette époque. Finalement, on ne peut ignorer le discours de l'ACDI qui, à cette époque, promeut l'égalité entre les sexes et qui, nous le verrons bientôt, appuiera aussi les initiatives de Vues d'Afrique en ce sens. Même si on peut dire que plusieurs autres facteurs concouraient à ce que l'organisme s'intéresse à la question, les exigences de leur principal bailleur de fonds ont sûrement été déterminantes. Comme me l'affirmait l'un des organisateurs :

« Les gouvernements voudraient [quasiment] qu'on change un peu les projets chaque année parce que leurs priorités changent. Par exemple l'ACDI, leur priorité une année c'était les femmes, l'autre année c'était l'environnement, et l'autre année je sais pas quoi... Il faut toujours répondre à ces priorités là même si l'activité en elle-même... faut parfois forcer un peu les choses pour que ça rentre ».

Le colloque se déroule en présence de dix-huit professionnelles africaines, provenant majoritairement de l'espace francophone, et se veut un espace de dialogue entre celles-ci, les « responsables canadiens d'organismes de production » (ONF, télévisions, boîtes de production indépendantes) et des agences de « coopération internationale (agences gouvernementales, ONG) » dans le but de conclure des projets concrets (Vues d'Afrique 1989 : 12). Puis, en 1991, Vues d'Afrique participe à l'*Atelier des femmes* au FESPACO (avec la participation du CRDI²³). Le responsable de Téléfilm Canada, présent à cette occasion, a « commenté les perspectives nouvelles de coproduction Afrique-Canada » (Vues d'Afrique 1991 :

²³ « Le CRDI a soutenu la participation de Vues d'Afrique à cet atelier, et a défrayé le voyage de six participantes africaines » (Vues d'Afrique 1991 : 36-37).

32). L'Atelier, regroupant une cinquantaine de femmes et organisé conjointement par la FEPACI et Vues d'Afrique, était cependant « placé sous le signe de la formation ». De ces deux rencontres émerge un projet concret, soit des stages de formation pour les « professionnelles africaines de l'audiovisuel » intitulé *Images de femmes* (*ibid.*: 4). Ce programme, réalisé grâce à l'appui de l'ACDI, visait à « renforcer la participation des femmes en favorisant la préparation des créatrices et techniciennes » (*ibid.*). De plus, en 1992, un prix sera créé au sein du festival (le *Prix Images de Femmes*) afin de récompenser le meilleur film ou vidéo fait par une femme, décerné par l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (Vues d'Afrique 1992 : 45).

6.3.2. La télévision : TV5 comme un rempart de la Francophonie en Afrique?

Dès la fin des années 1980, la problématique de la télévision en Afrique commence à surgir dans les textes des catalogues de Vues d'Afrique. D'une part, l'organisme constate l'expansion de ce moyen de communication à travers le continent; d'autre part, elle constate aussi le monopole des images anglo-saxonnes sur les écrans africains et l'incapacité, faute de ressources et d'expertise, des Africains de fabriquer leurs propres images. L'organisme adopte alors un discours similaire à celui qu'il adopte lorsque vient le temps de promouvoir les images cinématographiques des Africains, soit un discours basé sur l'identité : les produits télévisuels sont un moyen pour les peuples de se représenter eux-mêmes, de se bâtir une image valorisante et positive, de s'inventer des héros, bref, de se bâtir une identité propre.

Les productions télévisuelles intéressaient d'autant plus Vues d'Afrique qu'elles étaient, à l'époque, l'une des seules sources visuelles qui puisse témoigner de la vie « réelle » des gens. En effet, le documentaire n'était pas alors un genre très prisé par les cinéastes africains. Une tradition cinéphilique axée sur la fiction, ainsi que la rareté des fonds disponibles pour la production cinématographique (incitant les cinéastes à réserver ces fonds pour leurs scénarii) étaient les principaux obstacles au développement de ce genre, selon l'un des organisateurs que j'ai interviewé. Ainsi, les émissions de télévisions donnaient accès à tout un pan de la vie africaine qui n'était pas montré dans les œuvres de fiction. Ces émissions constituaient pour Vues

d'Afrique une source d'information privilégiée, puisqu'elle permettait d'offrir aux Québécois une image plus « authentique » de l'Afrique, ce que prescrivait leur mandat et leur mission²⁴. En 1987, l'organisme crée donc la section *Regard sur les télévisions africaines* avec le concours de TV5 et du Conseil international des Radios Télévisions d'Expression Française (CIRTEF).

Les interventions concrètes de Vues d'Afrique en ce sens vont aller tout d'abord vers une tentative d'ouvrir les marchés du nord aux productions du sud, puisque c'est ce que l'organisme fait déjà avec les films. Toutefois, cette initiative aura un peu moins de succès que son pendant cinéphilique. En effet, seules TVOntario²⁵ et TV5 acceptent de diffuser les émissions des télévisions africaines, alors que ces chaînes n'ont qu'un faible rayonnement dans le marché québécois : TV5 est écoutée (en 1992) par 1,11% de l'auditoire, et TVOntario a été retirée de la programmation régulière du câble (Vues d'Afrique 1992: 73). Les films, quant à eux, profitent d'une diffusion beaucoup plus importante, puisque les actions de Vues d'Afrique ont contribué à ce que les deux télévisions publiques du réseau hertzien – non câblé, soit Radio-Canada et Radio-Québec - les achètent. D'ailleurs, l'organisme a toujours fait un effort afin que la majorité des prix remis lors des *Journées* soient attribués par des télévisions, dans le but de favoriser l'achat des films par ces dernières et de mousser la promotion des films africains sur leurs ondes.

En deuxième lieu, Vues d'Afrique soutiendra très fortement, par de nombreuses collaborations et par divers textes publiés dans ses catalogues, la création, par l'ACCT, de la chaîne TV5 Afrique. Les arguments invoqués dans les catalogues à cet appui sont que TV5 est l'une des seules chaînes francophones capables d'atteindre le continent et de faire concurrence aux chaînes anglo-saxonnes (américaines en premier lieu). Il est vrai que TV5 Europe constitue l'une des chaînes qui diffuse le plus de films africains; d'autre part, elle a diffusé les deux séries sur le

²⁴ Les documentaires africains ont toujours été présentés à Vues d'Afrique, mais n'ont pas fait l'objet d'une section particulière avant 2001. La section *Regard sur les télévisions* disparaîtra conséquemment à ce changement, les émissions étant alors intégrées à la nouvelle section documentaire.

²⁵ Qui dispose d'une "politique culturelle et des mécanismes de consultation avec [les] communautés" ethniques de l'Ontario (Vues d'Afrique 1992: 44).

cinéma africain produites par Vues d'Afrique²⁶ et constitue donc un partenaire privilégié de ce dernier. L'organisme publicisera également d'autres initiatives francophones de chaînes spécialisées en Afrique, comme Canal Horizons (Vues d'Afrique 1991 :43), initiative de Canal + (France), ainsi que 2MI (Maroc / France / Canada) ou CFI (Canal France International, banque d'images françaises- Vues d'Afrique 1990 : 43).

6.3.3. La coproduction, fer de lance de Vues d'Afrique

Comme je l'ai souligné dans le chapitre quatre, la France préconise depuis longtemps la coproduction comme moyen de soutenir les cinématographies de ses anciennes colonies africaines. Cette option est souvent la seule disponible pour les cinéastes de l'Afrique de l'Ouest qui désirent monter un projet, en l'absence de fonds disponibles dans leurs pays d'origine. Bien rares sont ainsi les génériques de films sénégalais, burkinabés ou ivoiriens qui ne comportent pas le sigle d'une institution hexagonale. Dans sa volonté d'aider les cinémas africains, Vues d'Afrique s'est donc naturellement penché sur la question de la coproduction entre le Canada et les pays africains. L'organisme a conséquemment tenté de mettre en relation les cinéastes africains et les producteurs québécois et canadiens afin de stimuler des ententes de coproduction qui puissent offrir une alternative à la coproduction à la française:

« Vues d'Afrique, pour stimuler l'ouverture du marché canadien, a organisé plusieurs colloques, en 1987, 1988, puis à l'occasion des Journées du cinéma africain de 1990 [...]. *Un consensus s'est dégagé lors de ces rencontres. La coproduction entre partenaires du Sud (éventuellement majoritaires) et du Nord semble être la meilleure assurance que des œuvres du Sud aient accès aux écrans du Nord avec les retombées économiques nécessaires. Bien entendu, la question de l'intégrité culturelle demeure posée avec acuité...* » (Vues d'Afrique 1991 : 39, mes italiques).

La coproduction est aussi prônée par certains intervenants dans quelques textes des catalogues de Vues d'Afrique, notamment par le président de la FEPACI, le cinéaste Gaston Kaboré. Ce dernier encourage une coproduction qui aide réellement l'Afrique à se développer : « En fait si la coproduction est inévitable, son véritable

²⁶ *Ici l'Afrique* - 13 émissions d'une heure, 1991-92, diffusion sur TV5, TFO et la Télévision nationale du Burkina Faso et *Regards d'Afrique*- 13 émissions de 28 min, 1994, en coproduction avec les télévisions du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, diffusion TV5, télévisions d'Afrique francophone (InformAction).

génie ne doit pas se ramener à une mathématique financière et commerciale mais doit consister précisément à préserver ce que chaque partenaire a de plus spécifique et de plus authentique dans sa vision du monde » (Vues d'Afrique 1992 : 75). Il craint le « diktat du marché occidental qui [façonnera le film africain] tant dans sa forme que dans l'essence profonde de son contenu » (*ibid.*).

C'est pourquoi Vues d'Afrique proposera le projet d'un *Programme d'Incitation à la Coproduction Nord Sud*, qui verra le jour en 1992 avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international pour une période de deux ans. Ce programme épaulé financièrement, jusqu'à concurrence de 20 000\$, des projets de coproduction entre partenaires financiers (producteurs) du Nord et du Sud. Cette aide est destinée à soutenir les projets dans leur phase d'écriture, de développement et de recherche de financement, étapes de démarrage cruciales dans l'élaboration d'un film.

Les projets furent évalués par un comité de sélection composé de différents organismes professionnels québécois et canadiens (SARDEC, APFTQ, IQC, AQRRECT, ONF). Plusieurs membres ou amis de Vues d'Afrique sont parmi les récipiendaires des premières bourses, ce qui est peut-être redevable au fait que la possibilité de coproduction avec les pays d'Afrique demeure une solution risquée, qui attire un nombre limité de joueurs. Ainsi, InformAction, firme de Gérard Le Chêne et Nathalie Barton, obtient du financement pour démarrer sa deuxième télé-série documentaire sur le cinéma africain; Monique Crouillère, administratrice de Vues d'Afrique, obtient elle aussi un fond (en tant que productrice indépendante) afin de produire un projet écrit par Tahaar Cheria, ancien directeur de la culture à l'ACCT et « parrain » de Vues d'Afrique. Un projet écrit par Taïeb Louichi, réalisateur tunisien ayant participé de nombreuses fois à Vues d'Afrique et ayant écrit quelques textes dans les catalogues, est aussi accepté. Quatre autres projets font partie de la première mouture du programme, qui sera reconduit régulièrement jusqu'à aujourd'hui.

Un autre projet de coproduction verra le jour à travers Vues d'Afrique : il s'agit d'une télé-série panafricaine. Ce projet a vu le jour lors d'un colloque sur la

faisabilité d'un téléroman panafricain, tenu pendant les 7^e Journées. «L'accord s'était fait sur le principe d'une télé-série, en langue française avec une structure de production privée, un producteur exécutif coordonnant les producteurs délégués nationaux », soit l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, le Gabon, la Guinée, la Tunisie et finalement le Zaïre (Vues d'Afrique 1992 : 95).

Toutefois, selon l'un de mes informateurs, la coproduction entre le Canada et les pays africains s'est révélée être plus complexe qu'envisagée. En effet, les modes de fonctionnement des organismes subventionnaires canadiens sont différents de ceux de leurs homologues français; les cinéastes, quant à eux, peinent à s'adapter à ce nouveau langage. Résultat : la communication difficile amène quelques fois les projets dans une impasse qui mène à l'abandon du projet en cours de route²⁷. Par contre, Vues d'Afrique continue de supporter le programme d'incitation à la coproduction, et s'efforce par ailleurs de faire la belle place, dans sa programmation, aux coproductions qui finissent par émerger²⁸.

6.3.4. Développement et droits de la personne : un débat récurrent

Vues d'Afrique fait d'autre part de plus en plus de place à la question du développement dans ses activités, comme en témoigne les nombreux débats qu'il organise sur ce thème autour de certains films ou à diverses occasions avec d'autres ONG impliquées dans le domaine. D'ailleurs, en 1990, suite à la chute du Mur de Berlin et de la libération de Nelson Mandela en Afrique du Sud, un colloque est organisé sur le thème du développement et des droits de la personne. Dans le catalogue, de nombreux parallèles sont faits entre la fin de la dictature dans les pays de l'Est et la situation africaine, les premiers événements étant considérés comme une promesse d'espoir pour les pays africains. L'organisme crée d'autre part un *Prix*

²⁷ Voir à ce sujet les rubriques *De la neige au soleil* qui, dans les catalogues, dressent chaque année un état des lieux des coproductions en cours.

²⁸ D'ailleurs, les films d'ouverture du festival sont depuis quelques années toujours des coproductions; on souligne d'autre part depuis deux ans les producteurs et distributeurs d'ici dont le travail contribue à faire connaître ou à développer le film africain (voir les *Coups de chapeau*, Vues d'Afrique 2003 et 2002). À titre d'exemple, le film *L'extraordinaire destin de Madame Brouette*, (coproduction Canada-Sénégal-France dans laquelle joue Ouseynou Diop, l'un des fondateurs de Vues d'Afrique), sorti sur les écrans en 2003 et récompensé de nombreux prix à l'étranger, est l'un des films qui furent aidés par le Programme.

des Droits Humains, qui sera parrainé par le Centre d'Études et de Coopération Internationale, le CECI, et remis au film :

« qui fasse avancer la réflexion sur la cause des droits humains en évitant la démagogie; mette en valeur la démocratie participative à la base, la prise de parole par des groupes porteurs de changement comme les femmes et les jeunes; valorise les attitudes critiques et démocratiques, la dignité de la personne et l'esprit de fraternité; contribue à la défense des droits fondamentaux tels le droit d'association ou le droit à la liberté d'expression; ait une valeur artistique intrinsèque » (CECI *in* Vues d'Afrique 1995 : 41)

Ouf! Tout un programme à respecter pour le film gagnant, donc, mais, fait à noter, un programme qui emploie les mêmes paradigmes et souligne les mêmes éléments que le discours dominant de l'ACDI, que j'ai explicité au chapitre trois : démocratie participative, femmes, *grassroots*, droits humains, etc..

Toutefois, la question du développement, comme nous l'avons vu plus tôt, subit des attaques de part et d'autres. Vues d'Afrique se doit donc de justifier son allégeance à la cause : "Solidarité. Sur fond de crise, c'est plutôt la tendance au repliement qui l'emporte puisque les gouvernements du Nord, au premier rang le Canada, ne cessent de diminuer leur aide internationale, aidés en cela par le scepticisme grandissant quant à son utilité" (Gérard Le Chêne *in* Vues d'Afrique 1995: 3). Puis, de citer la Commission mondiale de la culture et du développement de l'UNESCO:

"La notion prédominante de "développement" compte parmi les certitudes d'hier les plus vigoureusement contestées aujourd'hui. En effet, après "trente ans de développement", des millions de personnes vivent encore dans le dénuement le plus absolu [...]. D'autres modèles de développement – plus humain, plus durable et plus solidaire – sont donc nécessaires" (*in* Vues d'Afrique 1995: 3)

Le discours de Vues d'Afrique présente alors les films africains comme les porteurs de ces nouveaux modèles. Les films sont ainsi présentés comme les passeurs du message du développement aux masses laborieuses : « Mieux qu'un long discours ou de savantes thèses (que seule l'élite pourrait lire), ces films touchent directement, sans intermédiaire déformant, leur auditoire cible; auditoire qui n'est pas blasé et qui réagit positivement ». On voit ici qu'est abandonnée la critique qu'on a jadis formulé à l'endroit du médium film et du développement; d'autre part, on suppose que les intentions des réalisateurs étaient précisément d'informer leurs concitoyens lorsqu'ils ont décidé de faire leur film :

« Au cinéma comme à la télévision, les gens d'image d'Afrique et de la Caraïbe *font leur part du devoir de développement*. Ils (et elles) se posent en *témoins et en conseillers*, ils voyagent beaucoup de par le monde, [...] ils voient ce qui réussit, dans l'intimité de leur création, ils adaptent aux réalités et aux valeurs qui leur sont propres des nouvelles idées, des nouvelles solutions» (Ousseynou Diop *in Vues d'Afrique* 1996 : 74, mes italiques).

On considère donc le réalisateur comme un *cultural broker* qui, tel que définit par White (2000 :11), s'engage dans le « *management of meaning* ». En effet, on suppose que ce dernier est en mesure d'expliquer l'idée de développement à ses concitoyens dans un langage indigène et qu'il est capable d'adapter cette idée à la culture locale. Là aussi on utilise la métaphore universaliste : « Ce travail au niveau de l'international ouvre les esprits et favorise l'universalité. On devient égal avec des chances similaires, le partage n'est plus vain mot, marché de dupes ou rapport de dominateur à dominé » (*ibid.*).

6.8. Conclusion

Ce qui m'a d'abord frappée en tentant de retracer l'historique de Vues d'Afrique, c'est l'extrême diversité des activités que l'organisme a mis sur pied durant cette période et leur nombre somme toute impressionnant pour un organisme de cette taille. Les difficultés de financement et la volonté d'employer le personnel à l'année en sont certainement les facteurs déterminants.

Au cours des années, l'organisation aura ainsi réussi à s'implanter dans le milieu des événements culturels montréalais par son festival et dans celui des organismes de coopération par ses activités au niveau international. À la lecture des catalogues, on perçoit également une volonté, de la part de Vues d'Afrique, de se tailler une place en tant que banque d'informations sur les communautés culturelles et de devenir une vitrine, un tremplin pour les artistes issus de celles-ci. Ainsi, Vues d'Afrique a mené sa barque sur trois fronts simultanément : sur celui de l'interculturalisme, celui du développement et celui des événements artistiques. Cette triple vocation est quelque peu singulière ; elle met Vues d'Afrique dans une case à part des autres organismes.

Finalement, on peut remarquer un changement notable dans le discours de l'organisation. En effet, le discours des années 1980 était plus soucieux du « sens » du développement, de l'équité des partenariats ; il s'élaborait longuement dans des colloques en marge des *Journées* et dans les textes des catalogues. Le discours des années 1990 quant à lui vise plutôt à appuyer les actions concrètes élaborées par l'organisme, tout en reprenant les thèmes abordés par les colloques des années 1980. Vues d'Afrique passe ainsi d'un mode plus réflexif à un mode plus actif. De manière intéressante, les premiers catalogues (de 1985 à plus ou moins 1993-94) contiennent plus de textes critiques que leurs successeurs, ce qui appuie cette hypothèse.

7. Vues d'Afrique : crise et restructuration

La fin des années 1990 verra une vague de coupures sans précédent toucher le secteur des organismes sans but lucratif et des ONG. En 1995-1996, le gouvernement fédéral annonce des coupures draconiennes à ses programmes de financement; malheureusement, la Francophonie en fait de même. De plus, la multiplication des programmes et des secteurs d'intervention de Vues d'Afrique, au cours des années 1990, n'aura pas été sans conséquences pour l'organisme. Essoufflée, l'équipe ne peut plus soutenir le rythme que lui impose l'organisation de toutes ces activités et la dispersion de ses énergies. En 2001, l'organisme se voit obligé de mettre à pied la totalité de ses employés salariés. On promet à ces derniers de les réengager dès que la situation sera meilleure. Certains rejoindront l'équipe à nouveau, parfois sous d'autres postes ; d'autres auront déjà trouvé ailleurs.

Les dirigeants décident de continuer malgré tout, mais se doivent alors de procéder à des choix difficiles, impliquant la restructuration des activités et des finances. En novembre 2002, Vues d'Afrique reçoit une subvention de Patrimoine Canada afin d'améliorer « sa gestion organisationnelle et financière » (Patrimoine Canada 2002). Des consultants de la firme OSBL Plus aident alors l'organisme à revoir ses procédures, tant au niveau de son conseil d'administration que de l'équipe salariée. Il faut dire que jusqu'alors, Vues d'Afrique avait fonctionné avec des normes et des structures quelques peu bancales, ce qui est en soi assez commun dans les organisations de petite taille, où le temps mais aussi les ressources matérielles et financières manquent souvent pour faire les choses de manière plus orthodoxe. Toutefois, l'organisme a été rattrapé par le vent de restructuration et l'obligation de transparence, de « bonne gouvernance », qui balaie le secteur public au début de ce millénaire. Vues d'Afrique n'avait alors d'autre choix que de faire le ménage dans son organisation ou de mettre les clefs dans la porte. La structure de *membership* existait donc, mais les statuts des membres et leurs obligations étaient approximatifs ; les règlements généraux étaient désuets et n'avaient pas été modifiés depuis longtemps. Plusieurs changements sont apportés : la chartre et les lettres patentes sont modifiées afin de les rendre conformes aux normes des OSBL (en conformité avec la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec); la structure

de *membership* est revue et clarifiée (par la création de deux types de membres - sympathisants et actifs - la mise sur pied d'un répertoire des membres inscrits, la distribution effective de cartes de membre, la création d'une liste d'envoi spéciale pour ces derniers). En général, ces modifications ont eu comme effet de renforcer le pouvoir des membres au sein de l'organisme, favorisant par-là même une plus grande participation de ces derniers dans les affaires de leur organisation.

Une assistante administrative est embauchée afin de mettre sur pied des méthodes de fonctionnement à l'intérieur des bureaux, que ce soit au niveau de l'archivage des données, de la gestion des bénévoles, des demandes aux fournisseurs, de la préparation des demandes de subvention à la rencontre avec les bailleurs de fonds. Ces mêmes bailleurs de fonds exigent de Vues d'Afrique qu'il diversifie son conseil d'administration, composé en majeure partie de gens issus du milieu des communications ; un planificateur financier se joindra alors au Conseil afin d'y apporter son expertise.

Entre mon entrée dans l'organisme en 2002 et les célébrations du 20^e anniversaire que l'on prépare présentement pour avril 2004, Vues d'Afrique s'est beaucoup transformé. J'ai donc assisté au plus gros de ce que j'appelle la phase de restructuration de l'organisme, qui s'est concrétisée dans la ratification, par les membres de l'organisme, des Règlements Généraux, modifiés grâce aux conseils de l'organisme OSBL Plus inc. Les changements qui sont survenus durant cette période sont nombreux, et ils ont affecté plusieurs pans de l'organisme : ce fût une époque charnière pour ce dernier, époque féconde en changements et réorientations. Je débiterai par décrire les modifications qui ont été apportées à la mission et aux activités de l'organisme, avant de me pencher sur celles ayant trait aux activités internes de l'organisme, soit le personnel et le financement, les deux clefs de voûtes (humaines et monétaires) de l'organisme.

7.1. Restructuration de la mission et des activités : recentrement et redéfinition

Depuis les débuts, la mission de l'organisme s'était bâtie un peu au fur et à mesure des événements ; d'abord l'idée d'une semaine de cinéma, puis, vu l'engouement, la

volonté de développer un festival ; petit à petit, des activités qui se développent, et un discours qui les entoure et les justifie. Les activités et le discours qui l'accompagne se sont donc progressivement construits en s'appuyant l'un l'autre. Mais cette évolution quelque peu chaotique et spontanée vient, à la fin des années 1990, se cogner contre des politiques néolibérales qui apportent avec elles des restrictions plus sévères au niveau administratif, commandent une gestion plus serrée, demandent des rapports, des preuves, des bilans et une ligne directrice dans laquelle caser le mandat de l'organisme : « Les fonctionnaires, ce qu'ils veulent, c'est de la clarté ». L'organisme a donc saisi l'opportunité de la subvention de Patrimoine Canada pour opérer les changements que je viens d'énumérer (dans ses lettres patentes, sa chartre, son conseil d'administration et sa structure de *membership*), mais aussi et surtout restructurer sa mission et ses objectifs en tant qu'organisme.

La mission est donc définie plus clairement et plus précisément, ce qui permet à l'organisme de bien mettre en évidence toutes les (nombreuses) facettes de ses activités, de ses publics cibles, etc. On sent également une volonté, au sein de l'organisme, de recentrer les activités autour d'une mission cohérente et facilement présentable : « Les différentes activités de Vues d'Afrique sont intégrées et participent d'une vision commune: toucher non seulement des groupes concernés mais un vaste public qui, à priori, ne s'intéresse ni aux pays du Sud ni, à fortiori, aux question de développement » (Vues d'Afrique 2003a :s.d.).

7.1.1. Développement international : la nouvelle voie de Vues d'Afrique ?

Alors qu'auparavant l'organisme tentait davantage de souligner son utilité sociale (« Vues d'Afrique [...] contribue à une ouverture d'esprit favorisant l'élimination de préjugés [...]. Cette action est donc au service d'une harmonie interculturelle souhaitée dans la Cité et d'une prise de conscience des enjeux mondiaux » (Vues d'Afrique 2002 :1). On constate que l'organisme tente dorénavant de mettre l'accent sur les facettes de son activité qui sont liées à la promotion du développement international. C'est donc une toute autre façon de présenter son mandat qui émerge de la restructuration qui eut lieu à Vues d'Afrique dans les dernières années.

En 2003, l'organisme adopte une nouvelle « vision » et « mission », qui font état d'une mise en valeur de ses activités liées au développement international :

Vision : « Vues d'Afrique est une force dans l'action internationale pour le soutien des cultures comme outil de développement harmonieux des sociétés du Nord et du Sud »

Mission : « Vues d'Afrique organise des activités grand public qui contribuent à faire connaître les cultures africaines et créoles, et développe des partenariats entre le Canada et les pays du Sud dans le domaine des industries culturelles » (Vues d'Afrique 2003a).

Alors que la « mission » résume les deux volets des activités de l'organisme (la sensibilisation du public au niveau local et l'aide aux professionnels du cinéma au niveau international), la « vision » subsume les deux sous la même philosophie : la culture est un élément essentiel au bien-être des populations. D'un côté, Vues d'Afrique veut donc diffuser les cultures africaines et créoles au Québec, puisqu'il considère que la connaissance des autres cultures est une richesse (ce que le discours multiculturaliste de « cultures d'apport » vient appuyer) ; de l'autre côté, Vues d'Afrique considère que c'est par l'art que l'identité d'un peuple peut se construire et s'affirmer et veut donc appuyer les industries culturelles d'Afrique et des pays créoles (ce que le discours développementaliste d'assistance vient corroborer). Les deux discours principaux avec lesquels l'organisme a dû composer tout au long de son histoire se rejoignent donc ici sous une mission qui intègre de manière cohérente les diverses facettes de l'organisme.

Toutefois, c'est le discours du développement qui s'impose par dessus tout et qui impose à l'organisme une relecture de ses activités sous le filtre développementaliste. Les descriptions fournies par les organisateurs afin de présenter le projet à l'ACDI²⁹ en 2002, puis en 2003, sont révélatrices du changement de cap de l'organisme :

«-(2002) Sommaire du projet : Réalisation de la 18^{ième} édition des *Journées africaines et créoles* africaines et créoles du 19 au 27 avril 2002 à Montréal. L'objectif de ce festival de films est de permettre au grand public de voir des documents audiovisuels de réalisateurs africains, de pays créoles et du Nord, montrant une autre image que celle diffusée par les télévisions d'ici lors de conflits et de catastrophes et la perception des Africains eux-mêmes par rapport aux réalités vécues » (ACDI 2002a: s.p.).

²⁹ L'ACDI qui, on s'en souviendra, subventionne Vues d'Afrique à travers son *d'Information sur le Développement* depuis les tout débuts de l'organisme.

-(2003) Sommaire du projet: Réalisation de la 19e édition des *Journées africaines et créoles* africaines et créoles qui se tiendront du 25 avril au 3 mai 2003 à Montréal. L'objectif de ce festival de films est de permettre aux cinéastes de l'Afrique et des pays créoles de présenter leur vision de thèmes qui leur tiennent à cœur tels que la santé (sida), les besoins fondamentaux, l'éducation, les droits de la personne, l'égalité entre les sexes, l'environnement. Il y aura des réalisateurs qui seront présents lors des débats et colloques autour des thèmes traités dans leur film. Leur présence permettra au public d'avoir des éclaircissements sur les différents thèmes abordés et de se sensibiliser davantage aux questions d'interdépendance et de développement. Des rencontres seront organisées pour favoriser des coproductions ou des partenariats multiples » (ACDI 2003b: s.p.).

La première définition (celle de 2002) correspond point par point à la définition « traditionnelle » que s'est toujours donnée Vues d'Afrique, soit de donner aux Québécois une image autre de l'Afrique, et de pallier au manque d'informations disponibles sur ce continent. La deuxième définition est toutefois totalement différente, et reflète la nouvelle tendance de l'organisme : on ne parle plus ici de donner simplement d'autres informations plus complètes sur l'Afrique, mais bien de sensibiliser aux « questions d'interdépendance et de développement ». C'est donc tout le discours de Vues d'Afrique, le sien tout comme ceux qui s'expriment à travers lui par les films, que l'organisme reformule aujourd'hui avec les termes du développement, habille des intentions de communiquer les objectifs et la mission du développement aux Canadiens et oriente vers des actions de coopération et de « partenariat » avec les pays africains.

En effet, la deuxième définition donne à penser, implicitement, que les thèmes traditionnels du développement international, tels qu'imaginés par les institutions du Nord (SIDA, droits de la personne, égalité entre les sexes, etc.) sont des thèmes « qui tiennent à cœur » aux réalisateurs. Il faut admettre que cela constitue une réinterprétation, à tout le moins une reformulation, dans des termes qui plaisent à l'ACDI, des intentions réelles des cinéastes et du message qu'ils ont envie de faire passer avec leurs films.

De plus, on peut dire que l'organisme interprète de façon assez large la définition de développement lorsqu'il affirme que ce que représentent les films, et même les films de fiction, sont un reflet des initiatives de développement. L'un des organisateurs me

dira en entrevue : « [Quand on] prend le catalogue et [qu'on] regarde toutes les présentations des films, on [se rend compte] que la majorité de ces films là, ce n'est pas simplement une banale histoire d'amour sous un cocotier : il y a toujours en amont et en aval des éléments qui procèdent du développement ». Dans cette optique, tout élément culturel présent dans un film est considéré comme un témoignage du processus de développement que connaît le pays dans lequel il a été tourné.

7.2. Des actions concrètes en développement international

La tangente vers l'intégration du concept de développement dans le discours de Vues d'Afrique a évidemment eu des incidences pratiques sur les activités de l'organisme. Plusieurs colloques et prix sont nés de cette dynamique. Ainsi, lors du festival de 2002, un dîner-conférence fut organisé afin de d'élaborer des propositions concrètes sur l'intégration de la culture aux discussions du G8 de Kananaskis, qui, on s'en souviendra, avait comme thème principal le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Réunissant à la fois des cinéastes africains et des gens des institutions de développement, ce dîner-conférence, auquel j'avais assisté en tant qu'observatrice, avait frustré quelques-uns des réalisateurs présents. Ces derniers avaient en effet l'impression de ne pas avoir d'espace pour intervenir dans le débat et dénonçaient le fait que ni les organisateurs ni les invités des agences de développement n'avaient de solutions ou de projets concrets à présenter, tout en ayant quasi monopolisé le temps de parole. Malgré cela, la conférence a été l'occasion, pour les organisateurs, de plaider pour l'adoption d'un « nouveau langage » avec les agences de développement, afin de convaincre ces dernières que la culture est un élément essentiel au développement.

Dans la même optique, un partenariat a été développé, lors du festival de 2003, avec le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI) afin d'offrir le prix *Image et développement*. Ce prix, qui s'inscrit dans une logique similaire à celle du *Programme d'Information sur le Développement* de l'ACDI, consiste en l'intégration du cinéaste primé dans une équipe de recherche du CRDI en Afrique, afin de « rendre compte dans une production audiovisuelle d'initiatives

communautaires dans la gestion des ressources naturelles ». Une table ronde fut également organisée pendant le festival, traitant de « l'utilisation de l'image dans l'accompagnement d'initiatives de développement local en Afrique » (Vues d'Afrique 2003c : 4).

Ce virage en faveur du développement n'a pas affecté à proprement parler la sélection des films pour le festival. Depuis les débuts, l'organisme a en effet toujours favorisé les films « à thèmes », soit ceux qui abordent une thématique inusitée ou peu traitée par les cinéastes africains, ce qui s'accorde à la nouvelle mission. Bien sûr, chaque année, les programmeurs s'assurent qu'il y ait un minimum de films répondant aux critères des différents prix offerts par les partenaires (*Prix CECI des Droits Humains, Prix OXFAM Images de femmes*, etc.).

Enfin, à un niveau plus concret, Vues d'Afrique a, depuis le début des années 1990, initié des projets de coopération internationale sous la forme de stages pour les cinéastes africains, puis sous celle de l'aide à la coproduction. En 1996, l'organisme lance un nouveau projet de développement, le *PADIAVA*, qu'il importe de détailler ici davantage.

7.2.1. *PADIAVA (Programme d'Aide au Développement des Industries Audio Visuelles Africaines)*

Ce programme, financé par l'ACDI, a été établi en étroite collaboration avec la Fédération Panafricaine des Cinéastes (FEPACI), allié local qui a permis à Vues d'Afrique d'aller chercher plus facilement le financement nécessaire. Le premier volet, établi sur deux ans, visait à aider au développement d'une industrie audiovisuelle indépendante en Afrique, et a pour ce faire investi dans de multiples projets couvrant la majeure partie des secteurs de l'industrie:

«[...] Le *PADIAVA* propose des activités dans chacun des secteurs névralgiques de l'industrie audiovisuelle africaine : scénarisation, structuration des entreprises privées de production, formation des opérateurs économiques et consolidation d'expertises, formation à la coproduction Sud-Sud et Sud-Nord, appui à la diffusion en Afrique et aide à la promotion et à la diffusion au Canada. » (Vues d'Afrique 1997: 97).

Chaque étape du programme était analysée et évaluée par les différents intervenants sur le projet : l'ACDI, Vues d'Afrique et des représentants de la FEPACI, selon le « mode de gestion axée sur les résultats » propre à l'ACDI :

« À la fin de chacune des activités, on évaluait les activités : qu'est-ce qu'on fait, est-ce qu'on continue? C'est le bon côté de ce qu'ils appellent à l'ACDI la « gestion par résultats ». Ils t'obligent à évaluer les choses et si tu n'as pas atteint les résultats escomptés, tu as le droit de changer. Avant ce n'était pas comme ça, tu faisais ton projet et pour changer en cours de route, c'était pas évident ».

On se rend compte, lors de l'évaluation de la première phase, que les crédits sont éparpillés dans des projets pas toujours très concluants. Bandes annonces de films et dons de logiciels aux maisons de production seront donc supprimés afin de se concentrer sur ce qui donne des résultats : la formation de scénaristes et de producteurs indépendants pour la télévision.

Le deuxième volet du *PADIAVA* se déroulera sur trois ans et tentera de « créer une synergie autour de la production de programmes de télévision endogènes destinés à un public jeune et populaire » (Vues d'Afrique 1999: 98). On garde cependant quelques fonds pour des projets déjà financés par la Phase 1, soit le soutien au magazine *Écrans d'Afrique* de la FEPACI et l'aide à la diffusion d'œuvres africaines au Canada. Des ateliers de formation sont organisés dans divers pays d'Afrique francophone et anglophone. Les animateurs de ces premiers ateliers sont des scénaristes canadiens ou québécois, puisque selon les organisateurs, la production de téléromans est une force chez les Québécois: « nous au Québec, on a une expertise là-dedans »; « Je crois profondément que si au Québec on continue de parler français et on sait qui on est, c'est à cause de nos téléromans, ça nous a forgés ».

En fait, toujours selon les organisateurs, il n'existait pas une véritable profession de scénariste lorsque le projet a débuté; qui plus est, la formation en scénarisation en Afrique était généralement déficiente. L'un des buts du programme fût donc de développer cette profession et de former des formateurs indigènes pour assurer la relève une fois le *PADIAVA* terminé. Dans cette optique, les ateliers furent refusés aux réalisateurs déjà actifs; seuls les gens déterminés à gagner leur vie en écrivant pour la télévision ou le cinéma furent retenus (ce qui n'était pas chose évidente, vu la grande implication de la Fédération Panafricaine des Cinéastes dans le projet).

Cette volonté de voir les projets de développement conduire à l'auto-suffisance et la prise en charge du milieu par lui-même une fois le projet terminé, est prédominante dans les versions récentes du discours du développement de l'ACDI. Les organisateurs la reprennent, soulignant qu'il aide « à bâtir une profession. Et c'est ça aussi l'idée du développement : apprendre à gagner ta vie avec ce que tu apprends ». Les résultats obtenus lors de la Phase II dépassent toute attente : deux séries écrites lors des ateliers sont en effet en cours de production et seront diffusées sur les télévisions africaines. En tout, plus de 75 scénaristes ont été formés par le programme. Suite à ce succès, les organisateurs planifient une phase trois.

On voit donc que le projet de Vues d'Afrique case parfaitement avec les exigences de l'ACDI en matière de « mode de gestion axée sur les résultats » (ils sont inespérés et rapides), d'autonomisation des bénéficiaires (par la formation de formateurs) et de « partenariats » avec les individus et associations locale (par l'implication de la FEPACI dès les débuts du projet), ce qui explique sûrement le fait que l'ACDI ait renouvelé le projet pour une deuxième phase plus longue que la première.

7.3. Une mission en continuité ?

On constate donc que la nouvelle mission que se donne l'organisme, bien que récente, s'amarre toutefois à des éléments préexistants en son sein, les mettant en lumière ou les présentant sous un angle différent. Somme toute, cette nouvelle mission est moins l'expression d'un nouvel idéal qu'un recentrement des actions autour d'une idée qui fût toujours en filigrane des objectifs de l'organisme. En recentrant l'ensemble de ses actions autour d'une idée directrice en vogue, l'organisme stoppe le pullulement des activités et la multiplication des champs d'intervention de la décennie 1990 pour laisser place à un calendrier plus cohérent et intégré. Ce recentrement apparaît comme une stratégie de survie ; c'est un positionnement conscient dans l'échiquier complexe du marché des organismes, un alignement sur les positions gouvernementales qui lui permettra peut-être de lui assurer un financement plus régulier. Cette réorganisation des activités et des objectifs donne à l'organisme une image plus professionnelle, plus organisée ; elle

vient chapeauter les travaux de restructuration interne, qui font de cette image plus... qu'une image.

7.4. Restructurations internes : professionnalisation et autofinancement

Dans la prochaine section, je délaisserai quelques instants la description des activités de Vues d'Afrique pour aborder les caractéristiques structurelles de l'organisme. Car l'histoire d'un tel organisme est intimement liée à sa structure ; à la fois force et faiblesse, la formule des OSBL et ONG impose au parcours des organisme plusieurs défis. Je tenterai donc de décrire l'emploi et la recherche de financement de Vues d'Afrique tel que je les ai perçus lors de mon terrain dans l'organisme. Deux tendances me semblent caractériser ces deux domaines : d'une part, une précarité de l'emploi doublé d'une professionnalisation du personnel ; d'autre part, une recherche active d'autofinancement et de financement privé afin de pallier aux aléas des subsides publiques.

7.4.1. L'emploi

L'emploi dans les OSBL et ONG diffère de celui dans les entreprises ou le secteur public. Plus souple, plus fluctuant, il fait appel à des types de ressources peu employées dans les autres secteurs. L'emploi à Vues d'Afrique a dû, au fil des ans, s'adapter aux réalités changeantes de l'organisme et à l'agrandissement progressif de son mandat et de ses activités. Dans les dernières années, le bassin d'employés de l'organisme s'est considérablement professionnalisé pour faire face aux nouvelles exigences des bailleurs de fonds et à la réalité du marché.

7.4.1.1. Petit nombre d'employés et roulement du personnel

Au gré des années, les postes (leur nomenclature tout comme les responsabilités leur étant attachées) ont beaucoup fluctué à Vues d'Afrique. Les responsabilités sont donc mouvantes ; elles peuvent être partagées entre plusieurs postes une année et être subsumées dans un seul emploi l'année suivante. Cette fluctuation est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, comme l'organisme a longtemps dépendu (et dépend encore en partie) des programmes d'emplois, le nombre de postes varie selon sa capacité à obtenir ces programmes et à les maintenir. De plus, Vues

d'Afrique étant un organisme de petite taille, pouvant employer seulement un nombre restreint d'employés proportionnellement à la tâche à effectuer, la plupart des employés en viennent à s'impliquer dans l'ensemble des activités tout au long de l'année, qu'ils y soient affectés ou non. Plusieurs fois auront-ils donc des responsabilités débordant de leur mandat original. La séparation des tâches est alors difficile à faire, puisqu'il n'y a pas assez de gens pour occuper l'ensemble des postes qu'exigeraient le nombre et l'ampleur des activités.

D'autre part, Vues d'Afrique a un roulement de personnel assez élevé. La cause en est que l'organisme compte énormément sur les programmes d'emplois et la main d'œuvre non salariée (bénévoles et stagiaires) puisqu'elle dispose de très peu de ressources financières. Les programmes d'emplois fournissent des contrats de quelques mois au salaire minimum, que l'organisme bonifie afin d'offrir des salaires plus décents ; quant aux stages, ils ne durent que quelques mois, sont non rémunérés et s'inscrivent souvent dans une démarche de fin d'étude de la part du stagiaire. Quant au bénévoles, ils effectuent le plus souvent un travail de quelques jours par année, et ce à temps partiel, au travers de leurs activités personnelles. Le travail qu'ils fournissent est donc très parcellaire et doit demander peu de formation, vu le peu de temps qu'ils ont à y consacrer. Le recours à ces trois types d'emploi a donc l'avantage de fournir à Vues d'Afrique une main d'œuvre qu'elle ne pourrait pas assumer autrement ; toutefois, cette main d'œuvre reste moins impliquée et moins expérimentée que les autres vu son court séjour dans l'organisme.

Ce manque de personnel permanent et ce roulement font que les employés doivent toujours parer au plus urgent et résoudre les crises ; aucune méthode de travail structurée n'est alors élaborée, faute de temps. Ainsi, au niveau organisationnel, Vues d'Afrique se retrouve souvent à tout recommencer à zéro lorsqu'un employé part, tout simplement parce que ce dernier n'aura pas eu le temps de structurer ou d'archiver ce qu'il a accompli dans l'organisme. Résultat : après vingt ans d'existence, l'organisme souffrait d'un déficit organisationnel ; les méthodes de travail restaient trop souvent bancales, et les expériences des années passées étaient trop peu souvent archivées ou transmises. Par exemple, aucun fichier ou classement n'existait pour les cassettes vidéo que l'organisme amasse depuis ses débuts : les

cassettes étaient empilées pêle-mêle dans un placard. La liste des titres aurait existé, mais elle aurait été détruite on ne sait quand par on ne sait qui. D'autre part, lors de mon implication en tant que bénévole, on m'avait demandé de téléphoner aux commanditaires gouvernementaux (ministre untel, maire, président de la société x, etc.) afin de leur demander d'envoyer le texte que chacun d'eux a le droit de publier dans le catalogue en retour de son aide financière. On m'avait donné pour ce faire une liste de numéros de téléphone, mais elle n'était pas à jour. J'ai même appelé un fonctionnaire important d'un organisme qui m'a disputé en me disant que cela faisait des années qu'il n'était plus responsable de ce genre de dossiers. De tels exemples abondent dans mes notes de terrain : plusieurs fois ai-je dû, en tant que bénévole, me débrouiller pour pallier au manque d'organisation de l'organisme. Le cafouillis qui caractérise trop souvent l'organisation des activités de Vues d'Afrique est d'ailleurs connu et déploré par plusieurs personnes qui ont eu à travailler pour ou avec l'organisme. On comprend donc que cette restructuration était plus que nécessaire.

7.4.1.2. Vues d'Afrique, tremplin pour le marché du travail

Puisque l'organisme dépend des subventions pour payer les salaires et ne peut donc offrir de rétribution très élevée, Vues d'Afrique est peu concurrentiel sur le marché de l'emploi. Ainsi, l'organisme emploie souvent des personnes dont c'est la première expérience dans le domaine ou qui ne sont pas spécialisées pour le poste. Vues d'Afrique constitue donc pour certains (immigrants, jeunes) un tremplin vers un meilleur emploi, ou vers une intégration au marché du travail. En effet, plusieurs immigrants africains ont fait leurs premières armes dans l'organisme. Car pour intégrer le marché du travail, les immigrants se doivent d'avoir eu une première « expérience canadienne », qui est très difficile à acquérir ailleurs que dans de tels organismes, puisque la logique veut que sans expérience, pas de travail, et sans travail, pas d'expérience... Vues d'Afrique a donc une politique avouée d'embauche préférentielle pour les immigrants, tel que me l'a révélé l'un des employés. Une Africaine ayant travaillé pour l'organisme il y a quelques années me confiait récemment que son passage à Vues d'Afrique lui avait été grandement bénéfique. Car en plus d'assurer son insertion sur le marché du travail québécois, son expérience l'avait aidée à faire la transition entre son pays d'origine et sa terre

d'accueil, en gardant des liens avec l'Afrique tout en apprivoisant la culture québécoise.

Mais Vues d'Afrique est aussi un tremplin pour beaucoup de stagiaires et de bénévoles qui travaillent pour l'organisme. Pour eux aussi, c'est une façon de s'insérer dans le milieu artistique montréalais, d'enrichir son curriculum vitae afin de pouvoir décrocher un emploi rémunéré ailleurs ou au sein de l'entreprise. Quelques bénévoles auront ainsi gravi les échelons de l'organisme, à force de fréquenter l'équipe salariée et de s'investir dans les diverses activités. De plus, quelques stagiaires français, l'année de mon terrain dans l'entreprise, fort de leur expérience durant les *Journées*, ont par la suite choisi de demander un visa de travail et se sont mis à travailler activement dans le milieu des festivals. Après avoir fait la ronde estivale et automnale des « grands » festivals, ils sont revenus à Vues d'Afrique lors des *Journées*, cette fois-ci avec des postes rémunérés. Ainsi donc le roulement élevé des employés, s'il peut s'avérer à terme négatif pour l'organisme, se révèle être une excellente affaire pour les différentes personnes qui ont ainsi pu acquérir de l'expérience au sein de l'organisme.

7.4.1.3. Professionnalisation et structuration des postes

Les fondateurs de Vues d'Afrique étaient, comme nous l'avons vu, des gens issus du domaine des communications. En démarrant le festival, ils avaient donc une certaine connaissance du milieu et de ses acteurs importants, ce qui leur permit d'accéder plus facilement à certaines ressources et d'obtenir certains appuis essentiels à la tenue de l'événement. Par contre, au fur et à mesure que l'organisme a grossi et s'est diversifié, les tâches à accomplir ont requis de plus en plus de connaissances spécialisées et diverses. Jumelé à l'exigence, surgie dans les dernières années, de resserrer ses manières de faire afin d'être plus efficace et performant au niveau de sa gestion humaine et financière, l'organisme a doit de plus en plus embaucher des professionnels, au détriment des nouveaux immigrants et des stagiaires. Le premier pas vers cette étape fût franchi par l'embauche d'une adjointe administrative, chargée de mettre sur pied des méthodes plus efficaces et d'assurer une cohésion des actions au sein du personnel. L'objectif est donc, dorénavant, d'augmenter légèrement la part du budget dédié à la masse salariale afin de pouvoir se

débarrasser des programmes d'emplois et de s'assurer que les gens demeurent dans l'organisme le plus longtemps possible.

On voit donc que le personnel a grandement changé depuis les débuts de Vues d'Afrique : d'une bande d'amis motivés et passionnés par l'Afrique, on se retrouve maintenant avec un groupe d'employés professionnels, dont la principale motivation dans l'entreprise n'est plus en premier lieu une attirance pour l'Afrique, mais bien l'accomplissement de leur métier (sans que cette attirance soit néanmoins absente de leur choix de travailler pour l'organisme). Cela entraîne bien sûr des changements à la culture d'entreprise de Vues d'Afrique, puisque le but commun de l'équipe, autrefois la défense d'un idéal partagé de tous (l'amélioration de l'information sur l'Afrique ou la promotion des cultures africaines, idéaux ayant motivés les fondateurs), devient plutôt la réussite d'événements et d'activités liés à ces idéaux.

7.4.1.4. Les bénévoles : une ressource indispensable

Malgré ce virage vers un plus grand pragmatisme et professionnalisme des employés, le travail à Vues d'Afrique, tout comme dans les autres OSBL et ONG, reste caractérisé par l'utilisation de modes de rétribution peu utilisés dans les grandes entreprises ou les gouvernements. La rémunération monétaire dans les ONG et OSBL est ainsi plus faible que dans les autres types d'organismes. Pour attirer des employés qualifiés, ces organismes doivent faire valoir des sources de motivations utilisées à moindre échelle dans les organismes privés et publics : une opportunité d'avancement ou de connaissance ; une ambiance ou des conditions de travail de meilleure qualité ; le partage d'un idéal commun, d'un projet réunificateur ou encore un témoignage de reconnaissance pour le travail accompli, témoignage qui se traduit souvent par une marque officielle (discours, lettre de recommandation, etc.) ou par un cadeau ou un avantage matériel (nourriture gratuite, rabais d'employés, etc.).

En fait, comme les OSBL et les ONG disposent de ressources financières limitées et donc emploient beaucoup de bénévoles ou de travailleurs peu rémunérés, ces types d'organismes se doivent de recourir d'avantage aux autres moyens de rétribution. Les employés et bénévoles ont généralement beaucoup d'attentes face à l'utilisation

de ces autres sources de motivation ; plusieurs d'entre eux refuseront de s'impliquer à nouveau dans l'organisme si de telles rétributions viennent à ne plus exister.

Vues d'Afrique me semble très conscient de cet équilibre fragile qui lui assure la permanence de ses bénévoles. Dès le début, il semble qu'il y ait eu ce qu'ils appellent les « soupers des amis », chaque année annoncé au même titre que les autres événements de l'organisme dans les catalogues. Ce souper se déroulait dans un restaurant ou bar africain de la métropole et était souvent ponctué de spectacles d'artistes collaborant avec Vues d'Afrique. Par contre, lors des années plus difficiles financièrement, le manque de ressources a obligé l'organisme à couper dans l'encadrement des bénévoles. L'employé chargé de gérer les bénévoles cumulait alors déjà plusieurs autres tâches et avait donc peu de temps à y consacrer. De plus, la plupart des avantages (billets de cinéma gratuits pour assister aux *Journées*, repas gratuits, matériel promotionnel de Vues d'Afrique gratuit) avaient été considérablement réduits ou coupés ; signe de ces restrictions, la soirée des bénévoles en 2002 s'était déroulée dans les bureaux de l'organisme. Cette année là, lors de mon terrain, j'ai observé plusieurs volontaires frustrés de cette situation ; ils déploraient le manque de ressources avec lesquels ils devaient composer et le peu d'appréciation qu'ils recevaient pour le travail effectué. Certains devaient assumer de lourdes tâches mais semblaient être laissés à eux-mêmes pour ce faire ; une autre m'a lancée : « Vues d'Afrique a une activité super, mais on met beaucoup de bâtons dans les roues aux gens qui veulent faire des choses [à Vues d'Afrique] ».

Cette année, Vues d'Afrique semble avoir voulu corriger le tir, et renouer avec ses anciennes manières de faire. La réunion à laquelle ont été convoquées toutes les personnes désirant être bénévoles pour l'organisme est, il me semble, très représentative du nouvel angle avec lequel on semble vouloir traiter la question du *membership* et du bénévolat à Vues d'Afrique. Ainsi la réunion a-t-elle débutée par une présentation de l'organisme, d'une partie des employés et du président. On a ensuite donné aux futurs bénévoles la liste de leurs droits et responsabilités en tant que bénévoles. Puis on leur a demandé de signer un formulaire d'engagement, et on leur a fourni un horaire détaillé des tâches et des journées où l'organisme allait avoir besoin d'eux, afin qu'ils puissent donner leurs disponibilités. Une fois la réunion

terminée, on a offert à tout le monde des rafraîchissement et un petit quelque chose à se mettre sous la dent.

Malgré le brin de désorganisation (réunion commencée en retard, dans un autre local que prévu, des bénévoles qui attendent une demi-heure entassés dans le couloir exigü et encombré, un ordre du jour pas respecté sur plusieurs points), on sentait une réelle volonté de structurer et de professionnaliser l'encadrement et la gestion de l'organisme, tout en gardant une certaine convivialité. On sent de la part des responsables des bénévoles la volonté de construire des liens de proximité entre eux et les bénévoles, et de remettre au premier plan la contribution de ces derniers. Ainsi, quelques semaines après les *Journées*, fut organisée une soirée des bénévoles dans un restaurant africain loué pour l'occasion. On avait organisé un jeu afin de détendre l'atmosphère et de favoriser les contacts entre les gens ; chaque bénévole fut par la suite remercié publiquement, eut l'occasion de se présenter aux autres et reçü un cadeau et un certificat soulignant son engagement. La plupart des bénévoles et des employés que j'avais côtoyés au cours des *Journées* étaient présents ; le lieu quelque peu exigü était plein à craquer.

7.4.2. Financement et subventions : une bataille toujours à recommencer

Vues d'Afrique a la chance d'avoir des bailleurs de fonds très fidèles. Sur le lot qui parrainent chaque année l'organisme, plusieurs le font depuis ses tout débuts, comme par exemple l'ACDI, l'Agence de la Francophonie ou les gouvernements fédéral et provincial. Par contre, bien qu'elle puisse compter sur ces partenaires fidèles, les demandes, elles, doivent être répétées chaque année, les dirigeants se devant alors de prouver à nouveau la pertinence du projet, ainsi que la bonne gestion des fonds de l'année précédente. Ce travail exigeant occupe énormément de temps et de main d'œuvre à VA : jusqu'à 50% du temps / personne de l'entreprise. D'ailleurs, sur une équipe réduite de 5 à 6 employés permanents, 3 personnes se consacrent presque à plein temps à la recherche de financement. C'est un travail de longue haleine, qui exige des rencontres fréquentes avec les bailleurs de fonds privés, afin de développer la relation, mais aussi avec les décideurs publics : Ottawa et Québec figurent souvent sur la feuille de route des dirigeants, à raison de près d'une

rencontre par semaine en moyenne. Alors que la directrice du financement et développement (qui regroupe les communications, la publicité et le marketing) s'emploie à relancer les divers partenaires privés afin de les convaincre de s'associer à l'organisme (par des échanges de services ou toute autre forme de financement), le président-directeur général et l'adjointe administrative vont de leur côté rencontrer les pouvoirs publics pour leur expliquer le projet de Vues d'Afrique et les multiples facettes de l'organisme.

Car malgré une moyenne d'environ 45% de revenus auto générés (vente de produits dérivés, de billets de cinéma, etc.), l'organisme est encore très dépendant des fonds publics pour son fonctionnement. L'un de mes répondants me dira :

« Oui mais on ne peut pas ne pas l'être [dépendant des fonds publics] si on fait des activités gratuites. On rend service à quelqu'un, et donc que ce soit le public qui paie [directement] ou indirectement parce qu'il a payé des impôts, ça revient un peu au même. [Nous avons] beaucoup d'activités qui sont justement à buts sociaux ou qui sont jugées utiles, c'est-à-dire les gens qui nous financent ne nous font pas la charité, ils nous financent parce qu'ils trouvent qu'on a une utilité quelconque. Ce qu'on fait en Afrique (des stages de formation, un programme où on distribue des bourses), ça coûte infiniment moins cher que si c'était un organisme gouvernemental qui le faisait : nos gens sont certainement payés le tiers ou le quart de ceux qui sont dans les ministères ».

Cette dépendance au secteur public implique toutefois un financement fluctuant au gré des changements de politiques, de ministre ou de gouvernement. Dans les années 1990, ces fluctuations ont été assez importantes, ce qui a forcé l'organisme à adopter une stratégie de diversification de ses activités. Toutefois, il y a certaines activités que l'organisme a voulu préserver et cela, malgré la suppression du pan de subventions qui lui permettait d'exister :

« Des fois on refuse de changer [l'activité] parce qu'on croit que c'est absurde. Avant de nous obliger à changer, on veut évaluer. Ce qui est le plus difficile, c'est de s'asseoir avec un fonctionnaire et de discuter du fond [...]. C'est [aussi] le côté aléatoire du financement : c'est même pas augmenter qui [serait] le plus important, ça serait une certaine stabilité pour pouvoir fonctionner adéquatement ».

Cette rigidité des structures décourage souvent les organisateurs : « Les structures sont trop lourdes, les gens qui sont disposés se voient découragés par les mécanismes trop lourds. [...] Il y a souvent des informations contradictoires dans le

même ministère ce qui est très frustrant ». Par contre, à force de les fréquenter, les dirigeants de Vues d'Afrique en sont venus à connaître les bailleurs de fonds, et les gens qui administrent les programmes :

«On connaît tout le monde. Nous on s'est toujours efforcés d'avoir des bonnes relations à tous les niveaux, municipal, provincial, fédéral, que ce soit avec les sortants ou les entrants, de toute façon on les retrouvera un jour ou l'autre ! Et puis [avec] nous, le clivage se fait différemment : il y a des gens qui s'intéressent à ce que l'on fait [à l'Afrique et à la culture], et là je pourrais vous [en] citer dans n'importe quel organisme, ministère, fonction, à Radio-Canada ou à Télé-Québec. Il y a des gens qui sont sympathisants à l'idée, ouverts vers l'extérieur et il y en a d'autres, d'ailleurs qui nous le disent franchement : l'Afrique, parlez sérieusement ! ».

7.4.2.1. Secteur privé et autofinancement, la recette pour la stabilité ?

Les importantes coupures de la fin des années 1990 ont forcé le monde des OSBL à changer de stratégies et à se fier davantage au secteur privé et à l'autofinancement. Les membres du conseil d'administration ont donc annoncé à l'Assemblée Générale de janvier 2003 leur intention de prendre ce virage, amorcé depuis longtemps, de manière plus rigoureuse. Ainsi cette année, un effort particulier fut fait pour développer des produits dérivés (t-shirts, épinglettes, casquettes, tous à l'effigie du symbole de l'organisme) plus attirants, notamment en adoptant des couleurs à la mode et une ligne de vêtement plus stylisés visant les femmes. Par ailleurs, Vues d'Afrique s'efforce de plus en plus de développer des partenariats avec les entreprises privées, que ce soit des commandites ou des échanges de services. La dernière formule est fréquemment utilisée car elle permet à des organisme qui ne disposent pas de beaucoup de ressources financières, mais qui partagent des idéaux communs, de collaborer tout de même, en contrepartie d'une visibilité assurée par Vues d'Afrique lors de ses événements.

En réalité, en tant qu'événement visible dédié à l'Afrique dans un contexte de multiculturalisme où existe une obligation tacite de faire une place aux minorités visibles dans toutes les sphères de la société, Vues d'Afrique est une cible de choix pour nombre d'organismes désireux de se faire du crédit politique. Des partis politiques aux entreprises privées, il est de bon ton de s'associer à de tels organisme afin de démontrer sa bonne volonté envers les communautés ethniques et sa volonté de les intégrer à la société canadienne. Cela n'échappe pas aux organisateurs de

Vues d'Afrique, qui comprennent bien que les bailleurs de fonds « ne font pas la charité », et que s'ils financent l'organisme, c'est qu'ils lui trouvent une certaine utilité publique, mais que d'autres intérêts se cachent derrière cette apparente générosité : « il y a un petit peu de philanthropie et puis y'a pas mal d'intérêt derrière » me dira l'un des fondateurs. « D'ailleurs on le voit par l'exigence de visibilité énorme que veulent les différents organismes ». Lors d'une autre entrevue, un second informateur me dira : « On sert de caution au gouvernement ».

7.5. Conclusion : Un milieu de plus en plus compétitif

On voit donc que de nombreux défis ont confrontés l'organisme durant les dernières années du siècle dernier, défis qu'il a su, je crois, relever avec assez de succès. En redéfinissant et clarifiant sa mission, en élaguant dans ses activités, en cherchant du financement privé et en professionnalisant son personnel, Vues d'Afrique se positionne favorablement afin de répondre aux nouvelles exigences des bailleurs de fonds publics. L'histoire nous dira si ces nouvelles dispositions sauront assurer la pérennité de l'organisme

Car de nouvelles menaces pointent à l'horizon, celles-là provenant, cette fois, du marché des films africains. On assiste en effet depuis quelques années à la percée des films africains dans les festivals internationaux, et à plus forte raison dans ceux de Montréal. Ainsi, le Festival des Films du Monde (FFM) a-t-il maintenant sa section dédiée aux films africains; du côté du Festival des Nouveaux Médias et Nouveaux Cinémas (FCMM), les films africains font leur entrée dans la programmation, un film malien ayant même remporté la Louve d'or en 2002. La compétition devient donc de plus en plus féroce entre les divers joueurs, qui rivalisent de contacts (et quelques fois de moyens moins élégants, à ce que m'ont dit les organisateurs de Vues d'Afrique) afin d'obtenir la primeur d'un film.

Alors qu'auparavant, la destination obligée d'un film africain à Montréal était à Vues d'Afrique, il n'en est plus de même aujourd'hui. Même des « amis » du festival, réalisateurs ayant déjà projeté au festival et entretenant des contacts avec les organisateurs, sont-ils parfois tentés par les offres des autres festivals. Le renom de

ces derniers, leur couverture médiatique enviable, leur rayonnement mais aussi une promesse de diffusion ultérieure (comme dans le cas du FCMM, affilié au cinéma ExCentris) enlèvent à Vues d'Afrique de son attrait. Dans un milieu où les films africains ne disposent que de peu d'exposition, les réalisateurs sont vite attirés par de tels avantages.... Vues d'Afrique tente alors de jouer ses atouts : une connaissance des diffuseurs télévisés, des contacts avec certains distributeurs d'ici sensibles à ces cinémas, mais surtout le fait qu'à Vues d'Afrique, les films des cinéastes africains sont à l'honneur et non pas relégués à des sections thématiques hors compétition (FFM) ou noyés dans le reste de la programmation et éclipsés par les « gros noms » du cinéma mondial (FCMM).

Une dernière difficulté s'ajoute à l'ensemble : la rareté croissante des salles. En effet, les grandes salles du centre-ville sont pour la plupart soit détenues par le FCMM (ExCentris et le Cinéma du Parc), soit chasse gardée du FFM (Cinéma Parisien et l'Impérial dans une moindre mesure). Le défi, pour Vues d'Afrique, sera donc de jouer la carte de la décentralisation (ce qu'il a fait avec succès l'année dernière au cinéma Beaubien, dans le quartier Rosemont), ou de forger de nouvelles alliances. On peut se demander, finalement, si la mission avouée du festival (soit d'appuyer, de faire connaître et reconnaître les cinématographies africaines) aurait paradoxalement menée, par son succès, l'organisme à sa propre perte.

Conclusion

Au terme de ce parcours, il nous faut brièvement retourner en arrière, aux tout débuts de l'organisme, afin de tenter de comprendre sa logique. En effet, Vues d'Afrique, en décidant de faire un festival de films africains, ne pouvait échapper à certaines contraintes du « champ » des cinémas africains. Tout d'abord, et surtout à l'époque, les cinématographies africaines étaient peu vues et peu reconnues au Québec. Si la phrase du président du FFM (selon laquelle le cinéma africain n'existait pas) a contribué à mettre au monde les *Journées du cinéma africain*, elle n'en demeure pas moins le reflet du peu d'estime que recevaient à l'époque les films africains dans les festivals. D'autre part, le financement des festivals de films au Québec par la SODEC et Téléfilm Canada était (et demeure toujours) axé sur les festivals de renom au caractère international. Des manifestations comme Vues d'Afrique, taxées de « nationalistes » ou de « régionalistes » en regard de « l'étroitesse » de leur programmation, ne recevaient conséquemment qu'une maigre portion du financement.

Il y avait donc une situation qui commandait à Vues d'Afrique de se tourner vers des sources de financement hors des institutions culturelles. Comme l'affirme l'un des organisateurs : « Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait être subventionnés pour le contenu des films et non le contenant ». Hors, à cette époque et même encore aujourd'hui, le discours dominant sur l'Afrique est celui du développement. Il était donc logique de s'adresser à l'ACDI pour suppléer au manque d'intérêt des institutions culturelles pour le festival. D'autre part, comme je l'ai démontré dans le chapitre cinq, les organisateurs de Vues d'Afrique étaient eux-mêmes très préoccupés par la situation politique des pays d'Afrique; leur vision du cinéma africain et de la mission du festival reposait sur la conviction que les films contribueraient à éveiller les consciences des Québécois aux enjeux de ces pays. Cette mission cadrerait parfaitement avec celle de l'ACDI, qui était de faire connaître le développement international aux Canadiens; par les films, l'Agence espérait en effet que passe le message que l'Afrique, « sous-développée », avait besoin des sous du Canada....

L'histoire des cinémas africains est elle aussi imprégnée de cette idée de développement et d'éveil des consciences. Comme j'en ai discuté au chapitre quatre, plusieurs réalisateurs africains ont très tôt considéré les films comme des armes au service du développement de leur pays, des instruments pour secouer les consciences de leurs concitoyens. Très politisés, ces derniers ont donc milité pour un cinéma qui soit un reflet de ces valeurs, les films qu'ils ont produits par la suite le démontrant. Ce discours était donc lui aussi en concordance avec la mission développementaliste qu'a adopté Vues d'Afrique à ses débuts. Pour l'organisme comme pour ces cinéastes, la culture était un outil de développement.

Toutefois, si l'ACDI et Vues d'Afrique visaient le même objectif, soit le développement de l'Afrique, les deux organismes tenaient par contre des positions diamétralement opposées sur la question. En effet, à l'exception de la section *Regard Canadien*, qui a présenté tout un lot de films promouvant le développement à la manière de l'ACDI, le reste des films sélectionnés pour le festival me semble s'inscrire complètement à contre courant de cette vision. Les organisateurs ont effectivement toujours voulu promouvoir les films qui offraient le portrait d'une Afrique moderne et vivante afin de faire contrepoids aux images de l'Afrique des catastrophes, famélique et pauvre, que relayaient alors les médias québécois. C'est pourtant de cette dernière image qu'avait besoin l'ACDI pour convaincre le public de la nécessité de ses interventions... D'un côté, il y avait donc une institution du développement (l'ACDI) soucieuse de démontrer, par les films, que l'Afrique avait besoin d'elle; de l'autre, des gens déterminés à miner cette image, au sens figuré comme au sens propre, d'une Afrique dépendante au profit de celle d'une Afrique pleine de richesses culturelles à offrir.

Puis, au niveau local, les organisateurs de Vues d'Afrique se sont aperçus qu'ils ne pouvaient ignorer le sort des Africains et Créoles d'ici. Ces derniers avaient des revendications similaires à celles des cinéastes africains, en ce sens qu'ils réclamaient plus de visibilité et d'acceptation de la part et à l'intérieur de la société québécoise francophone « de souche ». Les gens issus des communautés africaines et créoles québécoises ont donc manifesté un intérêt pour l'événement et y ont été massivement présents. Comme l'événement tentait également d'attirer les

Québécois de souche (puisque, dans son discours développementaliste, Vues d'Afrique souhaitait faire connaître l'Afrique aux Québécois), le festival est devenu un événement interculturel, trait que les organisateurs ont tôt fait de fortement souligner. Si les relations entre certains membres des communautés culturelles et Vues d'Afrique ont pu être difficiles³⁰, cela n'a pas empêché l'organisme de développer des activités avec ces dernières. Soutenues par un discours sur l'importance de la connaissance de l'altérité pour la paix sociale, ces divers projets lui ont d'ailleurs valu le *Prix du Rapprochement interculturel* en 1995.

Le discours de Vues d'Afrique me semble donc être un discours sur la culture qui s'articule en deux temps. Le premier volet de ce discours promeut la pluralité culturelle et l'importance de connaître les cultures autres. Toutes les activités de Vues d'Afrique au Québec visent en effet à promouvoir les cultures africaines au sens large (par le *Programme Cinécole*) comme sous leurs formes artistiques (*Rallye-Expos, Ciné-Spectacles, Journées du cinéma*). Les arguments employés pour justifier la pertinence de ces activités soulignent donc les mérites de la pluralité pour la paix dans la cité; les slogans utilisés se veulent un appel à la découverte des autres cultures, au « voyage sans bouger ». Ce discours constitue la face publique et locale de l'organisation : c'est donc par là que je suis entrée dans l'organisme.

Le deuxième volet du discours de Vues d'Afrique est celui de la culture comme outil de développement. C'est celui qui justifie les programmes de stage, les colloques sur le développement et les projets tels le *PADIAVA* ou le *Programme d'incitation à la coproduction Nord-Sud*. C'est aussi le discours des cinéastes africains au début des années 1980, qui veulent exploiter les potentiels du cinéma dans la mobilisation et l'éducation des peuples africains.

Bien qu'évoluant en parallèle, les deux volets du discours de Vues d'Afrique s'entrecroisent toutefois, s'imbriquent l'un dans l'autre. En effet, les activités locales, financées par le programme d'information sur le développement dans le but de promouvoir le développement international, étaient en fait présentées comme des manières de mieux connaître l'Autre dans une perspective interculturelle. Ce point

³⁰ Comme je l'ai décrit au chapitre un.

de jonction permettait à l'organisme d'articuler à la fois le discours du multiculturalisme et du développement dans une mission cohérente intégrant les multiples facettes de l'organisme. De manière paradoxale, il a donc fallu à Vues d'Afrique passer par le développement pour soutenir un discours sur la culture.

Finalement, on peut dire que Vues d'Afrique a réussi à réaliser sa mission initiale par le biais des deux discours dominants du multiculturalisme et du développement. Tout d'abord, l'organisme a voulu donner une image autre de l'Afrique que celle véhiculée par les médias. Ce premier volet a été réalisé à travers les activités artistiques qu'il a mis sur pied (musique, danse, cuisine, arts visuels, etc.) et en promouvant la diversité comme une richesse à la manière des discours multiculturalistes et interculturalistes. D'autre part, Vues d'Afrique a voulu offrir une information plus complète et plus complexe de l'Afrique au Québécois (ce qui, corrélativement, aidait à donner une image autre de l'Afrique). Ce dernier volet s'est effectué grâce au PPP, qui a permis à Vues d'Afrique de faire passer l'information sur l'Afrique pour de l'information sur le développement. Bien que par là l'organisme montrait l'Afrique sous ses côtés les plus sombres (« l'Afrique des catastrophes », en s'attardant par exemple sur le génocide rwandais de 1994), il reste que leur projet était de dénoncer à la fois la superficialité des nouvelles d'ici (qui ne donnent qu'une version biaisée des choses sans aller au fond du sujet) et le fait qu'on ne parle pas assez de ce qui se passe sur ce continent. En ce sens ils endossaient d'avantage la version développementaliste des cinéastes africains (axée sur la dénonciation, l'éveil des consciences) que celle de l'ACDI et consorts, beaucoup plus victimisante et infantilisante.

L'analyse du parcours de Vues d'Afrique me semble ainsi démontrer de quelle façon le politique est à même d'orienter la gestion de l'altérité par les autres acteurs sociaux. En effet, au niveau local canadien, on ne peut s'échapper de l'interculturalisme et du multiculturalisme; les communautés ethniques sont pour la culture d'accueil « source de découverte » et d'enrichissement, sont des « cultures d'apport ». À l'international, on ne se sépare pas de la logique d'aide et d'assistance, surtout à l'égard de l'Afrique. La logique d'un organisme comme Vues d'Afrique

est donc le résultat d'un intense trafic où s'entrecroisent possibilités, influences, relations, intérêts et acteurs divers.

On peut donc affirmer que l'organisme a su utiliser les atouts à sa portée dans les politiques culturelles canadiennes et québécoises afin d'assurer la croissance de son festival et de son organisation. Il a su comprendre les limites de son discours et tourner à son avantage les éléments susceptibles de lui apporter du financement. Il a donc du jouer, jusqu'à un certain degré, le jeu des politiques afin d'arriver à survivre à travers les aléas et revirement de situations que lui ont imposés successivement les gouvernements au pouvoir.

Par contre, on pourra se demander jusqu'à quel point cette situation est créée par le gouvernement lui-même. Ce dernier semble en effet manquer de cohérence et de vision dans sa répartition du financement, obligeant les dirigeants à constamment soumettre de nouveaux projets cadrant avec les aspirations électoralistes des partis en place. Il va sans dire que cela savorde, chez les organismes, toute velléité de continuité et de planification. Phillips (2001: 156) me semble bien résumer les frustrations du milieu: « From the sector's point of view, the issues are not simply or even primarily levels of funding, but the need for stable, multi-year funding commitments in order to facilitate planning, recognition of the costs of administration and evaluation that are associated with projects and contracts, and consistency of practices across government departments ». Finalement, la gymnastique discursive à laquelle a dû avoir recours Vues d'Afrique démontre dans quelle position difficile se retrouvent les organismes culturels, et quelle place notre société est prête à faire à l'Afrique en son sein.

Je n'ai pu illuminer que certaines facettes des discours qui ont influé sur le parcours de Vues d'Afrique. D'autres pistes, aussi riches et fécondes, ont dû être laissées de côté, d'autres questions, irrésolues. Par exemple, il semble qu'il y ait eu, au milieu des années 1980 à Montréal, une synergie autour de la mise en valeur des cultures africaines (Gilles Bibeau, communication personnelle). Pourquoi, vingt ans plus tard, n'y a-t-il plus que le projet de Vues d'Afrique (et de Nuits d'Afrique) qui subsiste? Pourquoi les gens des communautés culturelles ne sont-ils pas plus

présents dans l'organisation de ces événements? D'autre part, il faut s'interroger sur la manière dont le mode de subvention des événements artistiques au Québec a eu un impact sur le paysage culturel dont fait partie Vues d'Afrique. Finalement, il serait intéressant de se pencher sur l'impact qu'a pu avoir la structure politique de la Francophonie sur le cinéma africain à travers le réseaux de festivals qu'elle supporte, ainsi que sur Vues d'Afrique par son discours sur l'importance de la diversité culturelle.

Malgré tout, j'espère avoir été capable de mettre en lumière le jeu qui s'opère entre les politiques culturelles et les organismes qui les mettent en pratique. Je souhaite que le lecteur ait su saisir la complexité de la logique de cet acteur social qu'est Vues d'Afrique, car

« ...whatever interests may be at work, and whatever they may think they are doing, they can only operate through a complex set of social and cultural structures so deeply embedded and so ill-perceived that the outcome may be only a baroque and unrecognizable transformation of the original intention. The approach adopted here treats such an outcome as neither an inexplicable mistake, nor the trace of a yet-undiscovered intention, but as a riddle, a problem to be solved, an anthropological puzzle » (Ferguson 1990: 17).

Bibliographie

ABU-LABAN Y. et D. STASIULIS, 1992, « Ethnic Pluralism under Siege: Popular and Partisan Opposition to Multiculturalism », *Canadian Public Policy - Analyse de politiques*, 18, 4: 365-386.

Agence canadienne de développement international, 2003a, « Comment faire affaire avec l'ACDI », in ACDI, *Faire affaire avec l'ACDI* [En ligne]. http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/8949395286e4d3a58525641300568be1/fa7579b854d14eea8525646d0059ba58?OpenDocument (Page consultée le 10 décembre 2003).

-----, 2001, *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*. Ottawa, Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux.

-----, 1997, *Notre engagement envers le développement durable : Stratégie de l'Agence canadienne de développement international*. Ottawa, Ministère des Travaux Publics et Services gouvernementaux.

-----, 1995a, *Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services.

-----, 1995b, *Politique de l'ACDI portant sur l'examen du rendement*. Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services.

AMIT-TALAI V., 1999, « Revolutionary Claims and Political Stalemates: A Review of the Relationship between Multiculturalism and Post-Modernism »: 200-220, in C. Levitt, S. Davies et N. McLaughlin (dir.), *Mistaken Identities: The Second Wave of Controversy over « Political Correctness »*. New York, Peter Lang Publishing.

-----, 1996, « The Minority Circuit: Identity Politics and the Professionalization of Ethnic Activism »: 89-114, in V. Amit-Talai et C. Knowles (dir.), *Re-Situating Identities: The Politics of Race, Ethnicity, and Culture*. Peterborough, Broadview Press.

-----, 1995, « Anthropology, Multiculturalism, and the Concept of Culture », *Folk*, 37: 135-143.

AMIT-TALAI V. et C. KNOWLES, 1996, « Against Parochialism and Fragmentation »: 9-20, in Amit-Talai V. et C. Knowles (dir.), *Re-Situating Identities: The Politics of Race, Ethnicity, and Culture*. Peterborough, Broadview Press.

BARNABÉ, R., 1987, « Préface », in *19^e congrès annuel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) « Journalisme et racisme » : les médias face au pluralisme culturel dans la société québécoise* [En ligne]. <http://www.media-awareness.ca/fre/minorite/ressources/articles/fpjq/table.htm> (Page consultée le 25 février 2003).

BARTH F., ([1969] 1995), « Les groupes ethniques et leurs frontières » : 203-249, in Poutignat P. et Streiff-Fenart J. (dir.), *Théories de l'ethnicité*. Paris, Presses Universitaires de France.

BERNIER L. et G. LACHAPPELLE, 1998, « L'étude des politiques gouvernementales » : 13-34, in M. Tremblay (dir.), *Les politiques publiques canadiennes*. Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

BESSIS, S., 1996, « Ce qu'est aujourd'hui devenu le tiers monde » : 52-59, in E. Assidon, S. Cordellier et F. Doutaut (dir.), *La fin du tiers monde*. Paris, La Découverte.

BIBEAU G., 2002, « Accueillir «l'autre» dans la distinction: Essai sur le Québec pluriel » : 219- 240, in D. Lemieux (dir.) avec la collaboration de G. Bibeau, M. Comeau, F.-M. Gagnon, F. Harvey, M. A. Lessard, et G. Marcotte, *Traité de la Culture : Le Québec, son patrimoine, ses modes de vie et ses productions culturelles*. Montréal, IQRC / Les Presses de l'Université Laval.

-----, 2001a, « Qui a peur des ethnies? Questions (subversives) aux politologues canadiens et québécois » : 171-210, in Elbaz M. et D. Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

-----, 2001b, « Fiction et mensonge dans les récits de fondation du Canada : Une lecture ethnocritique » : 37-74, in Alfredo Rizzardi, (dir.), *Il Canada et le culture della globalizzazione*. Bologne, Schena Editore.

BOURDIEU P., 1984, *Questions de sociologie*. Paris, Minuit.

BOURQUE G. et J. DUCHASTEL, 2000, « Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique: le Canada et le Québec » : 147-170, in Elbaz M. et D. Helly (dir.), *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

BURNET J., 1978, « The Policy of Multiculturalism within a Bilingual Framework: A Stock-taking », *Canadian Ethnic Studies - Études ethniques du Canada*, 10, 2: 107-113.

CARDINAL L. et C. COUTURE, 1998, « L'immigration et le multiculturalisme au Canada: la genèse d'une problématique » : 239-262, in M. Tremblay (dir.), *Les politiques publiques canadiennes*. Ste-Foy, Les Presses de l'Université Laval.

CARDOSO A., 1996, « Lion Taming : Downsizing the Opponents of Downsizing » : 303-336, in G. Swimmer (dir.), *How Ottawa Spends 1996-97 : Life Under the Knife*. Ottawa, Carleton University Press.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI, 1996, *Osons la solidarité ! : Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, Sommet sur l'économie et l'emploi* [En ligne]. <http://www.unites.uqam.ca/econos/documents.htm> (Page consultée le 10 décembre 2003).

COMAROFF J. et J. COMAROFF, 1991, *Of Revelation and Revolution : Christianity, Colonialism, and Consciousness in South Africa*. Chicago, University of Chicago Press: 13-32.

CORNELLIER L., 2003, « Le modèle canadien de Kymlicka », *Le Devoir*, 19 juillet: E7.

DIAWARA M., 1992, *African Cinema: Politics and Culture*. Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press.

ESCOBAR A., 1995, *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton, Princeton University Press.

FERGUSON J., 1990, *The Anti-Politics Machine: « Development », Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

FISHER W. F., 1997, « Doing Good? The Politics and Antipolitics of NGO Practices », *Annual Reviews of Anthropology*, 26: 439-464.

FOUCAULT M., 1971, *L'ordre du discours*. Paris, Gallimard.

FRY W. et MARTIN G.R., 1991, *The International Development Dictionary*. Santa Barbara, Abc-Clio.

GALEY J.-C., 2000, « Frederick Barth » : 770-771, in P. Bonte et M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Quadrige / Presses Universitaires de France.

GIGNAC J.-L., 1997, « Sur le multiculturalisme et la politique de la différence identitaire: Taylor, Walzer, Kymlicka », *Politiques et Sociétés*, 16, 2: 31-65.

GUTMANN A., 1994, « Introduction » : 3-24, in C. Taylor et A. Gutmann (dir.), *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*. Princeton, Princeton University Press.

HELLY D., 1996, *Le Québec face à la pluralité culturelle, 1977-1994: Un bilan documentaire des politiques*. Québec, Institut Québécois de Recherche sur la culture.

HELLY D., M. LAVALLEE et M. MC ANDREW, 2000, « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité: la position des organismes non gouvernementaux québécois », *Recherches Sociographiques*, 41, 2: 271-298.

HENNEBELLE G., 1975, « L'Afrique noire » : 240-249, in G. Hennebelle, *Quinze ans de cinéma mondial : 1960-1975*. Paris, Cerf.

HOULE F., 1999, « Citoyenneté, espace public et multiculturalisme: la politique canadienne de multiculturalisme », *Sociologie et sociétés*, 31, 2 : 101-123.

HULME, D. et M. EDWARDS, 1997, « NGOs, States and Donors : An Overview » : 3-18, in D. Hulme et M. Edwards (dir.), *NGOs, States and Donors: Too Close for Comfort ?*. New York, St-Martin's Press.

JUTEAU D., 1996, « Citoyenneté, intégration et multiculturalisme canadien » : 162-178, in K. Kulcsar et D. Szabo (dir.), *Dual Images: Multiculturalism on two sides of the Atlantic*. Budapest, Institute for Political Science of the Hungarian Academy of Science.

JUTEAU D., M. MCANDREW et L. PIETRANTONIO, 1998, « Multiculturalism à la Canadian and Intégration à la Québécoise: Transcending their Limits » : 95-110, in R. Bauböck et J. Rundell (dir.), *Blurred Boundaries : Migration, Ethnicity, Citizenship*. Ashgate, Aldershot.

JUTRAS D., 1991, *Images d'ailleurs: Films canadiens sur l'Afrique et le monde créole, 1947 à 1988*. Montréal, CIDHICA / Cinémathèque québécoise.

KALLEN E., 1982, « Multiculturalism: Ideology, Policy and Reality », *Journal of Canadian Studies - Revue d'études canadiennes*, 17, 1: 51-63.

KOBAYASHI A., 2000, « Advocacy from the Margins: The Role of Minority Ethnocultural Associations in Affecting Public Policy in Canada » : 229-261, in K. G. Banting (dir.), *The Nonprofit Sector in Canada: Roles and Relationships*. Montréal, Queen's University Press.

LABRECQUE M.-F., 1991, « Les femmes et le développement : De qui parle-t-on, au juste? », *Recherches féministes*, 4, 2 : 9-24.

LAVALETTE P., 1990, *Regard sur le cinéma africain*. 27 minutes, vidéo VHS, Montréal, Carrefour international.

LEHMANN V., 1994, « Exit le multiculturalisme: La fragile interculturalité, un concept qui se traduit au Québec d'abord par la notion d'activités culturelle », *Le Devoir*, 12 avril: B1.

MOODLEY K., 1983, « Canadian Multiculturalism as Ideology », *Ethnic and Racial Studies*, 6, 3: 320-331.

MURPHY B. K., 1991, « Canadian NGOs and the Politics of Participation » : 161-212, in J. Swift et B. Tomlinson (dir.), *Conflicts of Interest: Canada and the Third World*. Toronto, Between the Lines.

MURPHY D., 2000, « Africans Filming Africa: Questioning Theories of an Authentic African Cinema », *Journal of African Cultural Studies*, 13, 2: 239-249.

OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1998, « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG » : 22-27, in J.-P. Deler (dir.), *ONG et développement : société, économie, politique*. Paris, Karthala.

PADOLSKY E., 2000, « Multiculturalism at the Millennium », *Revue d'études canadiennes*, 35, 1: 138-160.

PAL L. A., 1997, *Beyond Policy Analysis: Public Issue Management in Turbulent Times*, Scarborough, International Thomson Publishing: 1-28.

-----, 1993, *Interests of State: The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*. Montréal, McGill-Queen's University Press.

PANDOLFI M., 2002, « 'Moral entrepreneurs', souverainetés mouvantes et barbelés : Le bio-politique dans les Balkans postcommunistes », *Anthropologie et Sociétés*, 26, 1 : 29-51.

PANDOLFI M. et M. ABÉLÈS, 2002, « Présentation : Politiques jeux d'espaces », *Anthropologie et Sociétés*, 26, 1: 5-9.

PELCHAT Y., 1992, « Repenser la « question des femmes » : un survol des théories sociales sur le genre » : 45-63, in Y. Pelchat (dir.), *Questions de genre et de développement : vers une contribution accrue de la recherche évaluative*. Québec, Composante Femmes, société et développement au Sahel, Université Laval.

PHILLIPS S. D., 2002, « From Charity to Clarity : Reinventing Federal Government-Voluntary Sector Relationships » : 145-176, in L. A. Pal (dir.), *How Ottawa Spends 2001-2002 : Power in Transition*. New-York, Oxford University Press.

-----, 1997, « How Ottawa Blends : Shifting Government Relationships with Interest Groups » : 183-227, in G. Swimmer (dir.), *How Ottawa Spends 1996-97 : Life Under the Knife*. Ottawa, Carleton University Press.

PRATT C. et BROADHEAD T., 1994, « Paying the Piper : CIDA and Canadian NGOs » : 87-122, in C. Pratt (dir.), *Canadian international development assistance policies : an appraisal*. Montréal, McGill-Queen's University Press.

QUÉBEC, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration, 1981, *Autant de façons d'être Québécois : plan d'action du gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles* [rédacteur Marcel Gilbert]. Québec, Ministère des communautés culturelles et de l'immigration

RIST G., 1996, *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*. Paris, PFNSP : 290-320.

ROCA J.-P., 1996, « 'Moins' d'État et 'plus' d'ONG? » : 129-133, in E. Assidon, S. Cordellier et F. Doutaut (dir.), *La fin du tiers monde*. Paris, La Découverte.

SALAMON L. et H. K. ANHEIER, 1996, « The Emerging Nonprofit Sector: An Overview ». Manchester, Manchester University Press.

SAOUAB A., 1993, *Le multiculturalisme canadien*. Ottawa: Approvisionnement et Services Canada.

SQALLI J., 1994, « Débat au cœur des ONG », *Relations*, 604: 243-246.

STASIULIS D., 1991, « Symbolic Representation and the Numbers Game: Tory Policies on « Race » and Visible Minorities » : 229-267, in F. Abele (dir.), *How Ottawa Spends: The Politics of Fragmentation, 1991-92*. Ottawa, Carleton University Press.

TAYLOR A.C., 1991, « Ethnie » : 242-244, in P. Bonte et M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Paris, Quadridge / Presses Universitaires de France.

TAYLOR C., 1994, « The Politics of Recognition » : 25-73, in C. Taylor et A. Gutmann (dir.), *Multiculturalism: Examining the Politics of Recognition*. Princeton, Princeton University Press.

THERIEN J.-P., 1991, « Les organisations non gouvernementales et la politique canadienne d'aide au développement », *Canadian Public Policy- Analyse de politiques*, 17, 1 : 37-51.

TREMBLAY O., 2002, « Le poids des traditions », *Le Devoir*, 13 avril : C1

WELSH W.W.B. et BUTORIN P. (dir.), 1990, *Dictionary of Development : Third World Economy, Environment, Society, volume one A- I*. New York, Garland Publishing.

WHITE B., (à paraître), *Bad Ventriloquism and the Bureaucratic Imperative or How Not to Intervene in the Fight Against HIV-AIDS*.

-----, 2000 " *Soukous or Sell-Out ? Congolese Popular Dance Music on the World Market* » : 33-58, in A. Haugerud, M. P. Stone et P. D. Little (dir.), *Commodities and Globalization : Anthropological Perspectives*. New York, Rowman and Littlefield.

WIEVIORKA M., 1998, « Is Multiculturalism the Solution ? », *Ethnic and Racial Studies*, 21, 5 : 881-910.

Sources documentaires
(liste des documents cités seulement)

Agence canadienne de développement international, 2003b, « Projets approuvés 2003 », in ACIDI, *L'initiative Médias de masse, Programme d'information sur le développement* [En ligne]. http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/D91AE0184294883985256C6B005A5680?OpenDocument (Page consultée le 10 décembre 2003).

-----, 2002a, « Projets approuvés 2002 », in ACIDI, *L'initiative Médias de masse, Programme d'information sur le développement* [En ligne]. http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/vall/D91AE0184294883985256C6B005A5680?OpenDocument (Page consultée le 10 décembre 2003).

-----, 2002b, « Rapport statistique sur l'aide publique au développement: Année financière 2001-2002 », in ACIDI, *Publications* [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/publications-f.htm> (Page consultée le 1^{er} décembre 2003).

-----, 1999, « Rapport statistique sur l'aide publique au développement : Année financière 1998-1999 », in ACIDI, *Publications* [En ligne]. <http://www.acdi-cida.gc.ca/publications-f.htm> (Page consultée le 1^{er} décembre 2003).

D'AIX A., *Filmographie* [En ligne]. http://www.informationfilms.com/fr/entreprise/realisateurs/alain_daix/ (Page consultée le 29 août 2003).

INFORMATION, *L'entreprise* [En ligne]. <http://www.informationfilms.com/fr/entreprise/index.html> (Page consultée le 29 août 2003).

INFORMATION, *Productions* [En ligne]. <http://www.informationfilms.com/fr/productions/index.html> (Page consultée le 29 août 2003).

LES CONSULTANTS CULTUR'INC INC., 1992, *La clientèle des Journées du cinéma africain et créole, étude réalisée pour Vues d'Afrique*. Les consultants Cultur'inc inc.

PATRIMOINE CANADA, 2002, «Le Canada est fier d'appuyer Vues d'Afrique », in Patrimoine Canada, *Communiqués* [En ligne]. http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/newsroom/news_f.cfm?Action=Display&code=2N0260F (Page consultée le 15 décembre 2003).

PONTOREAU P., 1994, « À vos souhaits monsieur le consul! Gérard Le Chêne, de Vues d'Afrique, nommé consul honoraire des Seychelles à Montréal », *Le Devoir*, 23 février : B10.

REVENU QUÉBEC, *Informations générales* [En ligne]. <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/entreprise/impot/osbl/info.asp> (Page consultée le 15 janvier 2004).

RUER J., 2002, « Vues d'Afrique: Le meilleur des mondes », *Voir*, 18 avril: 18.

TÉLÉFILM CANADA, « Le Canada à l'affiche : Principes directeurs pour 2002-2003 », in Téléfilm Canada, *Fonds et programmes* [En ligne]. http://www.telefilm.gc.ca/03/311.asp?fond_id=5 (Page consultée le 10 décembre 2003).

TÉLÉFILM CANADA et VUES D'AFRIQUE, 2001, *Case Départ: Propositions pour accroître la représentativité des communautés visibles au sein de l'audiovisuel canadien*. Compte-rendu de la rencontre du 16 octobre 2001.

VUES D'AFRIQUE, 2003a, *Brève présentation de Vues d'Afrique*. Document interne.

-----, 2003b, « Bienvenue à Vues d'Afrique », [En ligne]. <http://www.vuesdafrique.org/2003/> (Page consultée le 10 septembre 2003).

-----, 2003c, *Les 19^e Journées du cinéma africain et créole*. Catalogue.

-----, 2002, *Les 18^e Journées Africaines et Créoles*. Catalogue.

-----, 2001, *Les 17^{emes} Journées Africaine et Créoles*. Catalogue.

-----, 2000, *16^e Journées Africaines et Créoles*. Catalogue

-----, 1999, *Les 15^{emes} Journées Africaines et Créoles*. Catalogue.

-----, 1998, *Les Journées du cinéma africain et créole 1998*. Catalogue.

-----, 1997, *Les Journées du cinéma africain et créole 1997*. Catalogue.

-----, 1996, *Les Journées du cinéma africain et créole 1996*. Catalogue.

-----, 1995, *Les Journées du cinéma africain et créole 1995*. Catalogue.

-----, 1994, *Les Journées du cinéma africain et créole 1994*. Catalogue.

-----, 1993, *Les Journées du cinéma africain et créole 1993*. Catalogue.

-----, 1992, *Les Journées du cinéma africain et créole 1992*. Catalogue.

-----, 1991, *Les Journées du cinéma africain et créole 1991*. Catalogue.

-----, 1990, *Les Journées du cinéma africain 1990*. Catalogue.

-----, 1989, *Les Journées du cinéma africain 1989*. Catalogue.

-----, 1988, *Les Journées du cinéma africain*. Catalogue.

-----, 1987, *Les Journées du cinéma africain*, Catalogue.

-----, 1986, *Les Journées du cinéma marocain au Québec*. Catalogue.

-----, 1985, *Les Journées du cinéma africain au Québec*. Catalogue.

